



Evaluation des actions éducatives

Rapport de la Section Prospective, Stratégie, Evaluation

Décembre 2018



CONSEIL
DE
PROVENCE

Nous tenons à remercier les membres du Conseil de Provence qui ont activement participé aux travaux et réunions de la Section Prospective, Stratégie et Evaluation sur les actions éducatives départementales.*

Leurs réflexions et contributions expertes sont non seulement précieuses mais stimulantes.

Nous attendons avec impatience la poursuite de ses travaux...

Merci à la Direction de l'Education et au chargé de mission Cabinet pour le temps qu'ils nous ont accordés et les informations qu'ils nous ont transmises.

Enfin, merci à Marion et à Sofia, de l'équipe administrative de la Délégation Générale du CDP, qui ont veillé au bon déroulement de nos réunions.

Norbert Nourian et Magali Bencivenga

Membres du CDP ayant participé au groupe d'experts :

Roger Mongereau, Président du Conseil de Provence, Gérard-Mickael Bohbot, Pierre Dantin, Jean-Pierre Gaudin, Jacky Pelissier.

0 Synthèse : Principaux Constats & Préconisations

1 Ce qu'action éducative veut dire

1.1 Un dispositif administratif « cadré »...

1.1.1 Typologie des actions éducatives composant le dispositif départemental

Actions éducatives dites prioritaires de niveau

Actions éducatives complémentaires pour tous les niveaux de classes

Participations aux Initiatives des Collèges : PAME (participations aux Actions menées par les Etablissements)

Schéma de présentation synthétique des AE

1.1.2 Objectifs affichés des actions éducatives du dispositif CD13

Objectifs généraux affichés

Sous-objectifs affichés

Sous objectifs affichés « recomposés »

Schéma

1.2 ... mais un concept de politique publique relativement flou

1.2.1 Les actions éducatives : une notion non « homogène »...

Représentation du Plan Charlemagne selon articulation logique

Croisement articulations Guide des actions éducatives et Plan Charlemagne

1.2.2 ...mais néanmoins inscrite dans un cadre national de référence

Les actions éducatives s'inscrivent dans les nouveaux programmes de cycles et parcours éducatifs

Les actions éducatives traduisent une ouverture de « l'Ecole » sur l'extérieur et à de nouveaux acteurs en développant les partenariats

Cette composante éducative est composée de deux sous-ensembles : une offre nationale (centrale et académique) et une offre locale (départementale)

Schéma critères AE Education Nationale / CD13



Constats et préconisations

2 L'offre départementale et le guide des actions éducatives

2.1 Contenu de l'offre départementale

2.1.1 Présentation détaillée du guide 2018/2019

Cartographies des actions éducatives : thèmes, sujets abordés, modalités pédagogiques

2.1.2 Eléments de bilan des AE 2017/2018

a) Effectivité de la mise en œuvre du dispositif (PAME compris) – Tableaux et

- graphiques*
- b) *Positionnement des collègues sur les divers thèmes des AE – Tableaux et graphiques*
- c) *Diversité des demandes d'AE – tableaux et graphiques*
- d) *Répartition des demandes d'intervention par niveaux de classes – tableaux et graphiques*
- e) *Répartition des demandes à l'intérieur de chaque niveau de classes – Tableaux et graphiques*
- f) *Enquête de satisfaction sur les AE 2017/2018*

2.2 Système décisionnel

2.2.1 Processus de construction et d'attribution de l'offre départementale

Schéma processus

2.2.2 Système et logique d'acteurs

Schémas



Constats et préconisations

3 Analyse comparative interdépartementale

Alpes Maritimes (Facteurs clés de succès et bonnes pratiques)

Hérault (Facteurs clés de succès et bonnes pratiques)

Nord (Facteurs clés de succès et bonnes pratiques)

Hauts de Seine (Facteurs clés de succès et bonnes pratiques)



Préconisations

4 Réflexions autour de la proposition d'élaboration d'une politique départementale d'éducation

4.1 Répondre aux enjeux qui traversent le champ de l'éducation et des politiques liées : les formes d'éducation

4.1.1 – Genèse des notions d'éducation formelle, d'éducation informelle et d'éducation non formelle

a) *Education globale / éducation pour tous*

b) *Définitions*

4.1.2 – Débats théoriques autour des formes éducatives

a) *Critiques de la forme scolaire*

b) *Demain, quelle(s) forme(s) d'éducation ?*

L'éducation « informelle » entretient une relative confusion avec l'éducation « non formelle » avec qui elle se confond parfois.

La démarcation entre le formel et le non formel ou l'informel n'est cependant pas toujours claire



Préconisations liées aux questions soulevées par l'interpénétration de l'éducation non formelle (dont relèvent les AE) dans la « forme » scolaire, notamment en matière :

- d'éducation à...
- d'éducation mémorielle ;
- d'éducation artistique ;
- d'éducation à la citoyenneté ;
- d' « impératif d'efficacité économique » ;
- de complexité es savoirs ;
- de relations entre l'Ecole et son environnement

4.2 Qu'entendre par politique éducative départementale ?

4.2.1 – Types d'interventions départementales

a) interventions sur le temps scolaire

b) interventions sur le temps périscolaire (ou vie scolaire pour les collèges)

4.2.2 – Quel rôle pour le Département ? Quel enjeu ?



Préconisations Leviers et pistes d'action

SYNTHESE CONSTATS & PRECONISATIONS

Constat 1



Si le contenu du **dispositif administratif** des actions éducatives du Département des Bouches-du-Rhône est relativement stabilisé et si ces actions éducatives s'inscrivent bien dans le cadre national légal de référence, la notion d'actions éducatives ne recouvre pas une réalité « homogène » et stabilisée (en termes d'action ou de politique publiques), qui reflèterait une vision claire et partagée entre les acteurs internes au sein de la collectivité.

Constat 2



La notion est imprécise et non stabilisée : les divers objectifs mentionnés dans l'ensemble de la documentation sont flous, non harmonisés et non précisés.

Cela est source de confusion, de manque de lisibilité et de visibilité.

Constat 3



L'ensemble des membres experts du groupe d'évaluation constitué ad hoc tient à souligner l'ambition du plan Charlemagne, non seulement dans la variété des propositions contenues mais aussi dans les moyens affectés aux actions. Ce plan est un atout majeur pour le territoire.

Cependant, ils relèvent que, si l'ensemble des dispositions témoigne d'un « projet » élevé pour la jeunesse du territoire ; il ne constitue pas une politique départementale d'éducation en tant que telle, posant une vision claire des choix de la collectivité en matière éducative.

Constat 4



Manque de clarté, de lisibilité et de visibilité sur le niveau de classes de 5^{ème} en termes de priorité d'action. « L'accès au numérique » et le déploiement des tablettes ne relèvent ni du même « esprit », ni de la même catégorisation que les autres priorités de niveau.

Constat 5



L'existence même du Guide des AE, sa richesse et la variété des propositions contenues, en termes de nombre d'actions proposées, de variété des thèmes abordés, de diversité des propositions et supports pédagogiques (pédagogie différenciée, non formelle,...) constituent des atouts.

Cependant, et malgré le classement en rubriques thématiques, le guide apparaît plus comme un catalogue, qui manque de visibilité, voire de réel fil conducteur entre les actions d'un même thème.

Constat 6



Une grande liberté de choix est laissée aux établissements en matière d'actions éducatives, ce qui semble suggérer une possibilité de prise en compte et d'adaptation à leurs besoins pour nourrir leur projet d'établissement.

Constat 7



Les moyens, notamment financiers, sont conséquents.

Constat 8



L'enquête de satisfaction conduite pour la 1^{ère} fois en 2017/2018 est une plus-value, qui devrait enrichir, en principe, les visites sur sites (bilan) que peuvent faire les agents du SAE.

Constat 9



Au regard des thèmes se dégageant de l'offre nationale, certaines questions présentant un enjeu éducatif sont insuffisamment ou non exploitées, notamment :

- le volet culture scientifique à proprement parler ;
- la question de l'enseignement du fait religieux et la laïcité dans le cadre des valeurs de la République ;
- les actions de prévention aux dangers d'internet et des réseaux sociaux, de lecture critique des médias, de lutte contre la désinformation et les fake news,...

Constat 10



Différents acteurs interviennent dans le processus de construction de l'offre départementale.
Cependant, la concertation pourrait être plus large.

Constat 11



L'agrégation des différentes logiques d'acteurs ne saurait constituer, au sens de la théorie de l'action publique, une logique d'action ou de politiques publiques.

La vision stratégique des actions éducatives (ou d'une politique publique), la cohérence du dispositif ne peuvent « se réduire » à la reconstruction du processus.

Constat 12



Les AE sont principalement portées par des associations qui sont financées en subvention de fonctionnement selon la procédure interne départementale. Dans le cadre de cette procédure, les propositions émanent des structures porteuses, que la collectivité décide ou non de subventionner (pouvoir discrétionnaire de la collectivité). Les éléments de cadrage de ces propositions devraient découler, de fait, des objectifs fixés aux AE, des conditions d'éligibilité au subventionnement etc...

Si ce mode opératoire permet d'assurer une grande diversité et une grande variété de propositions, en termes d'acteurs, d'interlocuteurs, de formats, de contenus, de thématiques (dans leur nature ou leur traitement et approches) :

- il ne permet pas à l'Institution Départementale de « commander » des actions éducatives (contrairement au recours aux marchés publics ou à l'appel à projet) ou orienter les choix des établissements ;
- il pourrait créer une « concurrence » artificielle et contre-productive entre les offres et les structures, au détriment des établissements et des collégiens.

Observation 1 Remarque méthodologique

Remarque méthodologique Le groupe d'évaluation s'accordent sur le fait que les actions éducatives de niveau, les actions éducatives complémentaires (= offre départementale dans la suite du document) et les PAME constituent, pour le présent rapport, le **dispositif « actions éducatives »** mis en place par la collectivité.

Observation 2 Remarque méthodologique

On partira de l'idée qu'une politique publique comporte principalement deux éléments étroitement associés, qui sont aussi deux étapes logiques :

- 1) la définition d'un objectif général, c'est à dire d'un horizon d'action, ou de ce que certains nomment un « référentiel » ;
- 2) la sélection et la combinaison de divers moyens d'action (outils juridiques, administratifs, incitatifs, participatifs ou consultatifs ...) qui doivent permettre la mise en œuvre de ces priorités.

Rationnellement, l'étape 1 vient avant la 2. Et, de plus, elle la commande d'une certaine manière. En effet, un objectif de mobilisation d'acteurs sociaux et économiques, par exemple, ne peut se baser sur une démarche essentiellement « descendante », c'est à dire passant par des règles impératives. A l'inverse, un objectif de normalisation générale ne pourra se contenter de démarches participatives de type « bottom/up » ; il requiert avant tout une contrainte normative. Ce qu'on appelle ainsi des « styles » de mise en œuvre de politiques publiques doivent être le mieux possible en cohérence avec les objectifs de politiques publiques définis par ailleurs.

Il arrive toutefois que, dans certains cas, les référentiels ou objectifs soient incertains, ou multiples, ou peu explicites parce que jamais énoncés directement (le cas des AE).

⇒ *C'est le cas pour les Actions Educatives.*

Dans ce cas, l'analyse, évaluative ou non, doit essayer de faire préalablement « émerger » les énoncés d'objectifs qui sont manquants ou confus. La démarche consiste alors à les rendre visibles à partir de trois corpus différents qui se complètent largement : les textes existants de cadrage, de mise en œuvre et de suivi administratif ou évaluatif des politiques ; des « focus groups » d'experts extérieurs, où l'on essaie de reconstituer les énoncés globaux d'une politique publique à partir d'observations et d'analyses externes ; et des entretiens libres avec les décideurs dans un esprit de maïeutique, afin de les faire formuler peu à peu leurs choix latents et leurs priorités.

De toute manière, le schéma logique initial reste souvent une simplification de la conduite des politiques publiques réalisée en pratique. En effet, les recherches organisationnelles confirment l'intuition : plutôt qu'une séquence idéale de type : étape1/étape 2 relations entre objectifs et moyens des politiques publiques s'avèrent souvent se développer « en boucle » ou encore de manière systémique (donc avec des rétroactions fréquentes d'une étape sur l'autre).

Préconisation 1

Préciser et stabiliser la vision, la classification et les objectifs du dispositif d'actions éducatives afin de renforcer la cohérence « interne » du dispositif.

Préconisation 2

Clarifier, en lien avec les objectifs, la notion de « pédagogie différenciée » : les attendus, les liens disciplinaires ou de parcours, les modalités pédagogiques innovantes, efficaces, reconnues (en lien thématiques)...

Préconisation 3

Harmoniser l'ensemble des présentations pour assurer une lisibilité et une visibilité à ce dispositif.

Préconisation 4

Proposer une nouvelle thématique pour les actions prioritaires de niveau 5^{ème}, en lien avec le développement des accès et usages du numérique.

Lier le déploiement des tablettes avec un thème prioritaire de niveau: « Prévention aux dangers d'internet et des réseaux sociaux » (lecture critique des médias ; lutte contre la désinformation et les fake news, cyber harcèlement, protection de la vie privée ; identité numérique,...)

Préconisation 5

Etre innovant et réactif sur les thèmes et les approches pédagogiques. Les AE ne doivent pas être reconduites à l'identique d'année en année, mais être ajustables et modifiables. Elles doivent répondre aux attentes des territoires, à des enjeux identifiés.

L'élargissement de la concertation (parents d'élèves, collégiens, acteurs associatifs de terrain dans les bassins de vie des collèges,...) pourrait y contribuer.

Préconisation 6

Initier des parcours « modulaires » correspondant à la mise en place des éléments **d'incitation** sur des priorités départementales (autres que l'affichage d'une priorité de niveau et l'automatisme de l'acceptation de la demande), une fois les objectifs du dispositif et le cadre de référence clarifiés.

Préconisation 7

Enrichir les attendus du dispositif AE en exploitant les demandes faites par les établissements (recours ou non à telle type et catégorie d'AE ; résultats d'enquête ou de bilans évaluatifs,...) pour mieux cerner les besoins (en termes de thèmes, d'usages des AE : solutions à des problèmes rencontrés dans l'établissement ? supports pédagogiques différents pour les enseignants ? autre ?,...) et ajuster l'offre.

Préconisation 8

Le bilan de satisfaction initié pour l'année scolaire 2017/2018 doit être poursuivi et enrichi. Les résultats doivent être exploités pour ajuster les actions proposées et rendre le dispositif plus efficace.

Préconisation 9

Renforcer les bilans évaluatifs des AE sur site faits par les agents du SAE et exploiter plus avant les résultats.

Préconisation 10

S'assurer de l'absence de risques juridiques sur le processus d'élaboration du guide et le mode de financement retenu.

Préconisation 11

Engager une réflexion sur le choix du mode de financement des actions éducatives en fonction des avantages / inconvénients :

- du subventionnement « classique » ;
- de l'appel à projets ;
- du recours aux marchés publics.

Préconisation 12

S'il est décidé de conserver le mode de financement actuel des actions éducatives (subvention de fonctionnement), faire évoluer les conditions d'éligibilité, notamment :

- **12 A** En lien avec la précision des objectifs poursuivis par le dispositif et les AE, affiner la grille de lecture et d'analyse des propositions (et donc des demandes de subvention). Si la volonté du Département est affichée, les objectifs du dispositif et de chaque type d'actions bien définis et partagés par les acteurs, la grille de lecture qui en découle permettra une analyse et une décision plus rapides.
- **12 B** Créer un formulaire spécifique de demande de subvention pour les actions éducatives en attachant des conditions particulières d'éligibilité des demandes. Par exemple : habilitations, qualifications ou agréments spécifiques pour les structures (comme c'est le cas pour les structures intervenant dans le cadre du programme national d'AE) ;
- **12 C** Créer des pièces spécifiques permettant de rendre visibles et lisibles les enjeux et priorités en matière d'AE.. Par exemple : Charte d'engagement réciproque CD13/ établissements scolaires / association

Préconisation 13

Faire évoluer les critères d'attribution et de sélection des demandes d'AE déposées par les établissements (ex : accentuation des éléments des arguments de motivation des choix par les établissements et non pas liste de vœux hiérarchisés et validés en fonction des possibilités financières de la collectivité)

Préconisation 14

Afficher un véritable segment / dispositif clair et lisible.

Etablir un cadre de référence précisant les objectifs éducatifs communs, posant les principes de partenariats à respecter et les modalités d'évaluation.

Préconisation 15

Initier en ce sens, une réflexion sur la construction d'une logique d'action publique, au sens de la théorie de l'action publique, (pour tous les niveaux d'action : PP, segment, dispositif ...), par exemple :

- logique d'incitation aux choix établissements vers des « priorités » éducatives départementales
- logique de « cadrage » et de maîtrise de l'offre ;
- logique d'accompagnement des établissements sur leurs projets
- logique de soutien aux initiatives éducatives (établissements, associations,...) ;

Préconisation 16

Tenter de concilier les avantages d'une démarche bottom/up (variété et diversité largement appréciée par les établissements, souplesse, liberté d'approches, de choix...) et ceux d'une démarche top/down (cadrage, maîtrise, incitations, fléchage priorités départementales...) notamment pour créer les conditions d'une incitation sur des sujets éducatifs prioritaires pour la collectivité (hors solution priorités de niveau) ?

Préconisation 17

Créer des outils d'incitation sur les priorités de la collectivité, notamment via des parcours « modulaires » correspondant à la mise en place des éléments **d'incitation** sur des priorités départementales (autres que l'affichage d'une priorité de niveau et l'automaticité de l'acceptation de la demande), une fois les objectifs du dispositif et le cadre de références clarifiés.

Préconisation 18

S'inspirer du Guide des Actions Educatives Territoriales du Département de l'Hérault pour l'évolution du guide CD13, notamment pour :

- formaliser le guide (objectifs, procédure, présentation AE
- créer les éléments d'incitation via les parcours et la modularité guidée

Préconisation 19

S'inspirer des idées innovantes ou des bonnes pratiques d'autres Départements :

19.A Constituer un centre de ressources pédagogiques en ligne, en lien avec les thèmes des actions prioritaires ou complémentaires (CD06, CD59)

19.B Développer des outils « incitatifs » pour flécher les priorités départementales, tels que :

- ✓ les formes d'actions éducatives valorisantes (ex : trophée, concours, résultats mis en ligne sur le site départemental ou cérémonie...)
- ✓ la modularité guidée comme outil d'incitation sur les priorités départementales clarifiées (notamment CD34)
- ✓ la récompense (la participation à une action permettant de concourir pour un prix qui servira à financer une autre action) CD92

- **19.C** Mettre en place des correspondants territoriaux d'éducation. (CD59)
- **19.D** Renforcer et clarifier le lien aux pratiques disciplinaires ou aux EPI en fonction des thèmes des AE (CD59)
- **19.E** Utiliser les dispositifs nationaux d'AE (ex : collèges et cinéma) tout en se distinguant par une « marque locale » (CD59)
- **19.F** S'inspirer de l'action éducative « éteignez vos portables : voir, écouter, pratiquer » (CD92) qui articule de façon originale les activités artistiques et culturelles et l'éducation aux médias à travers le concept « d'école du spectateur »
- **19.G** S'inspirer de l'action éducative relative consistant à faire don aux élèves d'ordinateurs « recyclés »

Préconisation 20

Engager une réflexion autour de l'élaboration d'une véritable politique départementale d'éducation

Préconisation 21

Pour ce faire, tenir compte des questions saillantes liées à l'interpénétration des actions éducatives non formelles (dont relèvent les AE) et des formes « traditionnelles » d'éducation au sein de l'École, notamment :

- la recomposition disciplinaire imposée par la nécessité de traiter à l'école des questions de société en débat, notamment à travers **les actions d' « éducation à... »** qui visent à enseigner des « savoir-être », déstabilise le modèle académique des disciplines scolaires, **notamment par le statut des intervenants extérieurs sollicités. Les modes de légitimation des contenus des « éducations à », liés à la fois aux questions traitées et au statut des intervenants, posent de nombreux problèmes.**
- **l'éducation mémorielle** (ex : l'éducation à la mémoire de la Shoah, à travers une modalité pédagogique particulière, la visite sur un lieu de mémoire) qui mobilise à la fois des connaissances acquises hors l'école (cinéma, internet, reportages, musées) la conscience intime de l'élève (émotions et des affects suscités par l'évocation des atrocités commises par les nazis lors du génocide) **interroge ce qu'on apprend dans une telle situation.** Selon les auteurs, ces modalités d'éducation mémorielle séparent la transmission du récit historique donnant un savoir sur ce qui a eu lieu et le rapport aux éléments matériels permettant de faire l'expérience que quelque chose a bien eu lieu et interrogent l'articulation entre ces deux logiques et de la conception de l'éducation qui la sous-tend.
- **l'éducation artistique** illustre le risque de confusion lié à une entrée disciplinaire et à une multiplicité **d'acteurs formels et informels**, porteurs d'intérêts propres et spécifiques, génère en confusion, perte de lisibilité et de visibilité sur les objectifs « éducatifs ».
- **L'éducation à la citoyenneté** doit-elle viser à accompagner les jeunes dans le développement de leur capacité d'initiative, d'engagement, de coopération et d'exercice de leur esprit critique ou doit-elle se réduire à l'apprentissage de règles de vie, à la diffusion de la norme,.. ?
- L'impératif d'efficacité économique conduit-il l'institution scolaire à se modifier en devant céder la place à des modes d'éducation informelle prenant en compte le contexte social et économique local ? Les apprentissages informels sont devenus incontournables dans la conception des parcours de formation, de la petite enfance à l'âge scolaire et tout au long de la vie et ce, non seulement en France, mais dans tous les pays qui ont institutionnalisé une forme scolaire à l'époque moderne ;
- La complexité des savoirs indispensables pour comprendre la complexité du monde paraît de moins en moins à la portée exclusive de l'éducation formelle, et la socialisation, qui s'est toujours réalisée pour une part au travers d'expérimentations entre pairs, se fait aujourd'hui de plus en plus par les usages de l'internet et des réseaux sociaux, c'est-à-dire par l'éducation informelle.
- **Il s'avère que les résistances et lignes de fracture entre l'éducation informelle et l'éducation formelle se trouvent surtout à la frontière de l'institution scolaire et son environnement.** Mais certaines résistances peuvent être levées, qui permettent aux personnels de l'institution scolaire l'appropriation des acquis que les élèves importent du dehors, afin de mieux les inclure dans la formation du citoyen et de l'adulte en devenir.

Si l'école doit entretenir avec son environnement une certaine distance, cette distance doit demeurer raisonnable, et l'éducation non formelle est sans doute aujourd'hui une façon pour l'école de demeurer un lieu d'échange avec le monde. Pour entretenir cette distance raisonnable vis-à-vis de tous ces territoires, l'école doit modifier en permanence ses relations avec la société (l'État, les pouvoirs territoriaux, les acteurs éducatifs locaux, les familles, les nouveaux vecteurs culturels...) pour maintenir une forme scolaire autonome, qui est nécessaire à sa mission, mais non indépendante de son environnement.

LEVIERS & PISTES D'ACTION

Schéma des politiques éducatives concertées acteurs territoire départemental.

- respecter un équilibre entre l'autonomie des établissements, associations ou structures culturelles et sportives partenaires et leur contribution aux objectifs et priorités de la politique éducative et/ou au projet éducatif départemental ;
- Formaliser un cadre de référence pour préciser les objectifs poursuivis en commun, les valeurs communes, pour améliorer la cohérence et la pertinence de projets éducatifs partagés et concertés et pour poser des principes à respecter dans les partenariats, les modalités d'évaluation.
- Assurer la circulation de l'information jusqu'aux enseignants et aux professionnels et intégrer les usagers/acteurs que sont parents et jeunes dans la démarche.
- Tenir compte des objectifs et priorités du socle commun de connaissances, de compétence et de culture sans pour autant confondre les objectifs et contenus du temps scolaire et des autres temps éducatifs ;
- Assurer une place aux représentants des territoires (élus et techniciens) dans la démarche départementale (actions parallèles non articulées, actions concertées, projets communs, soutien « logistique » à la conception, à la formation des acteurs, à la mutualisation d'expériences et de réflexions, implication des élus locaux dans la relation aux collèges).

1.1 – Un dispositif administratif « cadré »...

En 2017, répondant « *aux Etats généraux de Provence, réalisés en 2016, qui ont démontré l'enjeu central que constitue l'accompagnement de la jeunesse du Département [...]* », le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône s'est doté du Plan Charlemagne (2017-2027) qui vise à « *préparer au mieux le collègue de demain en donnant à la communauté éducative, mais surtout aux collégiens, les meilleures conditions de travail, propices à la réussite scolaire, professionnelle et [...] à l'accomplissement personnel*¹. »

Le plan Charlemagne s'articule autour de trois axes :

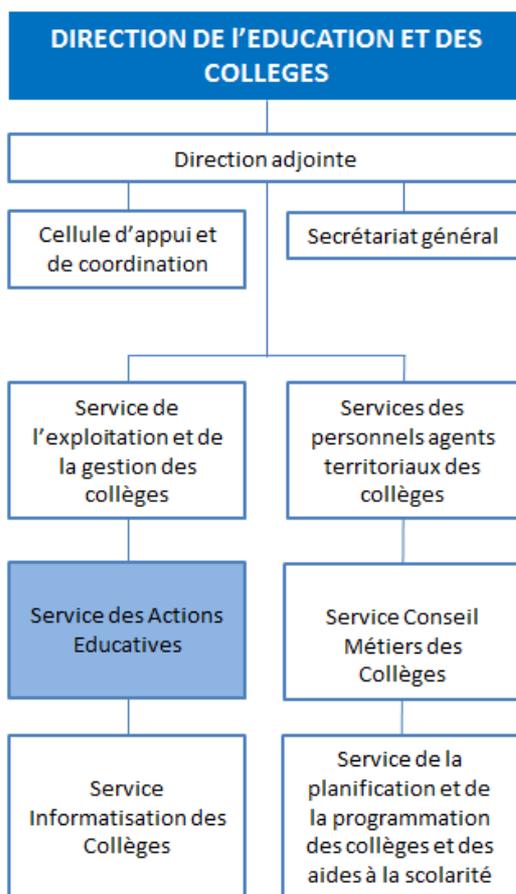
- Axe 1 En 2027, tous les collégiens dans un établissement neuf ou rénové
- Axe 2 En 2027, tous les collégiens dans des établissements 3.0
- Axe 3 En 2027, tous les collégiens accompagnés pour mieux vivre leur scolarité

Au-delà de sa visée programmatique, le Plan Charlemagne expose les dispositifs et actions publiques qui contribuent à l'action volontariste du Département en matière de collèges et d'éducation.

¹ Plan Charlemagne 2017-2027

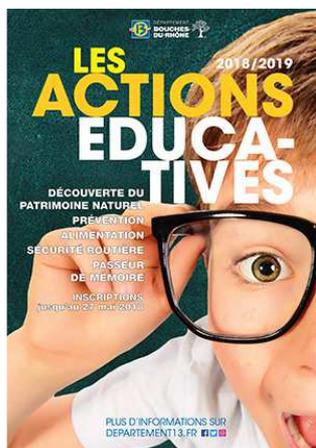
D'un point de vue organisationnel, ces actions sont mises en œuvre par la Direction de l'Éducation et des Collèges. En son sein, le Service des Actions Educatives (SAE) est chargé de la « *politique départementale d'action éducative complémentaire¹* » qui permet, notamment, à la collectivité de :

- soutenir « *les projets des établissements par le biais des PAME et participe aux frais de transport des élèves durant le temps scolaire* » ;
- proposer « *des actions artistiques et culturelles* » ;
- s'impliquer « *dans l'apprentissage de la citoyenneté en proposant des actions éducatives sur les relations filles/garçons, la protection de l'enfance et la prévention des violences, le vivre ensemble et l'interculturalité, les médias, la santé, le transport, l'histoire ...* »
- promouvoir « *une alimentation saine et de qualité, dans le cadre de l'opération « Manger autrement au collège* » à travers l'octroi d'une subvention pour les collèges publics demandeurs leur permettant d'acquérir des fruits et légumes frais, des actions éducatives dédiées pour les collégiens » ;
- proposer « *aux établissements des sorties-nature réalisées avec l'appui d'éco-guides* » ;
- proposer « *des actions éducatives l'environnement et développement durable, et promotion de la culture scientifique* ».



Dans ce cadre, le service des Actions Educatives met en œuvre le dispositif « Actions Educatives », comprenant :

- des actions éducatives dites de niveau ou prioritaires ;
- des actions éducatives dites complémentaires
- des actions dites « Participation aux Actions menées par les Etablissement » (PAME).



« Le Département, en lien avec les services départementaux de l'Education Nationale soutient et organise des actions éducatives à destination des collégiens pendant le temps scolaire à partir d'une programmation riche et variée. Ces actions éducatives visent à conforter les apprentissages en favorisant une pédagogie ouverte, une éducation non formelle. Elles viennent renforcer les parcours de l'Education nationale, avenir, santé, citoyen et d'éducation artistique et culturelle. »²

L'ensemble des actions éducatives de niveau et complémentaires proposé chaque année scolaire est présenté dans un document par le SAE, intitulé le « **Guide des Actions Educatives** ».

Il constitue ce que nous appellerons spécifiquement **l'offre départementale d'actions éducatives**.

Ce document, existant sous format numérique est accessible sur le site internet du Conseil Départemental. Il recense les actions éducatives sous forme de fiche-actions, classées en thèmes et, pour certaines d'entre elles, en sous-thèmes ; correspondant aux items du menu déroulant du guide. Chaque thème du menu renvoie à des pages spécifiques du site internet du CD13 et aux fiches-actions téléchargeables.

^{2 2} Source : site internet Département des Bouches-du-Rhône : le 13 en action/Education/Actions éducatives

1.1.1 - Typologie des actions éducatives composant le dispositif départemental

Ce dispositif est composé des actions suivantes :

Actions éducatives dites de niveau

« Accompagner chaque niveau de classe sur un projet pédagogique spécifique afin de sensibiliser les jeunes aux enjeux de société et les préparer à être des citoyens responsables »

Actions pour tous les niveaux de classe

Ex : en 2018/2019 actions spécifiques dans le cadre de la commémoration du centenaire de la guerre 1914/1918 identifiées dans la thématique « Leçons d'Histoire »

Usages pédagogiques du numérique dans le cadre du Plan national numérique départemental (équipement en tablettes numériques et en matériels informatiques).

Actions de niveau 6^{ème}

Découverte du patrimoine naturel départemental à travers des sorties "nature" animées par des guides et associations spécialisées

Actions de niveau 5^{ème}

Non précisé sur le site.

(Variation sur autre document **En 5e** : accès au numérique et développement des usages.)

Actions de niveau 4^{ème}

Prévention des addictions, la sensibilisation à la sécurité routière et à une alimentation de qualité.

Actions de niveau 3^{ème}

Visite du camp des milles dans le cadre du devoir de mémoire

Actions éducatives complémentaires pour tous les niveaux de classe

adaptées aux problématiques rencontrées par les collèges, relatives au vivre ensemble, l'éco-citoyenneté, la découverte des métiers et du monde professionnel, la contribution à l'éducation artistique et culturelle...

Vivre ensemble

Lutte contre les discriminations sous toutes leurs formes, le développement de l'esprit critique, et l'appropriation des valeurs citoyennes sont les trois thèmes principaux abordés dans l'apprentissage au mieux vivre ensemble, concourant à l'épanouissement et au bien-être des collégiens.

Eco-citoyenneté

Education à l'environnement pour un développement durable (sensibilisation à la préservation de l'environnement)

Découverte des métiers et du monde professionnel

Favoriser le rapprochement des collégiens avec le monde professionnel (pistes pour future orientation scolaire, découverte métiers, recherche de stages ...)

Leçons d'Histoire

réflexion sur la responsabilité de chacun dans la construction du monde de demain, au travers notamment de témoignages, d'expositions ou de spectacles sur la résistance.

Education artistique et culturelle

150 actions culturelles pluridisciplinaires, portées par des centaines d'artistes et d'acteurs culturels du territoire pour transmettre aux collégiens le patrimoine culturel provençal, national et international mais aussi pour les sensibiliser à la création artistique et favoriser la pratique collective.

Participation aux initiatives des collèges (PAME : Participation aux Actions Menées par les Etablissements)

Aides **forfaitaires** pour les projets menés à **l'initiative** des équipes pédagogiques des collèges

Typologie des PAME

- Lecture, écriture
- Culture scientifique, éducation à la santé, orientation scolaire
- Projets culturels et artistiques
- Séjours de plein air pendant le temps scolaire
- Séjours et échanges culturels ou linguistiques dans la limite d'un déplacement à l'étranger (Europe / Méditerranée) par établissement
- Prévention et apprentissage de la citoyenneté
- Alimentation, environnement et développement durable

Ne peuvent pas être financés en PAME

- Des projets d'investissement ou d'équipement,
- Des projets pris en compte dans la dotation de fonctionnement (transports EPS ...) ou des subventions départementales spécifiques (sections sportives, plans d'initiation à des pratiques sportives ...) et, plus généralement, toutes les actions déjà financées par le Département dans un autre cadre,
- La prise en charge de frais pour des compétitions sportives, notamment dans le cadre de l'UNSS.
- Les voyages en dehors de l'Europe et des pays méditerranéens.

Les aides sont limitées à :

- 7 projets pour les collèges en Education prioritaire ou accompagnée,
- 6 projets pour les autres collèges de plus de 750 élèves (hors SEGPA),
- 5 projets pour les autres collèges de moins de 750 élèves (hors SEGPA).

PAME généraux

Dans tous les cas, doivent figurer parmi ces PAME :

- 1 projet « lecture, écriture »,
- 1 projet « prévention et apprentissage de la citoyenneté »
- 1 projet « alimentation, environnement et développement durable »

PAME spécifiques (pouvant s'ajouter aux PAME généraux)

1. pour les élèves de SEGPA,
2. pour les élèves d'ULIS,
3. pour les élèves de dispositifs relais,
4. pour les élèves du dispositif d'accueil des élèves allophones nouvellement arrivés en France,
5. dans le cadre des dispositifs partenariaux, pour les projets intitulés : « L'opéra, c'est classe », « Entrez dans la danse », « Toute la lumière sur les SEGPA », Le « PLJM- Prix du Livre Jeunesse Marseille », « Les collégiens au printemps du livre de Cassis », « Concours collèges fleuris »

Le dispositif intègre, en outre, une **aide au transport pendant le temps scolaire**, avec deux types de participation financière :

- Remboursement au réel pour les opérations dont le Département est directement à l'initiative ou l'organisateur,
- Dans les autres cas, participation au forfait, à hauteur maximale de 120 €.

Présentation synthétique des actions éducatives

Cette présentation « découle » des informations contenues dans l'onglet Education / les dispositifs / Actions éducatives du site internet du CD13)

Actions éducatives			
	Actions éducatives de niveau + actions éducatives communes à tous les niveaux	Actions Educatives Complémentaires	PAME
Thématique	<p>Tous niveaux: actions spécifiques dans le cadre de la commémoration du centenaire de la guerre 1914/1918 identifiées dans la thématique « Leçons de l'Histoire » / + usages pédagogiques du numérique dans le cadre du Plan national numérique départemental (équipement en tablettes numériques et en matériels informatiques)</p> <p>6e : découverte du patrimoine naturel départemental (sorties "nature")</p> <p>4e : la prévention des addictions, la sensibilisation à la sécurité routière et à une alimentation de qualité</p> <p>3e : la visite du camp des Milles dans le cadre du devoir de mémoire.</p> <p><i>Attention, il existe une autre variante de « présentation » des thèmes (pages différentes du site)</i></p>	<p>Vivre Ensemble (lutte contre les discriminations, développement de l'esprit critique et valeurs citoyennes)</p> <p>Eco-citoyenneté</p> <p>Découverte des métiers et du monde professionnel</p> <p>Leçons de l'Histoire</p> <p>Education artistique et culturelle (sous-thèmes)</p> <p>Prévention des addictions</p> <p>Sensibilisation à une alimentation de qualité</p> <p>Sensibilisation sécurité routière et à la prévention</p>	<p>PAME généraux nb variable en fonction établissements mais obligatoirement 1 projet « lecture, écriture »; 1 projet « prévention et apprentissage de la citoyenneté » et 1 projet « alimentation, environnement et développement durable »</p> <p>+ possibilité de PAME spécifiques pour</p> <ul style="list-style-type: none"> - élèves: SEGPA, d'ULIS, dispositifs relais, dispositif d'accueil des élèves allophones nouvellement arrivés en France, - dans le cadre des dispositifs partenariaux, pour les projets intitulés : « L'opéra, c'est classe », « Entrez dans la danse », « Toute la lumière sur les SEGPA », Le « PLJM- Prix du Livre Jeunesse Marseille », « Les collégiens au printemps du livre de Cassis » et le projet « Concours collèves fleuris »
Source	Site + partie des fiches guide des AE	Guide complet des AE	Libre choix Etablissements (avec pour partie des actions relevant site DSDEN) avec certaines conditions CD13

Variations de présentation :

Renforcement des actions éducatives instaurées à l'issue des États Généraux de Provence :

- **En 6e** : connaissance des milieux naturels, respect de l'environnement, écocitoyenneté et préservation de l'environnement. En 2017/2018, deux-tiers des élèves bénéficieront de sorties nature et le dispositif sera généralisé à la rentrée suivante.

- **En 5e** : accès au numérique et développement des usages. (5^{ème} absente sur autre présentation)

- **En 4e** : prévention routière et des addictions et sensibilisation à une alimentation équilibrée. Le développement d'actions de prévention face aux conduites à risque et contre le mal-être des adolescents (maltraitance, harcèlement scolaire, radicalisme...) est également.

- **En 3e** : visite du Camp des Milles, au titre du devoir de mémoire, développement d'actions sur les valeurs républicaines et la formation

1.1.2 - Objectifs affichés des actions éducatives du dispositif CD13

Objectifs généraux affichés (se dégageant de la définition actions éducatives)

- Conforter les apprentissages en favorisant une pédagogie ouverte, une éducation non formelle ;
- Renforcer les parcours de l'Education nationale, avenir, santé, citoyen et d'éducation artistique et culturelle.

Sous-objectifs affichés

- *Sous-objectifs affichés par le SAE*



- *Sous-objectifs affichés « recomposés »* à partir des pages du site CD13 dédiées aux actions éducatives, avec leurs variations de présentation (cf page page suivante).

Conforter les apprentissages en favorisant une pédagogie ouverte, une éducation non formelle.

Renforcer les parcours de l'Education nationale, avenir, santé, citoyen et d'éducation artistique et culturelle.

Accompagner chaque niveau de classe

S'adapter aux problématiques rencontrées dans les collèges

sensibiliser les jeunes aux enjeux de société

préparer les jeunes à être des citoyens responsables.

Lutter contre les discriminations / développer l'esprit critique / s'approprier des valeurs citoyennes

Réduire la fracture numérique et de développer les usages numériques, pédagogiques participe au Plan Numérique Départemental.

« Tirer des leçons de l'histoire ».

Tous niveaux

Faire découvrir la richesse et la biodiversité du Département et aussi sa biodiversité, ses enjeux

Adopter les bons comportements (éco-citoyens)

6ème

+ Connaître les milieux naturels / Respecter et préserver l'environnement / développer l'apprentissage de l'éco-citoyenneté

RAS

5ème

Accéder au numérique et développer les usages

Prévenir les addictions / prévenir les risques « adolescents »

Sensibiliser à la sécurité routière / Prévenir les accidents

4ème

Promouvoir une alimentation de qualité / volet santé et/ou volet consommateur responsable

+ Prévenir le mal-être des adolescents (maltraitance, harcèlement scolaire, radicalisme...)

Enseigner la fraternité et le respect de l'autre (Devoir de mémoire)

3ème

+ Former aux valeurs républicaines et citoyennes

Favoriser le mieux vivre ensemble / concourir au bien être et à l'épanouissement des collégiens

Sensibiliser les collégiens au monde qui les entoure afin de le préserver.

Eco-citoyenneté

Favoriser le rapprochement des collégiens avec le monde professionnel / Apporter des pistes aux collégiens concernant leur future orientation scolaire / Déconstruire les clichés / Faire découvrir des métiers en tension ou émergents. Aider les collégiens dans leur recherche de stages (savoir-faire, savoir-être).

Découverte des métiers et du monde professionnel

Engager une réflexion sur la responsabilité de chacun dans la construction du monde de demain.

(Tirer) des Leçons d'histoire

Transmettre aux collégiens le patrimoine culturel provençal, national et international / Sensibiliser à la création artistique / favoriser la pratique collective.

Educ artistique et culturelle

1.2 -... mais un concept de politique publique relativement « flou »

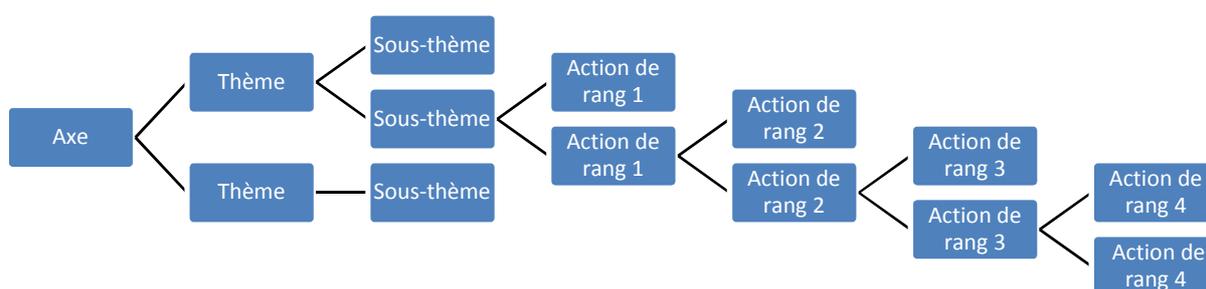
1.2.1 - Les actions éducatives : une notion non « homogène »...

L'analyse documentaire (Plan Charlemagne, Guide des actions éducatives, site internet du CD13, documentation interne SAE,...) fait apparaître des « variations » dans la présentation des actions éducatives, tant dans leurs objectifs que dans leur typologie, leur classification ou leurs contours.

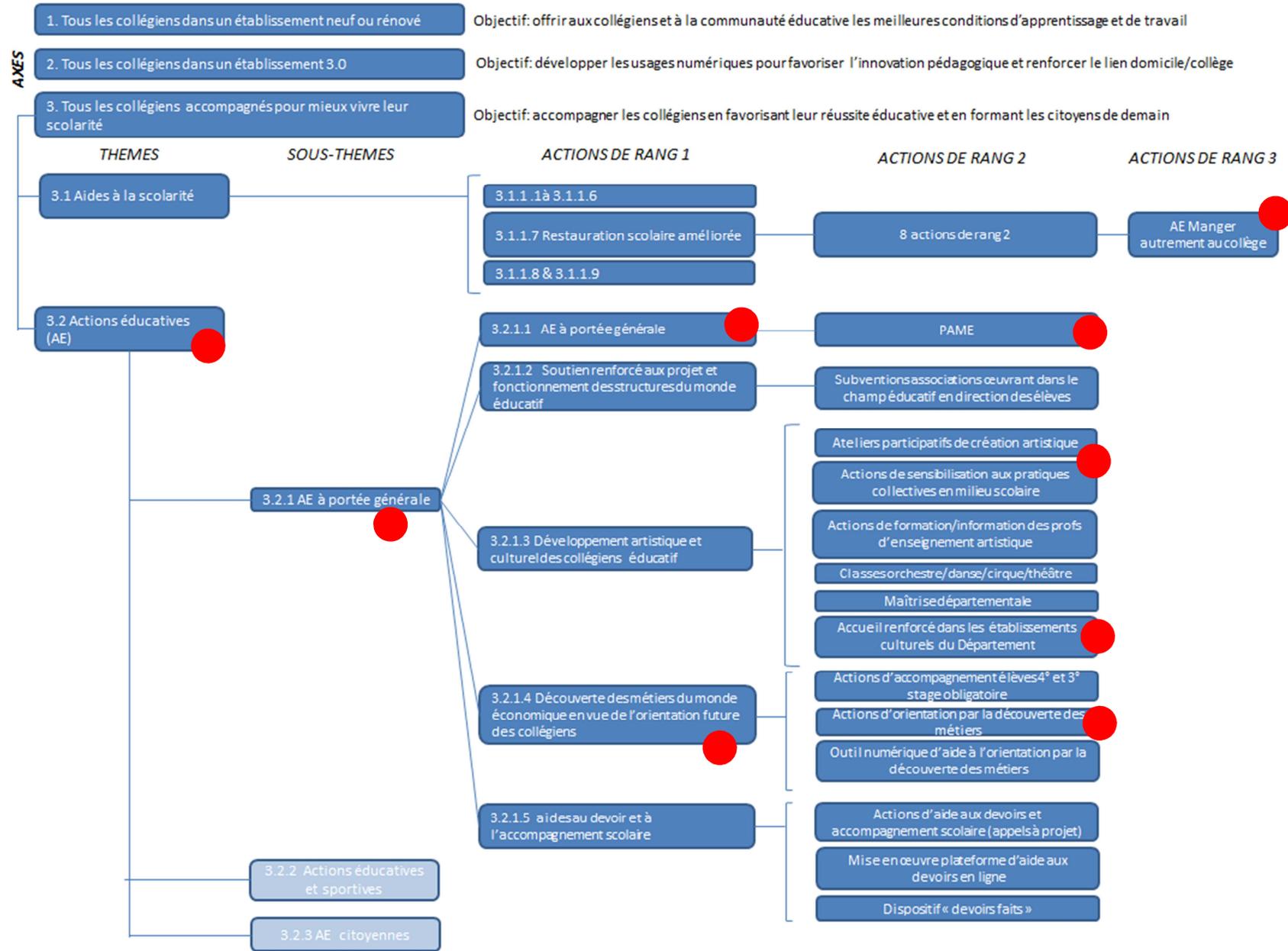
Ainsi, selon le Plan Charlemagne (cf articulation logique présentée en pages suivantes), la notion d'« actions éducatives » est mentionnée à plusieurs reprises dans l'axe 3 du Plan (« *Tous les collégiens accompagnés pour mieux vivre leur scolarité* ») ; l'objectif de cet axe étant « *d'accompagner les collégiens en favorisant leur réussite éducative et en formant les citoyens de demain* ».

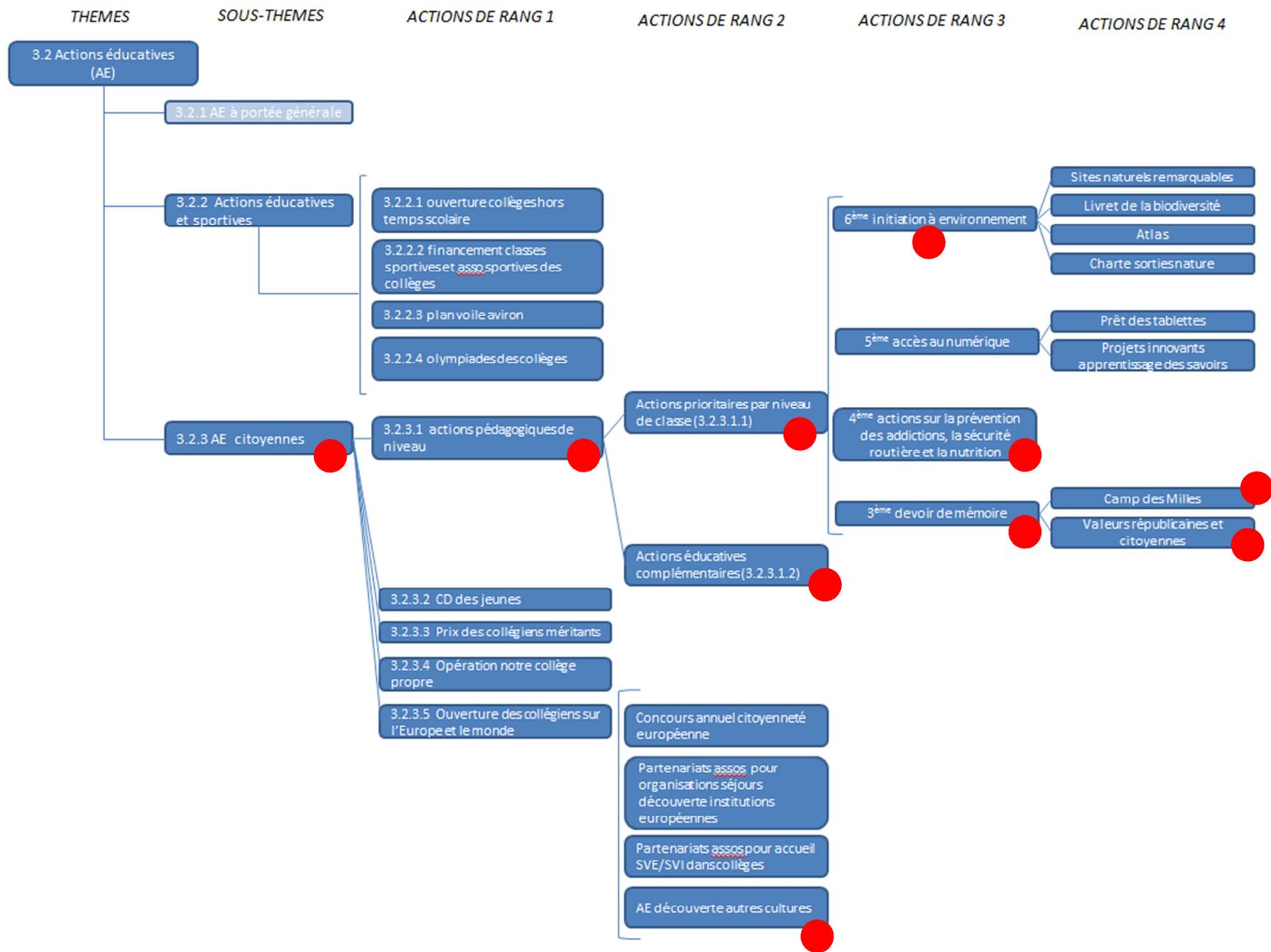
Ainsi, si l'on schématise l'articulation logique du Plan Charlemagne telle qu'elle ressort du document support de la façon détaillée ci-après, on constate non seulement un emploi indifférencié de la notion (qu'elle soit « qualifiée » ou non), qui dépasse le dispositif des actions éducatives présenté précédemment ; mais encore, des formulations différentes pour les actions éducatives qui composent ledit dispositif.

Schéma structuration articulation logique



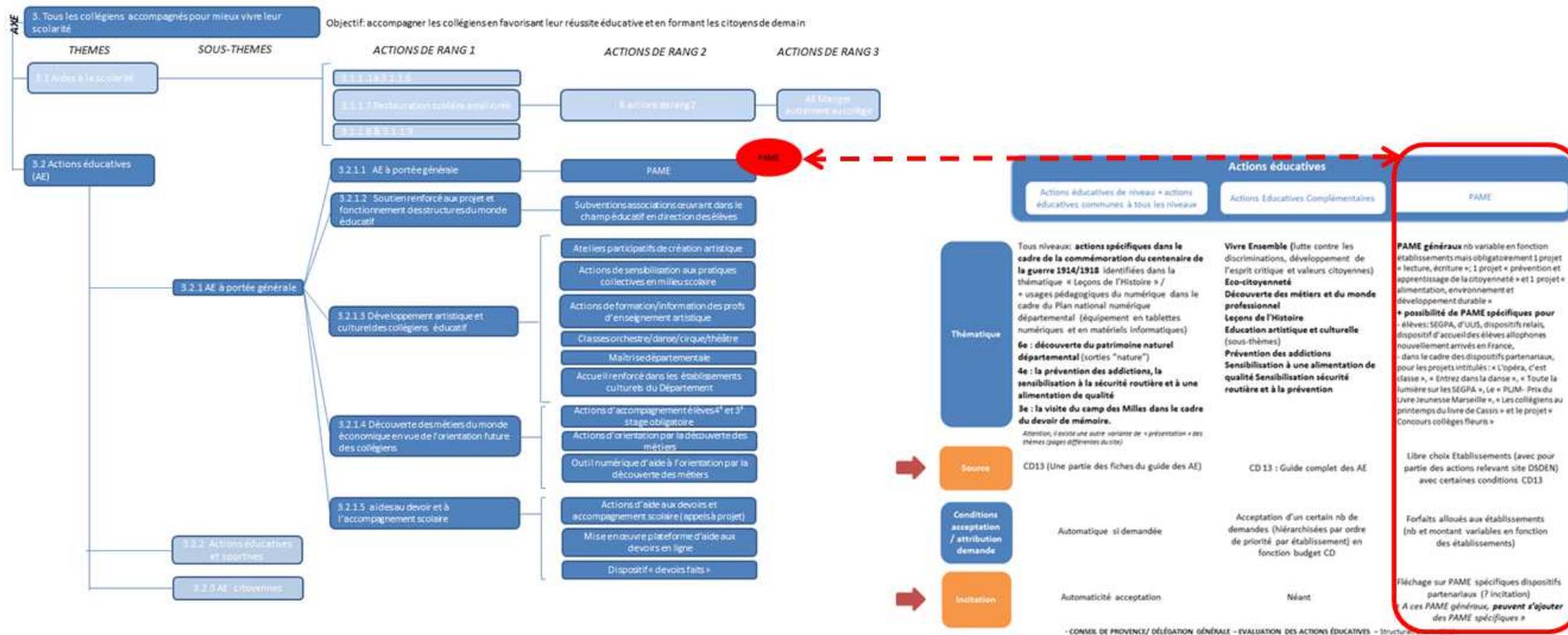
Représentation du Plan Charlemagne selon articulation logique

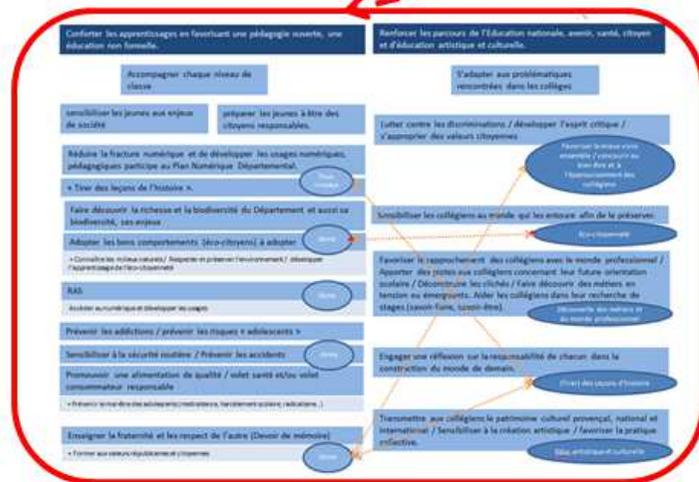
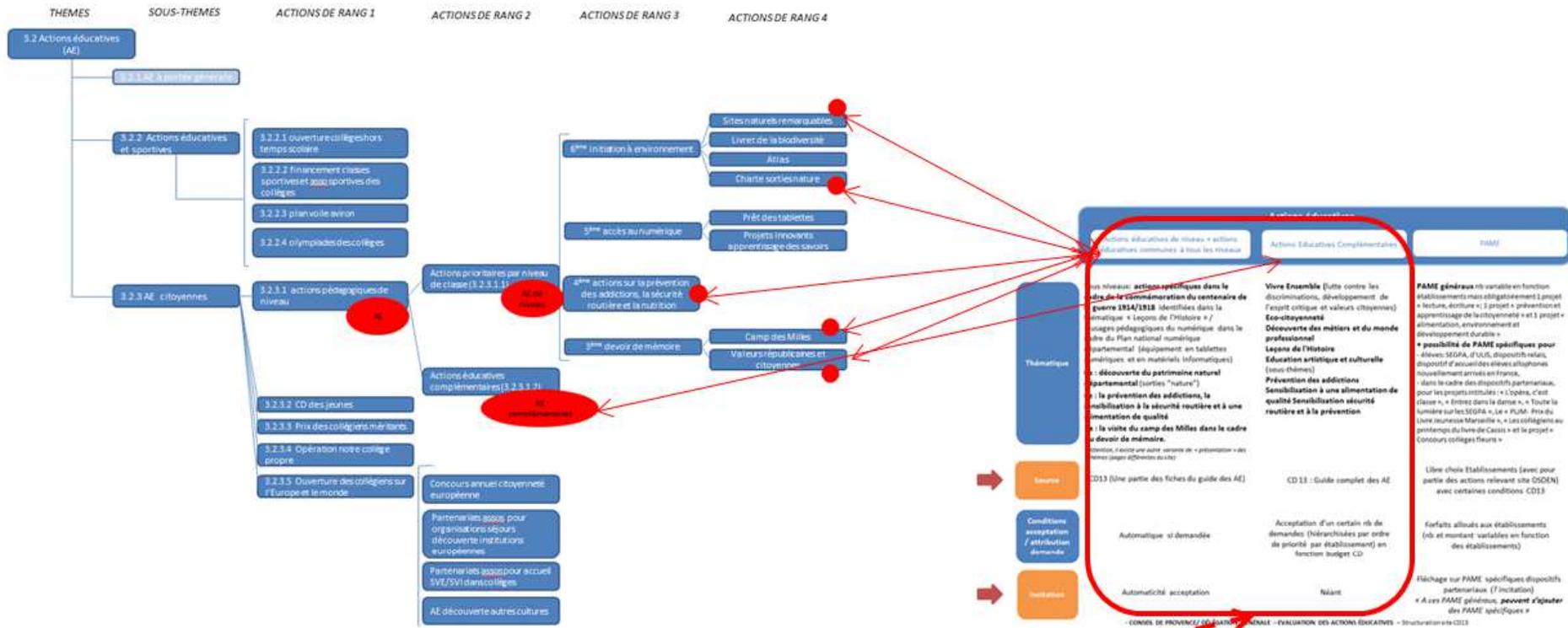




Axe	Thème	Sous-thème	Action de rang 1	Action de rang 2	Action de rang 3	Action de rang 4		
3-Tous les collégiens accompagnés pour mieux vivre leur scolarité	3.1-Aides à la scolarité				AE « manger autrement au collège »			
	3.2-Actions éducatives (AE)	3.2.1 Actions éducatives à portée générale	3.2.1.1. Actions pédagogiques à portée générale	PAME (1 action sur 1)				
			3.2.1.2					
			3.2.1.3. Développement artistique et culturel des collégiens	3 actions sur 6				
			3.2.1.4. découverte des métiers et du monde économique en vue de l'orientation future des collégiens	1 action sur 3				
			3.2.1.5					
		3.2.2. Actions éducatives et sportives						
		3.2.3. Actions éducatives citoyennes	3.2.3.1 actions pédagogiques de niveau	3.2.3.1.1 Actions prioritaires par niveau de classe	6 ^{ème} Initiation à l'environnement	Sites remarquables (1/4)		
					5 ^{ème} accès au numérique			
					4 ^{ème} actions sur la prévention des addictions, la sécurité routière et la nutrition			
					3 ^{ème} devoir de mémoire	Camp des Milles Valeurs citoyennes et républicaines		
			3.2.3.1.2 Actions complémentaires					
			3.2.3.2					
			3.2.3.3					
			3.2.3.4					
3.2.3.5 Ouverture des collégiens sur l'Europe et le monde	AE découverte des autres cultures (1/4)							

Croisement articulations Guide des actions éducatives et Plan Charlemagne





1.2.2 - ... néanmoins inscrite dans un cadre national légal de référence

Au-delà du contenu du dispositif des actions éducatives proposé par le Conseil Départemental, la définition « générale » proposée par la collectivité fait référence, pour l'organisation des actions éducatives départementales, aux éléments suivants :

- **lien avec les services départementaux de l'Education Nationale** ;
- public ciblé (**collégiens**)
- déroulement **pendant le temps scolaire** ;
- inscription dans **l'éducation non formelle** (pédagogie ouverte, apprentissages confortée) ;
- renfort des **parcours Avenir, Santé, Citoyen et Education artistique et culturelle** de l'Education Nationale.

Cette définition renvoie à la définition « légale » des actions éducatives, notamment à travers la référence faite aux « parcours » dans lesquels elles s'inscrivent au niveau national.

Depuis la **loi 2013-595 du 9/07/2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République**, les actions éducatives des Départements ne sont plus considérées comme ponctuelles ou expérimentales mais reconnues dans un cadre de référence national, marqué par leur lien avec les parcours éducatifs et l'offre nationale d'actions éducatives.

- *Les actions éducatives s'inscrivent dans les nouveaux programmes de cycles et parcours éducatifs.*

Outre la loi de 2013, ce cadre est précisé par la circulaire 2016-138 du 19/9/2016 du Ministère de l'Education Nationale³ qui lie les actions éducatives au socle commun de connaissances, de compétences et de culture et à la mise en œuvre des nouveaux programmes de cycles sur l'ensemble de la scolarité obligatoire.

³ Cf Annexes

Ainsi, les actions éducatives y sont définies de la façon suivante :

«Les actions recouvrent la plupart des champs disciplinaires. Elles favorisent les initiatives collectives ou individuelles au sein de projets pluridisciplinaires. Il peut s'agir de dispositifs, de prix ou de concours, de journées ou de semaines dédiées. Leurs mise en œuvre est à l'initiative des enseignants et des équipes éducatives dans le cadre du projet d'école ou d'établissement. Elles encouragent les approches pédagogiques transversales. Ces opérations permettent de nourrir les différents parcours éducatifs de l'élève : parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours éducatif de santé et parcours avenir [...] »

Les actions éducatives doivent ainsi permettre la **généralisation** et/ou la **consolidation** des quatre parcours éducatifs en les nourrissant.

Objectifs stratégiques	
<i>Parcours Avenir</i>	Construire son orientation et découvrir le monde économique et professionnel.
<i>Parcours d'éducation artistique et culturelle</i>	Favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle
<i>Parcours éducatif de santé</i>	Structurer les dispositifs qui concernent à la fois la protection de la santé des élèves, les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements en référence aux programmes scolaires.
<i>Parcours citoyen</i>	Viser à la construction, par l'élève, d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement.

(cf présentation synthétique des objectifs parcours de l'Education nationale page suivante)

PARCOURS AVENIR

Construire son orientation et découvrir le monde économique et professionnel

- Comprendre le monde économique et professionnel ainsi que la diversité des métiers et des formations ;
- Développer le sens de l'engagement et de l'initiative ;
- Elaborer le projet d'orientation scolaire et professionnelle.

ORIENTER

- Rendre les élèves acteurs dans la construction de leur projet d'orientation afin qu'ils aient une meilleure visibilité des procédures, des filières de formation et des choix d'orientation possibles ;
- Approfondir leur connaissance de l'ensemble des métiers (y compris les métiers émergents) ;
- Renforcer le dialogue au sein de la communauté éducative et faire de l'orientation un objet de travail commun dans la conception du parcours et l'élaboration de projets transdisciplinaires ;

INFORMER

- Mieux connaître le tissu économique local en développant des partenariats avec l'ensemble de la société civile pour une meilleure information des élèves.
- Accéder à l'information sur le système scolaire et universitaire, sur les professions et sur la carte des formations qui y préparent.

RAPPROCHER

- Faciliter et développer les échanges entre l'Ecole et les acteurs du monde économique
- Acquérir les clés de compréhension du monde professionnel pour développer son autonomie et construire son projet d'orientation scolaire et professionnelle.

PARCOURS CITOYEN

Viser à la construction, par l'élève, d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement.

- Aider à la construction, par l'élève, d'un jugement moral et civique à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement ;
- Concourir à la transmission des valeurs et principes de la République et de la vie dans les sociétés démocratiques.
- Transmettre valeurs républicaines et du principe de laïcité ; la culture de l'égalité entre sexes et du respect mutuel ;
- Lutter contre toutes les formes de discriminations et lutter contre le racisme et l'antisémitisme, notamment à travers l'ouverture sur l'Europe et le monde ;
- Prévenir et lutter contre le harcèlement ;
- Lutter contre l'homophobie ;
- Eduquer à l'environnement et au développement durable ;
- Eduquer aux médias et à l'information ;
- Eduquer à la défense

PARCOURS EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle.

- Diversifier et élargir les domaines artistiques abordés à l'école en ouvrant le champ de l'expérience sensible à tous les domaines de la création et du patrimoine ;
- Articuler les différents temps éducatifs et en tirer parti, en facilitant un travail convergent des différents acteurs et structures contribuant à l'éducation artistique et culturelle ;
- Donner sens et cohérence à l'ensemble des actions et expériences auxquelles l'élève prend part dans le cadre d'enseignements ou d'actions éducatives, le parcours n'étant pas une simple addition ou juxtaposition d'actions et d'expériences successives et disparates, mais un enrichissement progressif et continu.

FRÉQUENTER (*Rencontres*)

- Cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres
- Echanger avec un artiste, un créateur ou un professionnel de l'art et de la culture
- Appréhender des œuvres et des productions artistiques
- Identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire

PRATIQUER (*Pratiques*)

- Utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production
- Mettre en œuvre un processus de création
- Concevoir et réaliser la présentation d'une production
- S'intégrer dans un processus créatif
- Réfléchir sur sa pratique

S'APPROPRIER (*Connaissances*)

- Exprimer une émotion esthétique et un jugement critique
- Utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique
- Mettre en relation différents champs de connaissances
- Mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension de l'œuvre

PARCOURS EDUCATIF DE SANTE

Structurer les dispositifs de protection de la santé des élèves, les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements en référence aux programmes scolaires.

- Réduire les inégalités sociales, d'éducation et de santé pour permettre la réussite de tous les élèves et promouvoir une École plus juste et plus équitable ;
- Offrir aux élèves les conditions favorables aux apprentissages
- Permettre à chacun d'entre eux d'acquérir les connaissances, les compétences et la culture nécessaires à la construction d'un individu et d'un citoyen responsables. Elle concourt à créer un environnement scolaire favorable et constitue un élément clé d'une École du bien-être et de la bienveillance.

**EDUQUER
PRÉVENIR
PROTÉGER**

La notion de « parcours » induit une démarche « curriculaire » dans laquelle l'acquisition des compétences et des connaissances se fait de façon progressive, tout au long du cheminement de l'élève. **Elle suppose ainsi, du point de vue de l'établissement, que le parcours fait l'objet d'une programmation intégrée à l'organisation pédagogique, et du point de vue du collégien, une appropriation personnelle.**

Diverses sources (réglementaires ou documentaires) précisent plus en détail le contenu des parcours⁴.

- *Les actions éducatives traduisent une **ouverture de « l'École » sur l'extérieur et à de nouveaux acteurs en développant les partenariats.***

A titre d'exemple, la circulaire n° 2016-092 du 20-6-2016 relative au parcours citoyen des élèves stipule :

*« Il est essentiel que l'institution scolaire joue de son implantation locale et **tisse des liens au sein des territoires de proximité qui sont ceux de la vie quotidienne des élèves, de leurs parents, des partenaires de l'école, afin que l'émergence de la citoyenneté s'appuie sur des situations vécues, et non pas sur une seule connaissance abstraite des règles.***

*À cet effet, **la mise en œuvre d'actions éducatives dans le cadre du parcours citoyen favorise la complémentarité des associations partenaires de l'école publique porteuses de projets co-construits et ancrés dans l'environnement proche des élèves, sans exclure les ressources offertes par des territoires plus éloignés avec lesquels les élèves et l'école ou l'établissement entretiennent des relations. Elle favorise également les liens avec les collectivités locales et territoriales. Enfin, la mise en œuvre de projets et d'actions éducatifs, dans et hors l'école ou l'établissement donne du sens aux apprentissages et rend concrètes les valeurs de la citoyenneté démocratique.***

*[...] Les projets éducatifs territoriaux, qu'ils soient municipaux ou départementaux, en faisant de l'éducation à la citoyenneté une priorité, offrent quant à eux une occasion de contribuer à **la cohérence du travail éducatif : ils mettent à contribution les ressources et acteurs locaux et créent les conditions de leur coopération, dans le respect des principes républicains, qui ne sont pas négociables.** Ces projets doivent associer l'ensemble de la communauté éducative et les élèves, ce qui leur donne la possibilité de faire l'expérience du pouvoir d'agir des citoyens, en illustration des règles et principes auxquels ils sont initiés par et dans l'école. »*

- *Cette composante éducative est formée de deux sous-ensembles complémentaires une offre nationale (centrale et/ou académique) et une offre locale (ici départementale)*

Selon la circulaire citée précédemment, le programme des actions éducatives propose des opérations pilotées au niveau national qui sont complétées par une offre académique et par une offre locale (ici départementale). L'offre départementale est ainsi complémentaire à l'offre nationale (centrale ou académique).

⁴ Annexes : présentation détaillée des 4 parcours

- Les actions éducatives sont regroupées en 9 thèmes principaux :
 - culture scientifique, technique, industrielle et entrepreneuriale ;
 - éducation à la citoyenneté ;
 - éducation artistique et culturelle ;
 - éducation à l'environnement et au développement durable ;
 - éducation aux médias et à l'information ;
 - langue, littérature et philosophie ;
 - histoire et mémoire ;
 - sport, santé, sécurité, responsabilité ;
 - recherche, innovation, expérimentation, usage du numérique. Elles sont ainsi liées au déploiement du plan numérique pour l'École comportant une importante mise à disposition de ressources pédagogiques et un effort global pour le développement des usages pédagogiques du numérique.

Ces éléments nous permettent de poser des critères de définition des actions éducatives :

- Inscription dans la continuité ou en complémentarité des programmes ;
- Inscription dans le projet d'établissement
- Pratiques pédagogiques « singulières et innovantes » au service du développement des connaissances et les compétences des élèves, notamment des approches pédagogiques transversales ;
- Partenariats ;
- Intégration dans le temps scolaire.

Et d'apprécier la « qualité » des actions éducatives proposées dans le dispositif départemental au regard de ces critères.

AE (Education Nationale)
<p align="center">Critères</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les actions éducatives à destination des élèves du premier et du second degrés • Inscription dans la continuité ou en complémentarité des programmes ; • Inscription dans le projet d'établissement • Pratiques pédagogiques « singulières et innovantes » au service du développement des connaissances et les compétences des élèves, notamment des approches pédagogiques transversales ; • Partenariats ; • Intégration dans le temps scolaire; • Généralisation et consolidation des parcours éducatifs.
<p align="center">Thèmes principaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • - culture scientifique, technique, industrielle et entrepreneuriale; • - éducation à la citoyenneté; • - éducation artistique et culturelle; • - éducation à l'environnement et au développement durable; • - éducation aux médias et à l'information; • - langue, littérature et philosophie; • - histoire et mémoire ; • - sport, santé, sécurité, responsabilité; • - recherche, innovation, expérimentation, usage du numérique.
<p align="center">Format</p> <p>Prix, concours, de journées ou de semaines dédiées</p>
<p align="center">Pédagogie</p> <p>ARTICULATION avec les enseignements disciplinaires et/ou interdisciplinaires, et les dispositifs pédagogiques (tels que les ateliers, les classes à projet artistique et culturel, etc.) + accompagnement éducatif Diversification et la différenciation des pratiques pédagogiques Transversalité.</p>

AE (CD13)
<p align="center">Définition</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>lien avec les services départementaux de l'Education Nationale</u> ; • public ciblé (collégiens) • déroulement <u>pendant le temps scolaire</u> ; • inscription dans <u>l'éducation non formelle</u> (pédagogie ouverte, apprentissages confortée) ; • renfort des <u>parcours Avenir, Santé, Citoyen et Education artistique et culturelle</u> de l'Education Nationale.
<p align="center">Thèmes principaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Découverte du patrimoine départemental • Prévention des addictions • Sensibilisation à la sécurité routière • Sensibilisation à une alimentation de qualité • Vivre ensemble • L'écocitoyenneté • Découverte du monde professionnel • Leçons de l'Histoire • Actions artistiques et culturelles
<p align="center">Format</p> <p>Action format variables: sorties, conférence, jeux de rôle, théâtre forum, animation, intervention, ...</p>
<p align="center">Pédagogie</p> <p>Evocation notion PEDAGOGIE DIFFERENCIEE, très légère référence aux disciplines scolaires.</p>

PRINCIPAUX CONSTATS ET PRECONISATIONS (Partie 1)

Constat 1



Si le contenu du **dispositif administratif** des actions éducatives du Département des Bouches-du-Rhône est relativement stabilisé et si ces actions éducatives s'inscrivent bien dans le cadre national légal de référence, la notion d'actions éducatives ne recouvre pas une réalité « homogène » et stabilisée (en termes d'action ou de politiques publiques), qui reflèterait une vision claire et partagée entre les acteurs internes au sein de la collectivité.

Constat 2



La notion est imprécise et non stabilisée : les divers objectifs mentionnés dans l'ensemble de la documentation sont flous, non harmonisés et non précisés.

Cela est source de confusion, de manque de lisibilité et de visibilité.

Constat 3



L'ensemble des membres experts du groupe d'évaluation constitué ad hoc tient à souligner l'ambition du plan Charlemagne, non seulement dans la variété des propositions contenues mais aussi dans les moyens affectés aux actions. Ce plan est un atout majeur pour le territoire.

Cependant, ils relèvent que, si l'ensemble des dispositions témoigne d'un « projet » élevé pour la jeunesse du territoire ; il ne constitue pas une politique départementale d'éducation en tant que telle, posant une vision claire des choix de la collectivité en matière éducative.

Constat 4



Manque de clarté, de lisibilité et de visibilité sur le niveau de classes de 5^{ème} en termes de priorité d'action. « L'accès au numérique » et le déploiement des tablettes ne relèvent ni du même « esprit », ni de la même catégorisation que les autres priorités de niveau.

Préconisation 1

Préciser et stabiliser la vision, la classification et les objectifs du dispositif d'actions éducatives afin de renforcer la cohérence « interne » du dispositif.

Préconisation 2

Clarifier, en lien avec les objectifs, la notion de « pédagogie différenciée » : les attendus, les liens disciplinaires ou de parcours, les modalités pédagogiques innovantes, efficaces, reconnues (en lien thématiques)...

Préconisation 3

Harmoniser l'ensemble des présentations pour assurer une lisibilité et une visibilité à ce dispositif.

Préconisation 4

Proposer une nouvelle thématique pour les actions prioritaires de niveau 5^{ème}, en lien avec le développement des accès et usages du numérique.

Lier le déploiement des tablettes avec un thème prioritaire de niveau: « Prévention aux dangers d'internet et des réseaux sociaux » (lecture critique des médias ; lutte contre la désinformation et les fake news, cyber harcèlement, protection de la vie privée ; identité numérique,...)

Observation 1 Remarque méthodologique

Remarque méthodologique Le groupe d'évaluation s'accordent sur le fait que les actions éducatives de niveau, les actions éducatives complémentaires (= offre départementale dans la suite du document) et les PAME constituent, pour le présent rapport, le **dispositif « actions éducatives »** mis en place par la collectivité dans le cadre de son action Education.

Observation 2 Remarque méthodologique

On partira de l'idée qu'une politique publique comporte principalement deux éléments étroitement associés, qui sont aussi deux étapes logiques :

- 1) la définition d'un objectif général, c'est à dire d'un horizon d'action, ou de ce que certains nomment un « référentiel » ;
- 2) la sélection et la combinaison de divers moyens d'action (outils juridiques, administratifs, incitatifs, participatifs ou consultatifs ...) qui doivent permettre la mise en œuvre de ces priorités.

Rationnellement, l'étape 1 vient avant la 2. Et, de plus, elle la commande d'une certaine manière. En effet, un objectif de mobilisation d'acteurs sociaux et économiques, par exemple, ne peut se baser sur une démarche essentiellement « descendante », c'est à dire passant par des règles impératives. A l'inverse, un objectif de normalisation générale ne pourra se contenter de démarches participatives de type « bottom/up » ; il requiert avant tout une contrainte normative. Ce qu'on appelle ainsi des « styles » de mise en œuvre de politiques publiques doivent être le mieux possible en cohérence avec les objectifs de politiques publiques définis par ailleurs.

Il arrive toutefois que, dans certains cas, les référentiels ou objectifs soient incertains, ou multiples, ou peu explicites parce que jamais énoncés directement (le cas des AE).

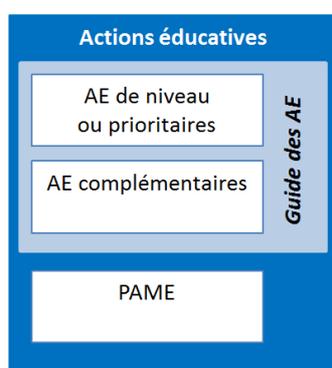
⇒ *C'est le cas pour les Actions Educatives.*

Dans ce cas, l'analyse, évaluative ou non, doit essayer de faire préalablement « émerger » les énoncés d'objectifs qui sont manquants ou confus. La démarche consiste alors à les rendre visibles à partir de trois corpus différents qui se complètent largement les textes existants de cadrage, de mise en œuvre et de suivi administratif ou évaluatif des politiques ; des « focus groups » d'experts extérieurs, où l'on essaie de reconstituer les énoncés globaux d'une politique publique à partir d'observations et d'analyses externes ; et des entretiens libres avec les décideurs dans un esprit de maïeutique, afin de les faire formuler peu à peu leurs choix latents et leurs priorités.

De toute manière, le schéma logique initial reste souvent une simplification de la conduite des politiques publiques réalisée en pratique. En effet, les recherches organisationnelles confirment l'intuition : plutôt qu'une séquence idéale de type : étape1/étape 2 relations entre objectifs et moyens des politiques publiques s'avèrent souvent se développer « en boucle » ou encore de manière systémique (donc avec des rétroactions fréquentes d'une étape sur l'autre).

2

L'OFFRE DEPARTEMENTALE ET LE GUIDE DES ACTIONS EDUCATIVES



Le SAE présente les actions éducatives inscrites au guide de la façon suivante :

Financées par le Département et mises en œuvre, pour l'essentiel, par des associations (à l'exception d'une partie des sorties nature et des actions proposées par d'autres directions de l'Institution Départementale), les actions éducatives inscrites au guide visent à conforter l'action éducative formelle en favorisant une pédagogie ouverte, éducation non formelle.

- *Ces actions doivent s'inscrire dans le projet d'établissement de chaque collège (public ou privé sous contrat) et prennent ainsi en compte les directives de l'Education Nationale, elles s'intègrent dans les programmes et apprentissages.*
- *Les propositions des partenaires associatifs sont effectuées en collaboration et en concertation entre les différentes directions de l'Institution départementale compétentes et les services de l'Education Nationale ;*
- *Ces actions éducatives gérées pour l'essentiel directement au sein de la Direction de l'Education et des Collèges sont complétées, pour partie, par un certain nombre d'actions proposées par d'autres directions de l'Institution Départementale.*

- *Au-delà des actions prioritaires départementales pour chaque niveau de classe, des actions complémentaires sont proposées afin de répondre au mieux aux programmes de l'Education Nationale et aux problématiques locales rencontrées par les collèges.*

Le SAE précise en outre les modalités générales organisant ces actions :

« Les actions proposées au guide sont organisées pendant le temps scolaire sous la responsabilité des établissements.

Elles concernent en général des classes entières et s'adressent indistinctement à l'ensemble des collèges sur tout le territoire du département.

Elles peuvent, en fonction de la nature de l'action, être destinées à un ou des niveau(x) de classe déterminé(s).

Ces actions visent à la fois un apport de connaissances et d'information en lien avec les programmes et à susciter la réflexion de l'élève en matière de savoir, de savoir-faire comme de savoir-être. [...] Les projets permettent aux élèves d'être acteurs dans la mise en œuvre des actions. »

Le financement des projets retenus est évalué de façon équitable sur **le barème forfaitaire**. Pour l'année 2018/2019, le barème forfaitaire fourni par le SAE est le suivant :

Action	Réalisation	80€/heure/intervenant
	Préparation	40€/h/intervenant
Spectacle	Comédien	230€/comédien
	Technicien	160€/technicien.
Sortie nature		entre 280€ et 320 € la journée

2.1 – Contenu de l’offre départementale

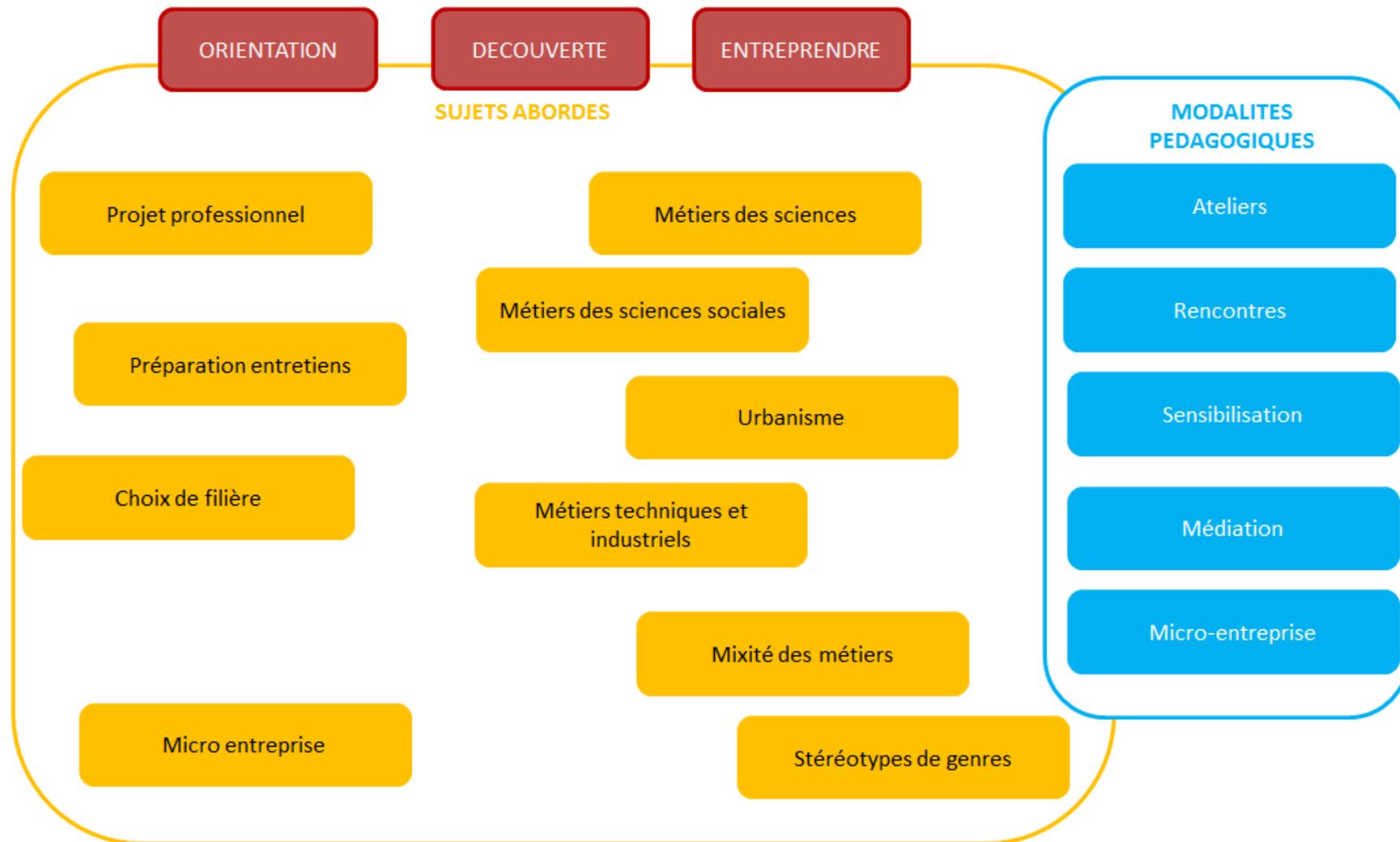
2.1.1 - Présentation détaillée du Guide 2018/2019

Pour l’année scolaire 2018/2019, le catalogue propose 380 fiches-action (FA) différentes, réparties selon les thèmes suivants :

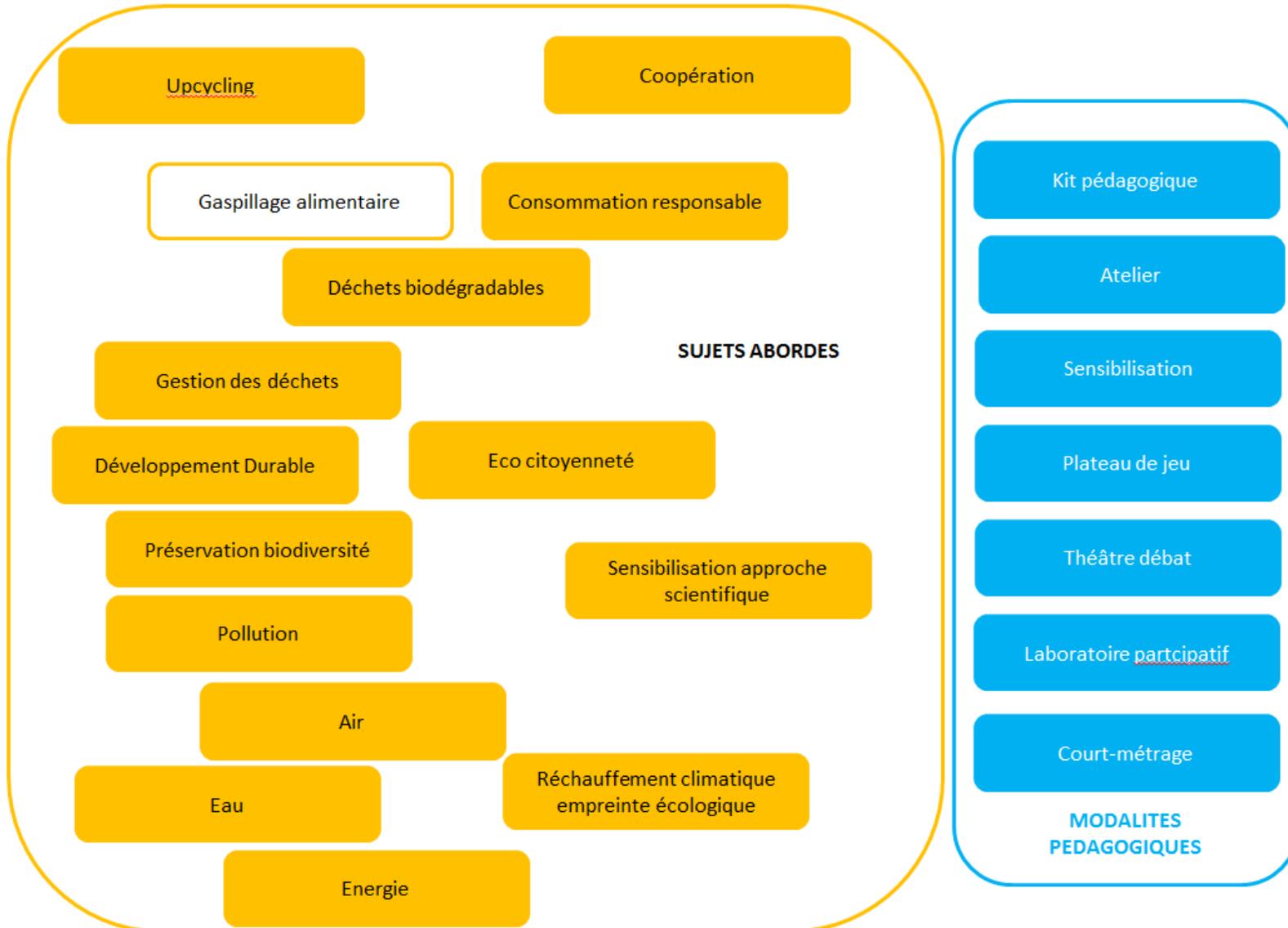
Thème	Sous-thème FA	Nbre de FA
Camp des Milles	/	1 FA
Découverte du monde professionnel	Pas de sous-thèmes	9 FA
Découverte du patrimoine naturel	Sous-thèmes = intitulés de chaque FA	105 FA
Eco-citoyenneté	13 FA - Pas de sous-thèmes	13 FA
Education artistique et culturelle	Sous-thèmes :	
	Arts plastiques, visuels et numériques	21 FA
	Cirque et danse	15 FA
	Littérature	23 FA
	Musique	29 FA
	Patrimoine, culture provençale et architecture	10 FA
	Théâtre	17 FA
	<i>Sous-total sous-thème</i>	<i>115 FA</i>
Leçons d’Histoire	Pas de sous-thèmes	19 FA
Prévention des addictions	Pas de sous-thèmes	19 FA
Sensibilisation à la sécurité routière et à la prévention	Pas de sous-thèmes	9 FA
Sensibilisation à une alimentation de qualité	Pas de sous-thèmes	20 FA
Vivre ensemble	Sous-thèmes :	
	Discriminations	45 FA
	Esprit critique	10 FA
	Valeurs citoyennes	15 FA
	<i>Sous-total sous-thème</i>	<i>65 FA</i>
	Total	380

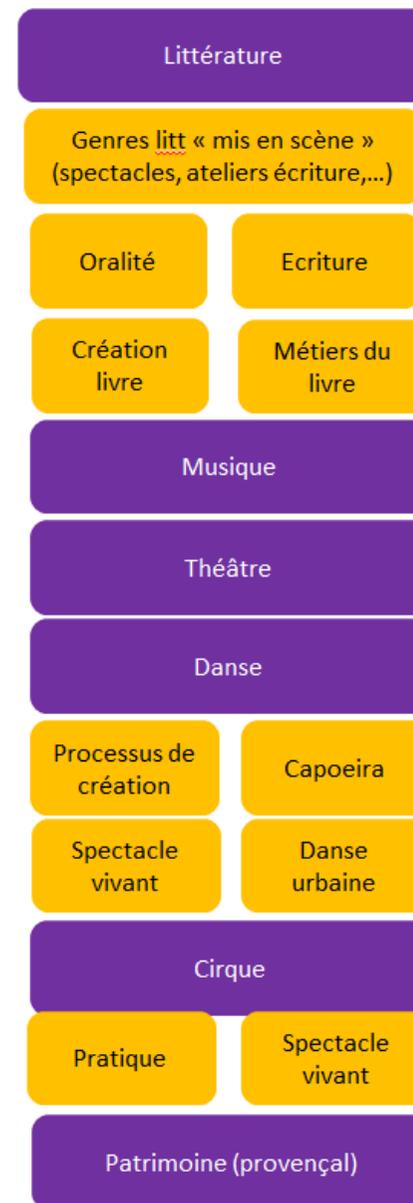
La cartographie du contenu de chacune des fiches-actions de chaque thème présentée en pages suivantes permet de mettre en exergue les principaux sujets abordés (thématiques, angles d’approche, orientations) et les principales modalités pédagogiques proposées.

Guide des AE – Cartographie FA découverte du monde professionnel



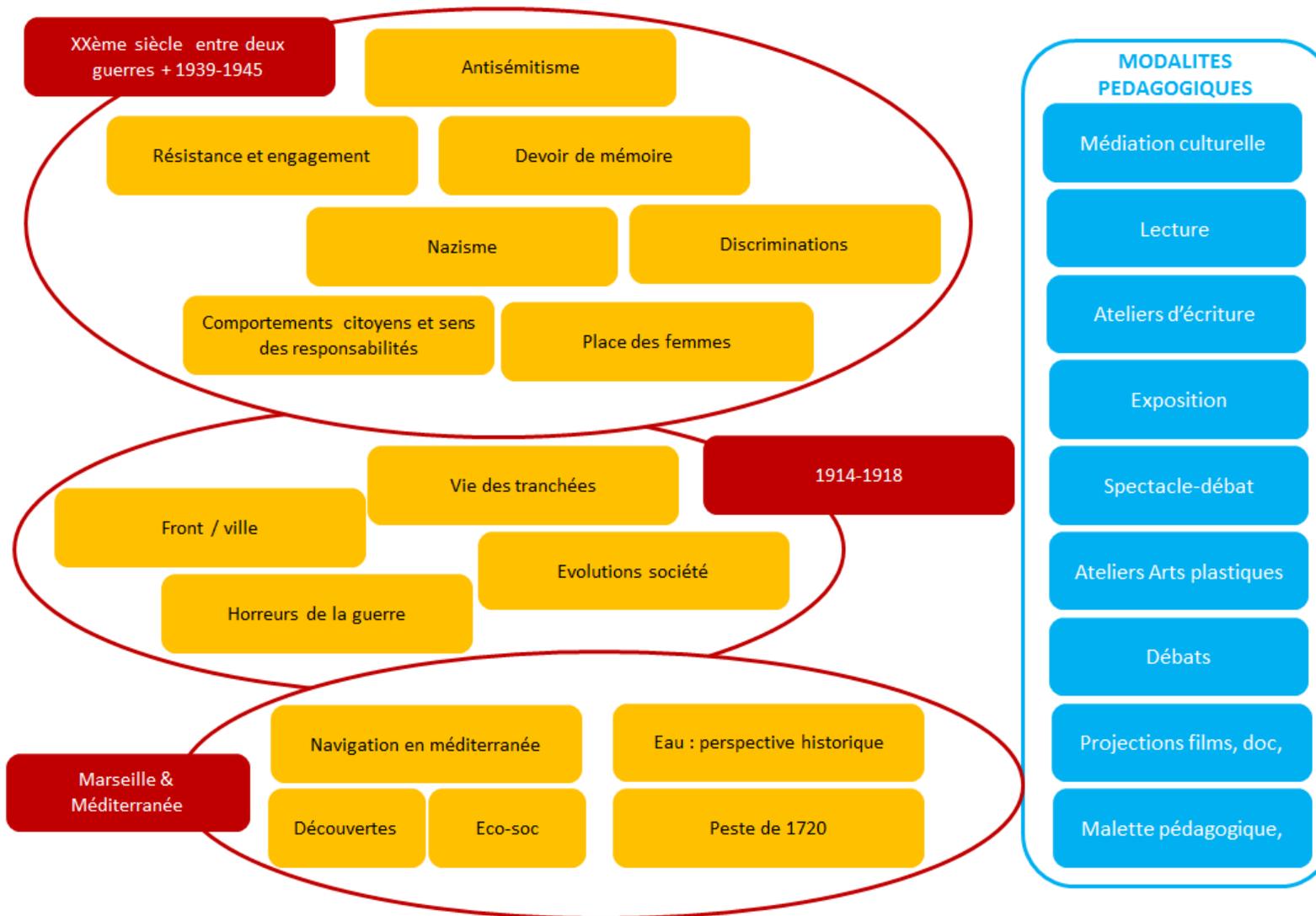
Guide des AE – cartographie FA Eco-citoyenneté



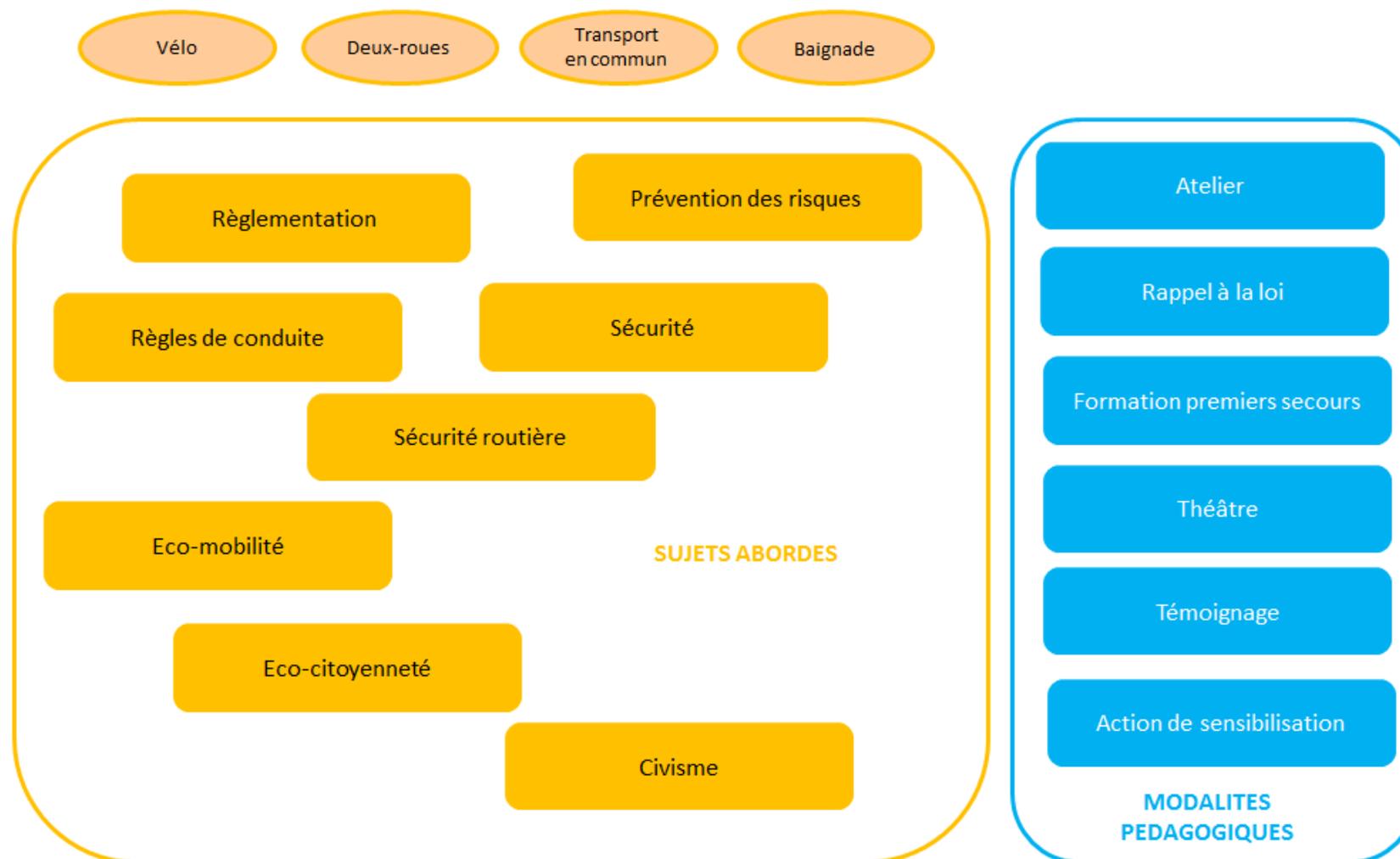


Guide des AE
Cartographie FA Education artistique et culturelle

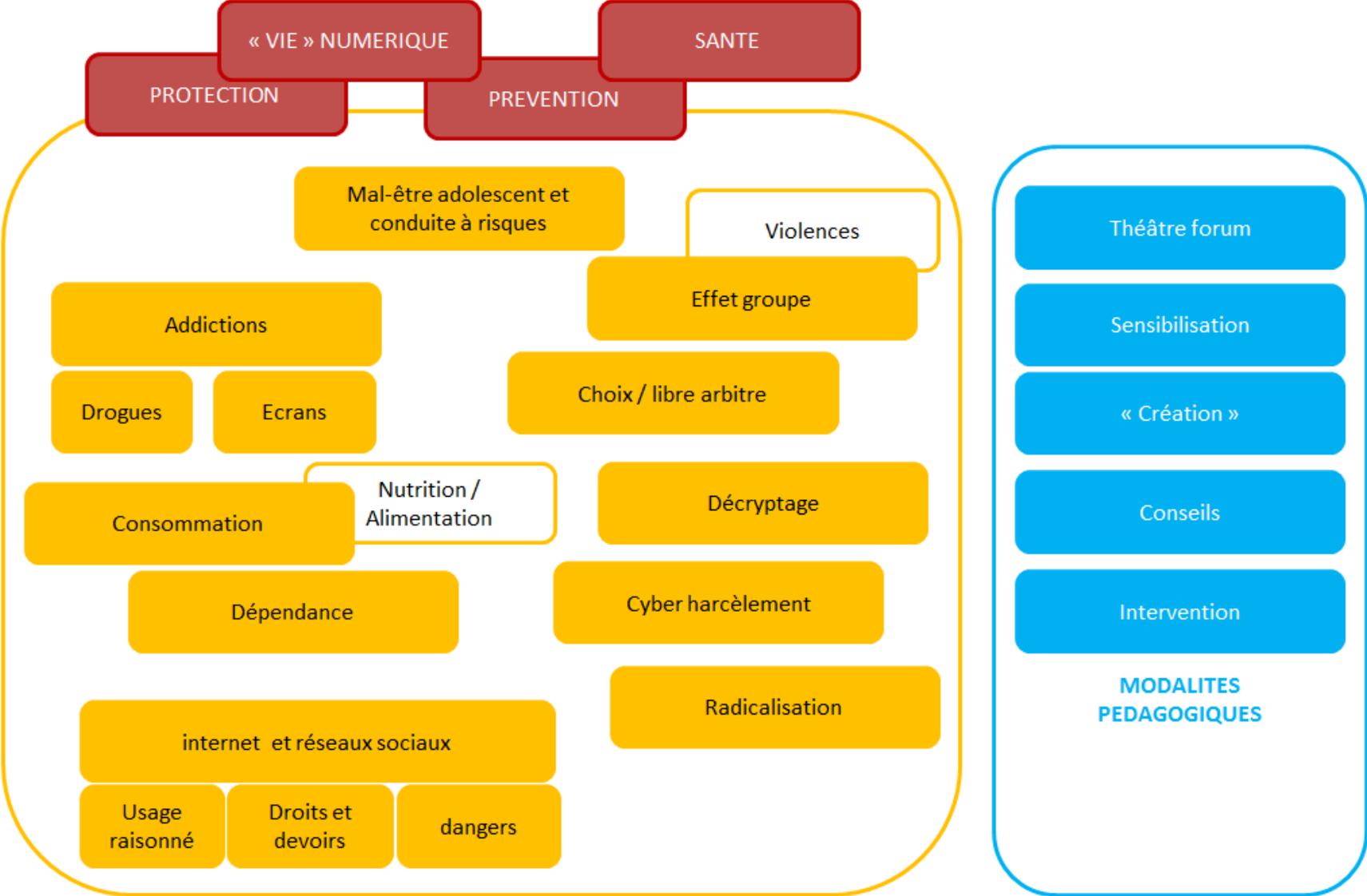
Guide des AE – Cartographie FA Leçons d'histoire



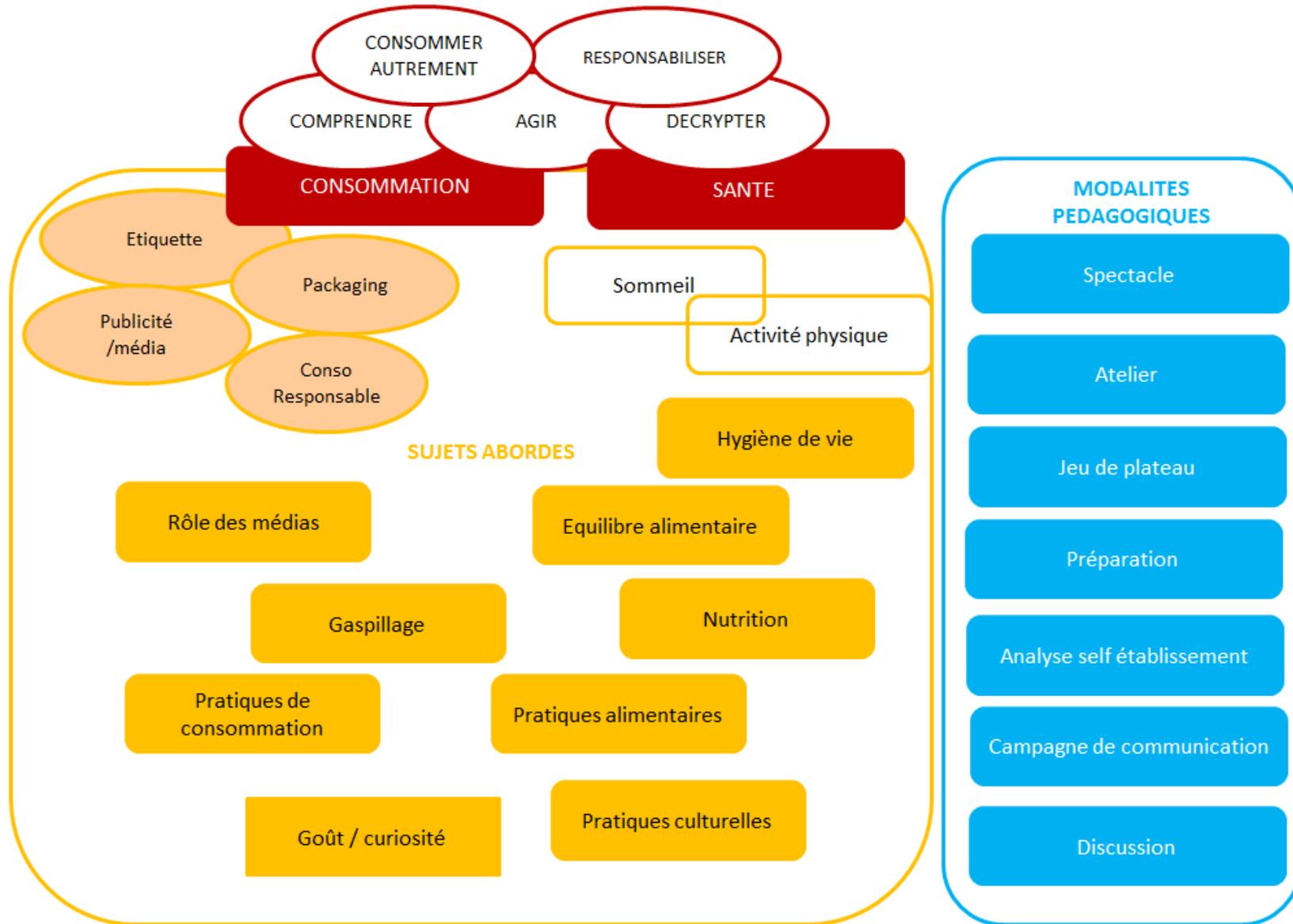
Guide des AE – Cartographie FA Sensibilisation à la sécurité routière et prévention



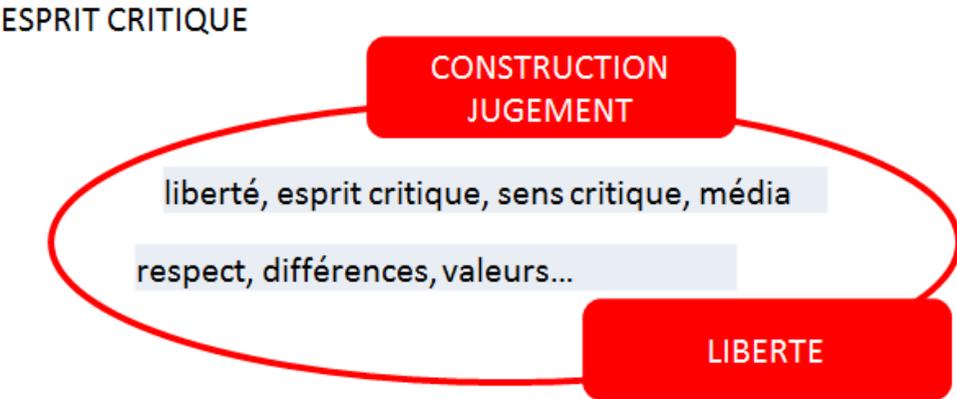
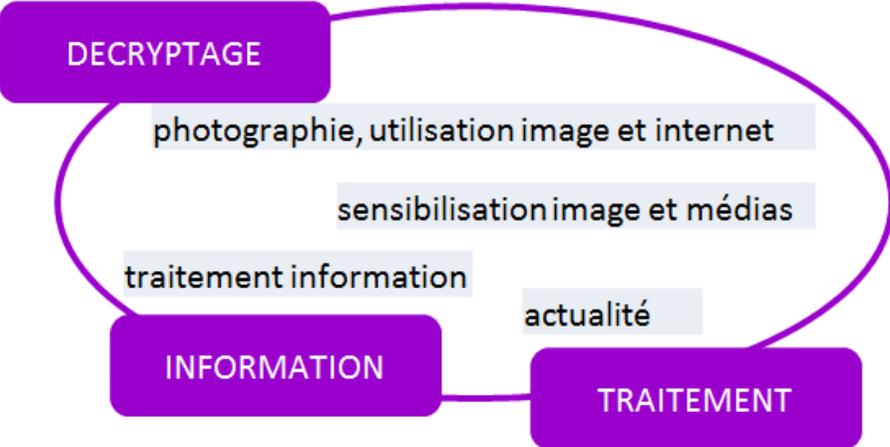
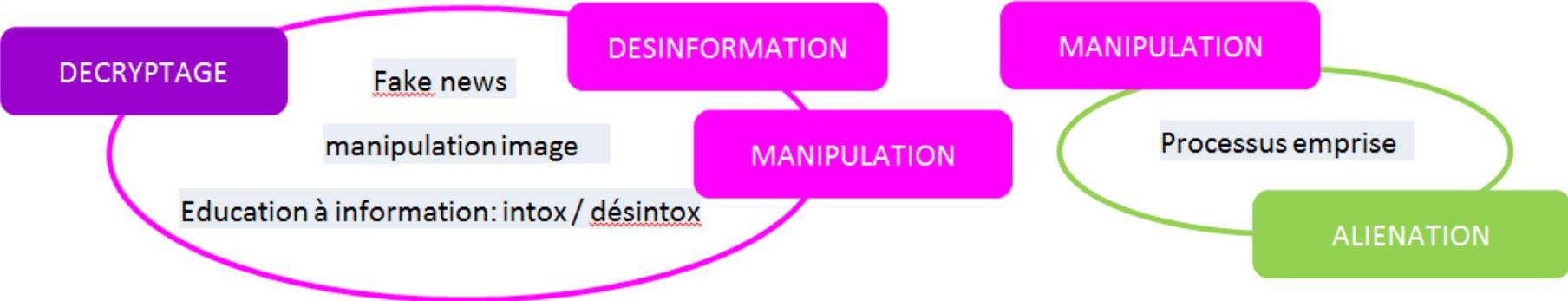
Guide des AE – Cartographie FA Prévention des addictions



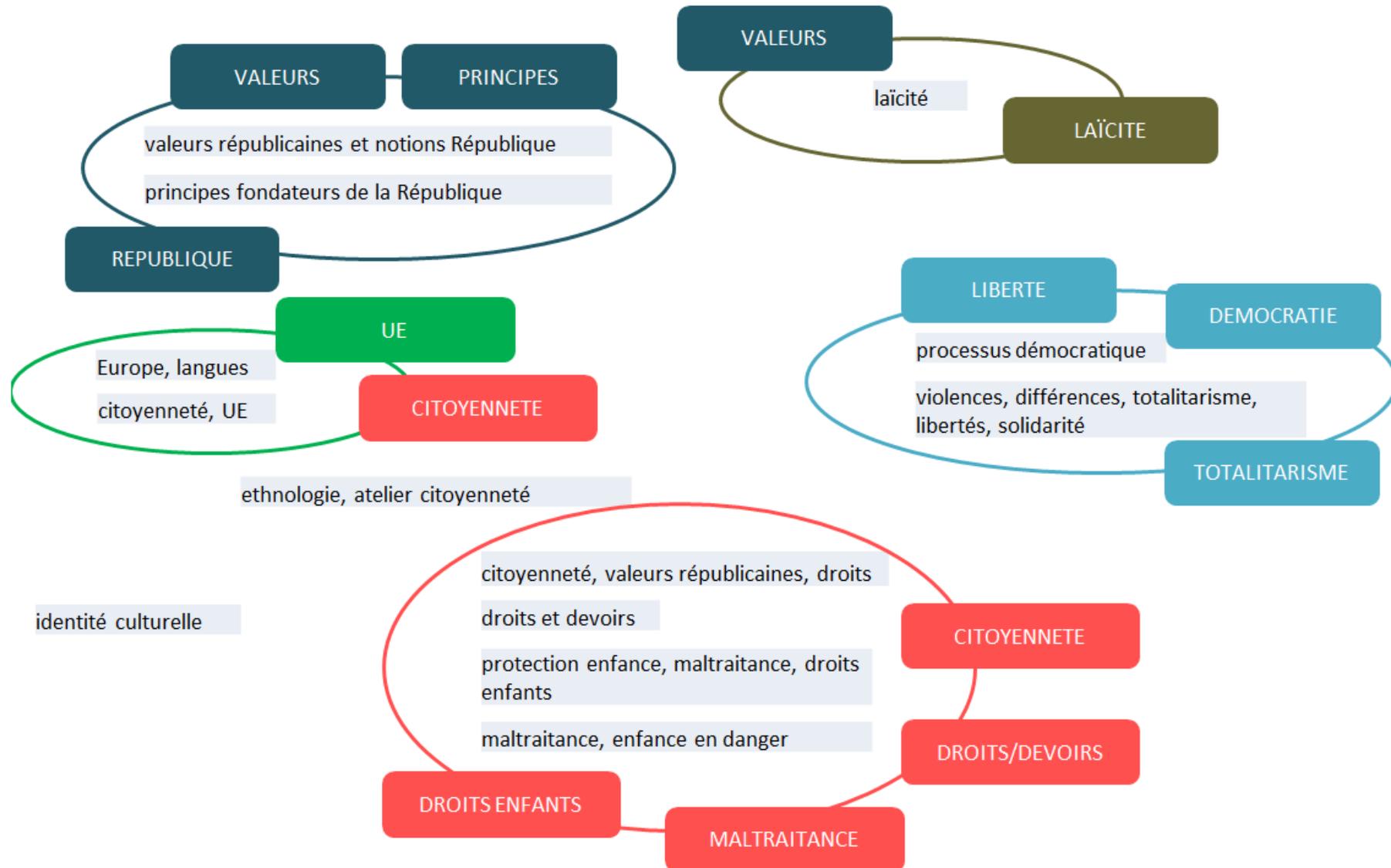
Guide des AE – Cartographie FA Sensibilisation à une alimentation de qualité

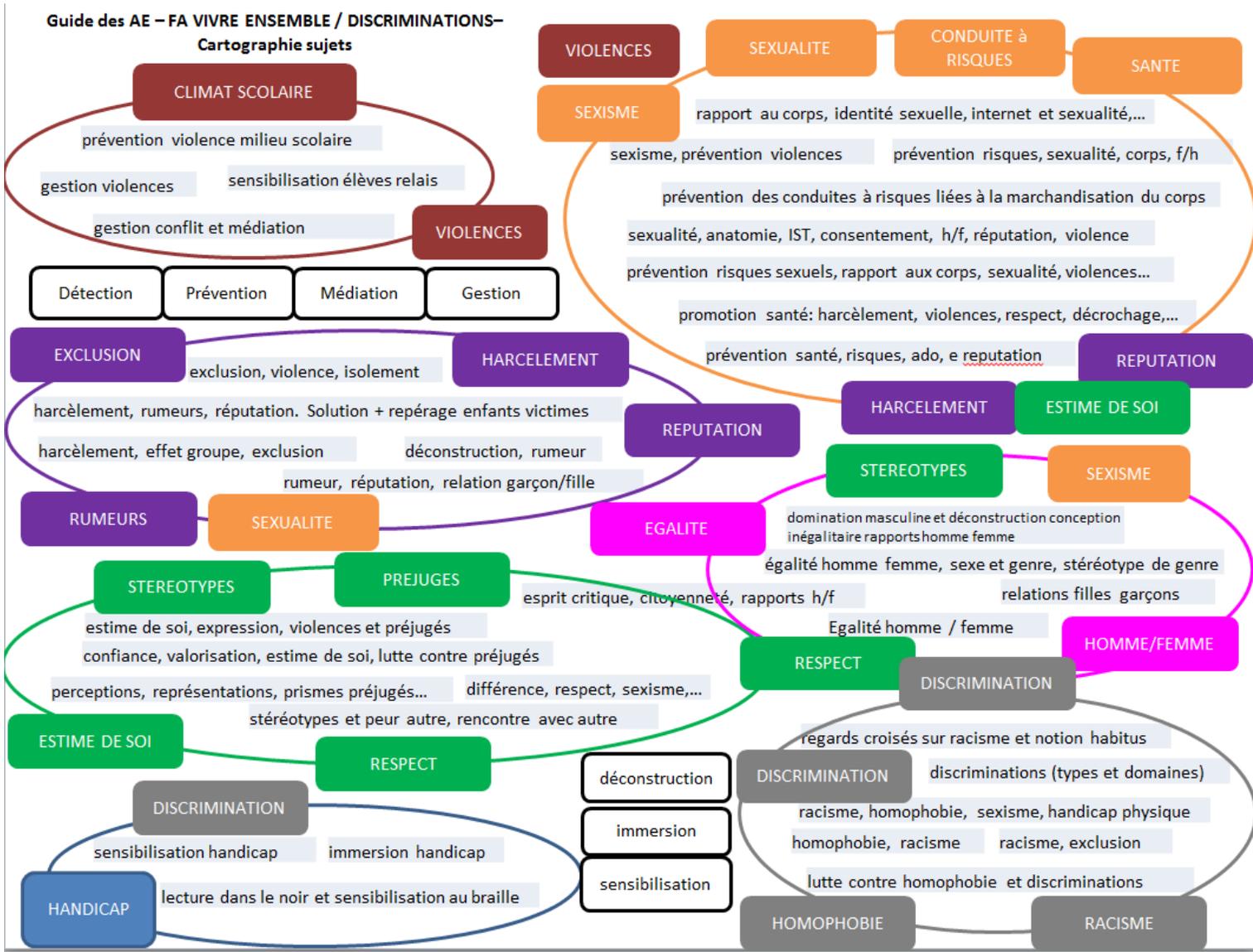


Guide des AE – FA VIVRE ENSEMBLE / ESPRIT CRITIQUE – Cartographie sujets



Guide des AE – FA VIVRE ENSEMBLE / VALEURS CITOYENNES – Cartographie sujets





Guide des AE – FA VIVRE ENSEMBLE– Cartographie modalités pédagogiques



2.1.2 - Éléments de bilan des AE 2017/2018

Dans la perspective du présent rapport, des éléments de bilan des actions éducatives du guide 2017/2018 (tirés de tableaux de « consommation » fournis par le SAE ainsi que de l'exploitation des résultats du questionnaire de satisfaction conduit, pour la première fois par le SAE) peuvent être utilisés comme des « indices d'usage » du dispositif des AE permettant d'apprécier :

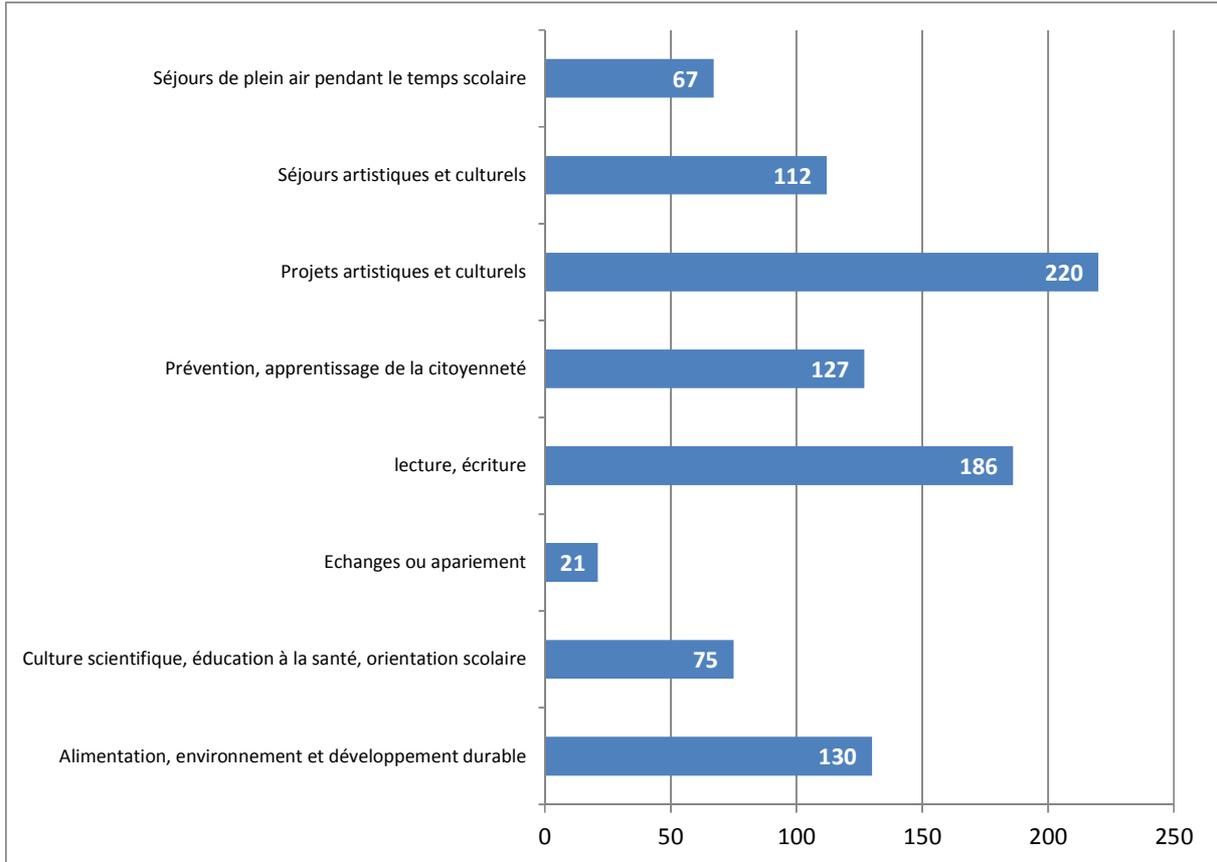
- l'effectivité de sa mise en œuvre de l'ensemble du dispositif (donc PAME compris pour ce point) : éléments de volumétrie.
- « l'appétence » des établissements pour les AE sur les thèmes proposés dans le guide des AE ;
- les effets du « fléchage » de niveau pour les actions prioritaires ;
- la satisfaction des établissements sur les actions éducatives.

a) Effectivité de la mise en œuvre du dispositif

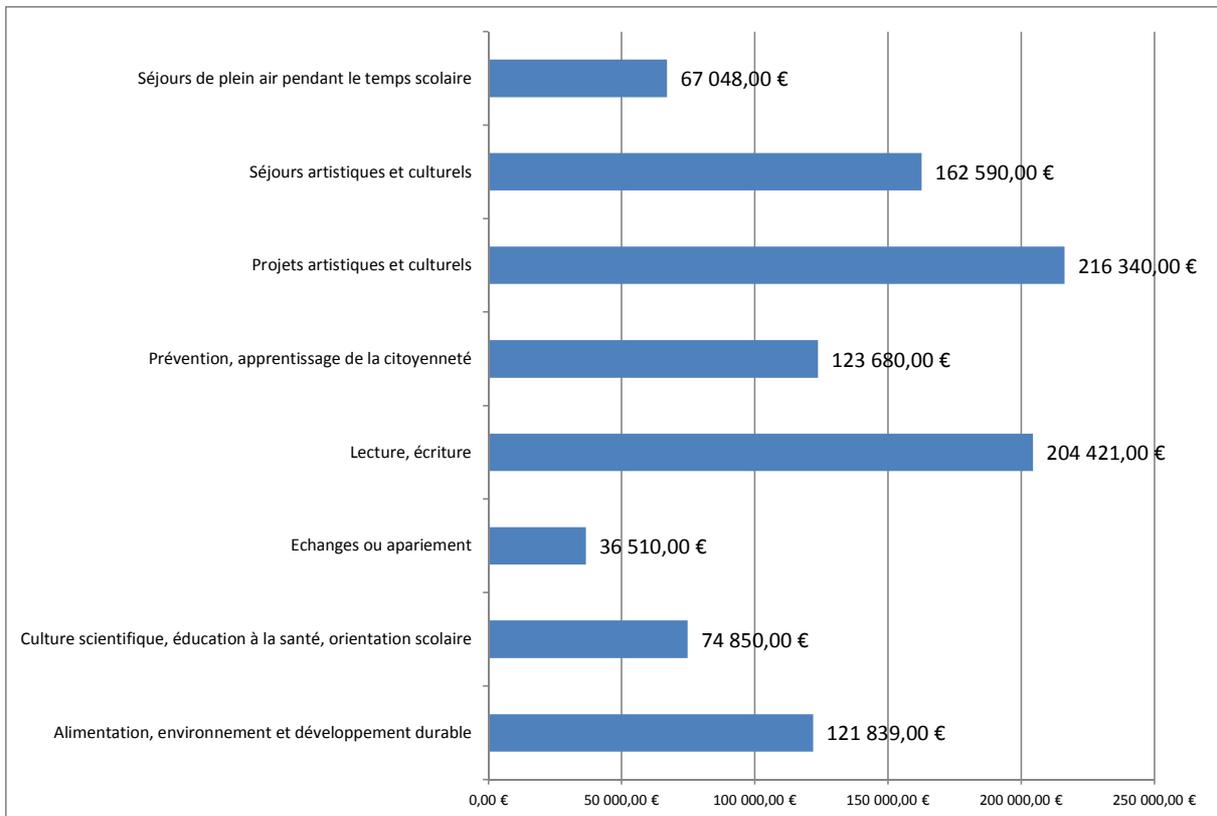
PAME (Source données : SAE)

Thème	Montant	nbre de PAME
Alimentation, environnement et développement durable	121 839,00 €	130
Culture scientifique, éducation à la santé, orientation scolaire	74 850,00 €	75
Echanges ou appariement	36 510,00 €	21
Lecture, écriture	204 421,00 €	186
Prévention, apprentissage de la citoyenneté	123 680,00 €	127
Projets artistiques et culturels	216 340,00 €	220
Séjours artistiques et culturels	162 590,00 €	112
Séjours de plein air pendant le temps scolaire	67 048,00 €	67
	1 007 278,00 €	938

Nombre de PAME accordés par thème (2017/2018)



Montant total des PAME par thèmes (2017/2018)



AE 2017/2018

Sources données (y compris méthodologie de dénombrement)

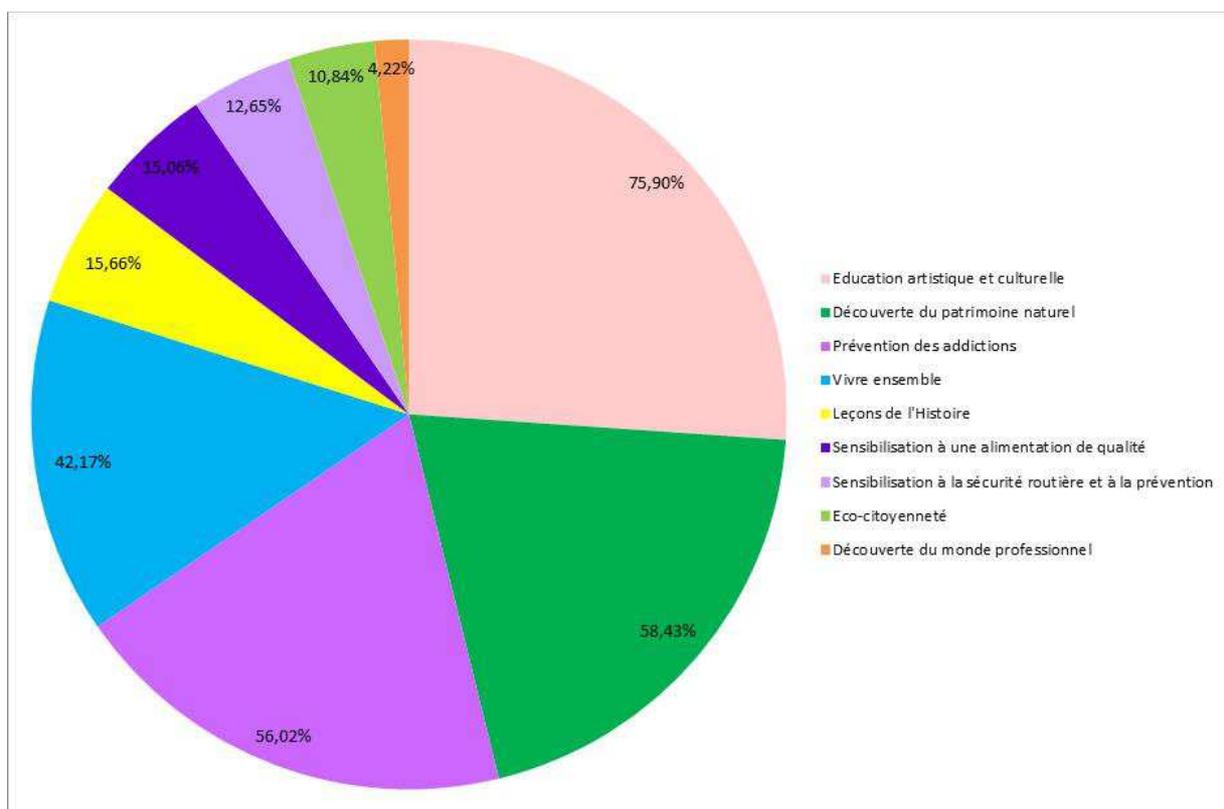
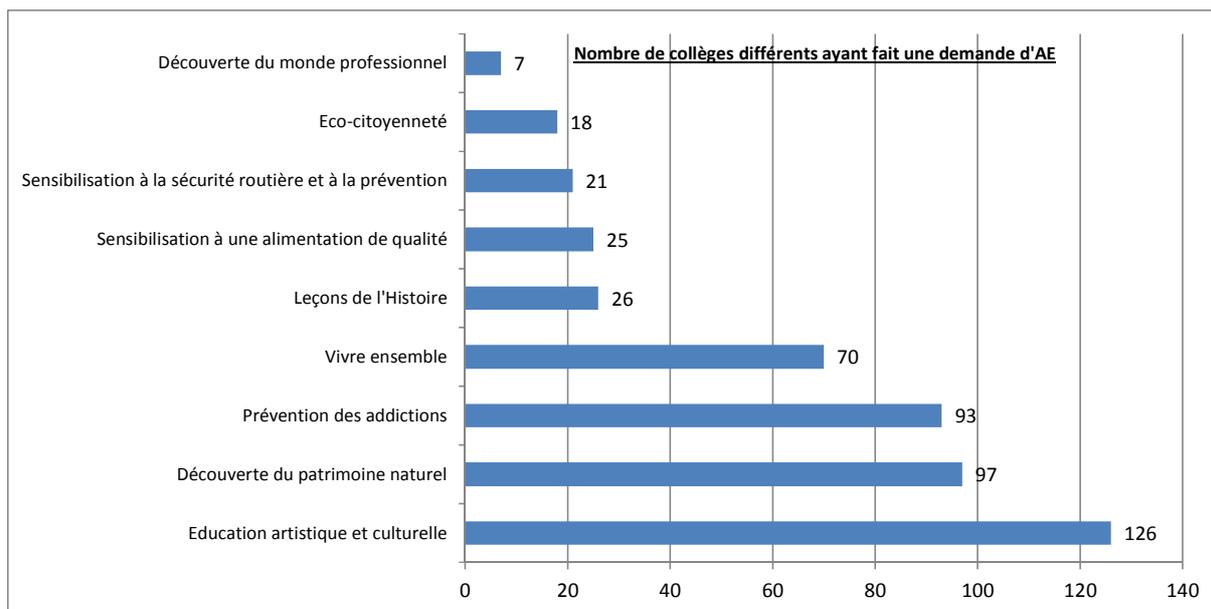
Total AE (différentes)	135	Nb AE différentes <u>demandées</u>
Total associations concernées	233	Nb associations différentes subventionnées au titre des AE
Total collèges	166	Nb collèges demandeurs différents
dont collèges publics	136	
dont collèges privés sous contrat	30	
Total de classes bénéficiaires	2 385	Nb classes concernées <u>par demande</u> (= nb demandes interventions)
dont classes de 6 ^{ème}	721	
dont classes de 5 ^{ème}	401	
dont classes de 4 ^{ème}	860	
dont classes de 3 ^{ème}	403	
Total interventions accordées	1 816	Nb interventions <u>accordées</u> CD13 (= nb classes pour qui demandent acceptées = interventions « consommées »)
Total montant accordés	1 266 764 €	

b) Positionnement des collèges sur les divers thèmes du guide des AE

Nombre collèges différents ayant formulés des demandes (tous thèmes confondus) : 166

Modalités de calcul indicateur : $\frac{\text{nb de collèges différents ayant fait demande sur thème} \times 100}{\text{nb total de collèges différents ayant fait demande}}$

	nb COLLEGES différents	Répartition dans total collèges	rang thématique pour les collèges
Education artistique et culturelle	126	75,90%	1
Découverte du patrimoine naturel	97	58,43%	2
Prévention des addictions	93	56,02%	3
Vivre ensemble	70	42,17%	4
Leçons de l'Histoire	26	15,66%	5
Sensibilisation à une alimentation de qualité	25	15,06%	6
Sensibilisation à la sécurité routière et à la prévention	21	12,65%	7
Eco-citoyenneté	18	10,84%	8
Découverte du monde professionnel	7	4,22%	9
<i>total collèges différents</i>	166		

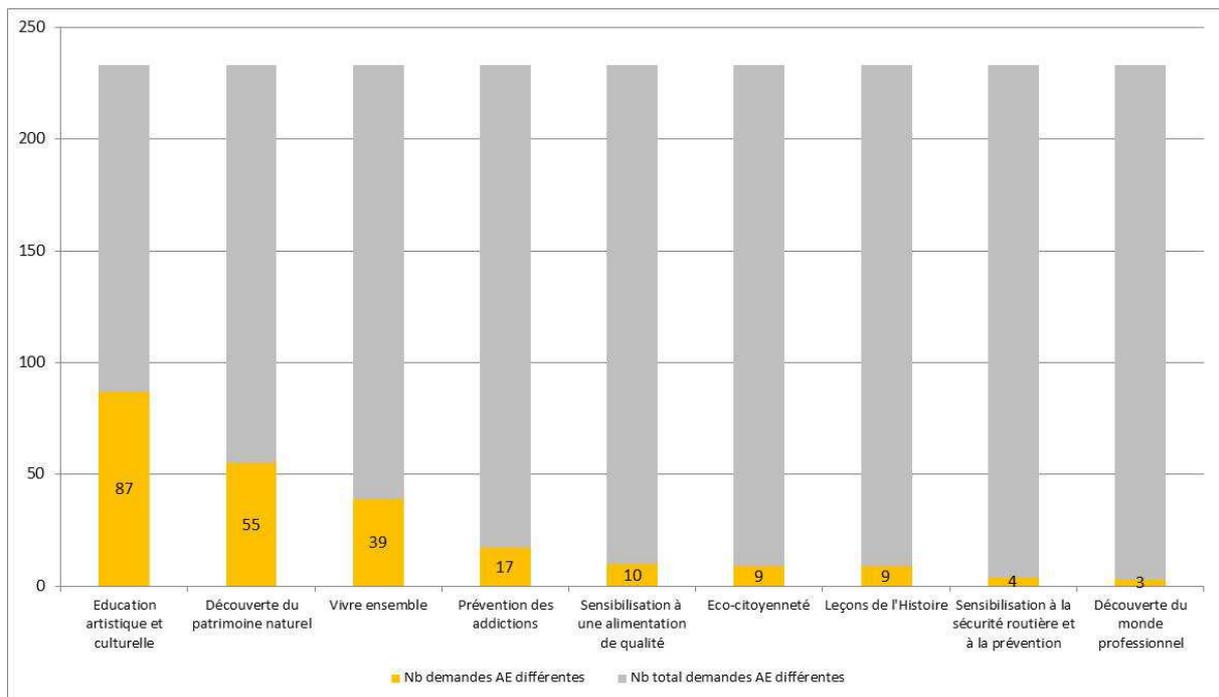


Les AE du thème « éducation artistique et culturelle » sont celles qui ont « attirés » le plus de collèges différents (75,9% des collèges demandeurs). A l'opposé, celles relatives à la découverte du monde professionnel ont regroupé seulement 4.2% des collèges demandeurs différents.

c) Diversité des demandes AE

Nombre demandes AE différentes (toutes thématiques) : 233

	nb demandes ACTIONS différentes
Education artistique et culturelle	87
Découverte du patrimoine naturel	55
Vivre ensemble	39
Prévention des addictions	17
Sensibilisation à une alimentation de qualité	10
Eco-citoyenneté	9
Leçons de l'Histoire	9
Sensibilisation à la sécurité routière et à la prévention	4
Découverte du monde professionnel	3
<i>Total actions différentes</i>	233



d) Répartition des demandes interventions AE par niveaux de classe

Modalités de calcul indicateur :

$$\frac{\text{nb de classes niveau sur la thématique} \times 100}{\text{nb total classes (tous niveaux) sur la thématique}}$$

	Total classes ciblées par demande	Total 6ème	Total 5ème	Total 4ème	Total 3ème
Découverte du monde professionnel	16	4	1	9	2
Découverte du patrimoine naturel	409	376	18	10	5
Eco-citoyenneté	39	14	19	6	0
Education artistique et culturelle	549	176	129	108	136
Leçons de l'Histoire	131	0	1	23	107
Prévention des addictions	609	29	80	474	26
Sensibilisation à la sécurité routière et à la prévention	85	1	0	83	1
Sensibilisation à une alimentation de qualité	81	23	22	36	0
Vivre ensemble	466	98	131	111	126
<i>nombre total classes ciblées par une demande</i>	<i>2385</i>	<i>721</i>	<i>401</i>	<i>860</i>	<i>403</i>

	% 6ème p/r total classes	% 5ème p/r total classes	% 4ème p/r total classes	% 3ème p/r total classes
Découverte du monde professionnel	25,00%	6,25%	56,25%	12,50%
Découverte du patrimoine naturel	91,93%	4,40%	2,44%	1,22%
Eco-citoyenneté	35,90%	48,72%	15,38%	0,00%
Education artistique et culturelle	32,06%	23,50%	19,67%	24,77%
Leçons de l'Histoire	0,00%	0,76%	17,56%	81,68%
Prévention des addictions	4,76%	13,14%	77,83%	4,27%
Sensibilisation à la sécurité routière et à la prévention	1,18%	0,00%	97,65%	1,18%
Sensibilisation à une alimentation de qualité	28,40%	27,16%	44,44%	0,00%
Vivre ensemble	21,03%	28,11%	23,82%	27,04%

Se reporter aux graphiques pages suivantes.

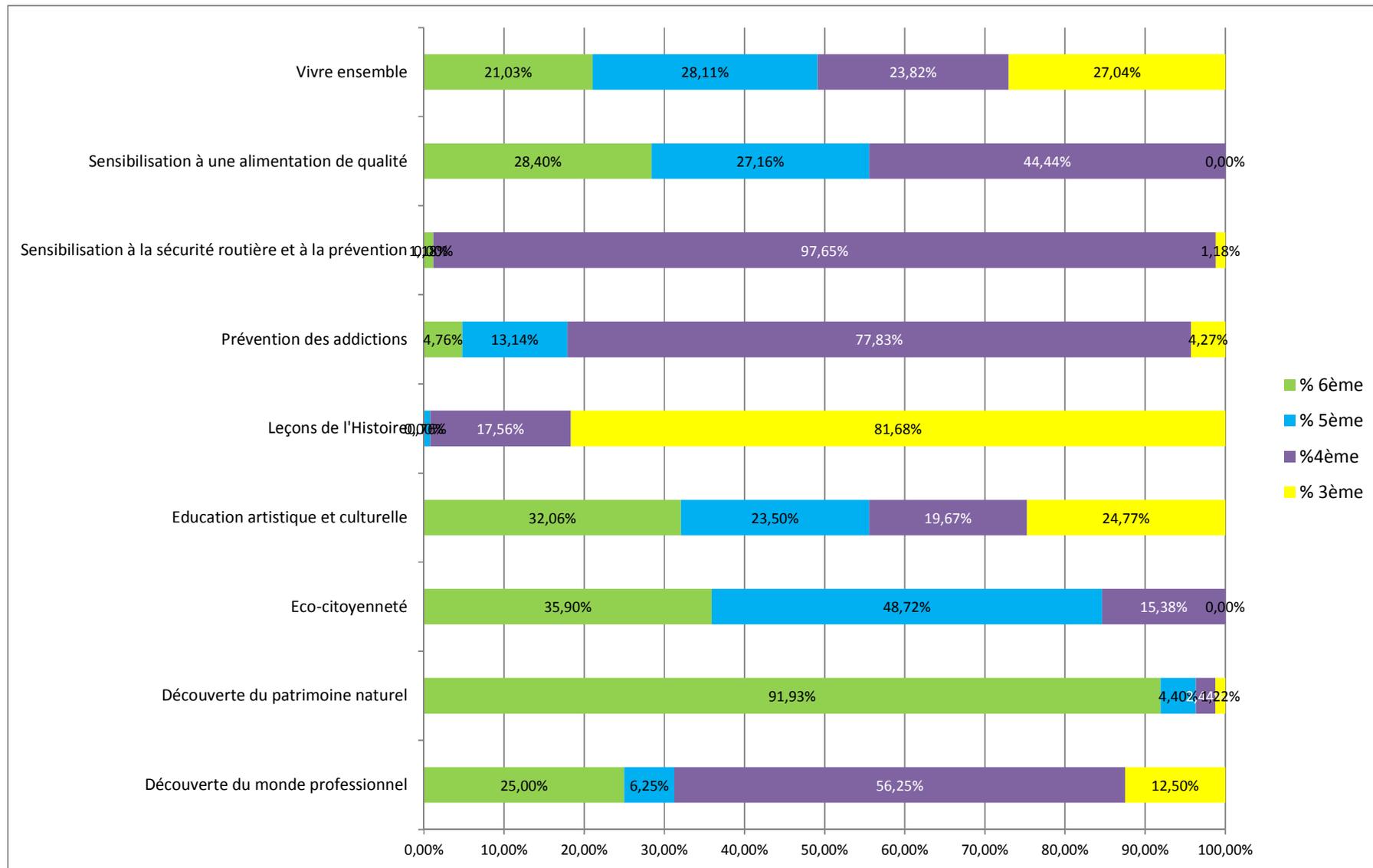
En matière de répartition des demandes entre les différents niveaux de classe, on peut remarquer :

- Une répartition relativement équilibrée des demandes entre les différents niveaux de classes pour les thèmes « vivre ensemble » et « éducation culturelle et artistique » ;
- Certains niveaux de classe ne font aucune demande sur certains thèmes, comme leçons d'Histoire pour le niveau 6^{ème} ; sensibilisation à la sécurité routière pour le niveau 5^{ème} et éco-citoyenneté et sensibilisation à une alimentation de qualité pour le niveau 3^{ème} ;

En matière de classement des thèmes par niveau de classes, on peut mesurer les effets des priorités thématiques de niveaux sur les demandes faites par les établissements. Ainsi, près de 92% des demandes relatives à la découverte du patrimoine naturel concernent les 6^{ème}, celles relatives au thème Leçons de l'histoire concernent près de 82% des classes de 3^{ème}. Quant aux demandes concernant les classes de 4^{ème}, elles sont majoritairement ciblées sur la prévention sécurité routière (près de 97%), prévention des addictions (près de 78%) et dans une moindre mesure sensibilisation à une alimentation de qualité (plus de 44%).

En outre, aucune priorité d'un des thèmes du guide n'étant clairement affichée pour le niveau 5^{ème}, il existe une relative « volatilité » de répartition des demandes entre les divers thèmes, avec une légère prédominance du thème éco-citoyenneté.

Répartition des demandes d'intervention par thème et par niveau de classe



Classement des thèmes (demandes) par niveau de classe (au regard du total des demandes pour chaque thème)

	6ème	5ème	4ème	3ème
1	Découverte du patrimoine naturel	Eco-citoyenneté	Sensibilisation sécurité routière	Leçon d'histoire
2	Eco-citoyenneté	Vivre-ensemble	Prévention addictions	Vivre-ensemble
3	Education artistique et culturelle	Sensibilisation alimentation de qualité	Découverte du monde professionnel	Education artistique et culturelle
4	Sensibilisation alimentation de qualité	Education artistique et culturelle	Sensibilisation alimentation de qualité	Découverte du monde professionnel
5	Découverte du monde professionnel	Prévention addictions	Vivre-ensemble	Prévention addictions
6	Vivre-ensemble	Découverte du monde professionnel	Education artistique et culturelle	Découverte du patrimoine naturel
7	Prévention addictions	Découverte du patrimoine naturel	Leçon d'histoire	Sensibilisation sécurité routière
8	Sensibilisation sécurité routière	Leçon d'histoire	Eco-citoyenneté	Sensibilisation alimentation de qualité
9	Leçon d'histoire	Sensibilisation sécurité routière	Découverte du patrimoine naturel	Eco-citoyenneté

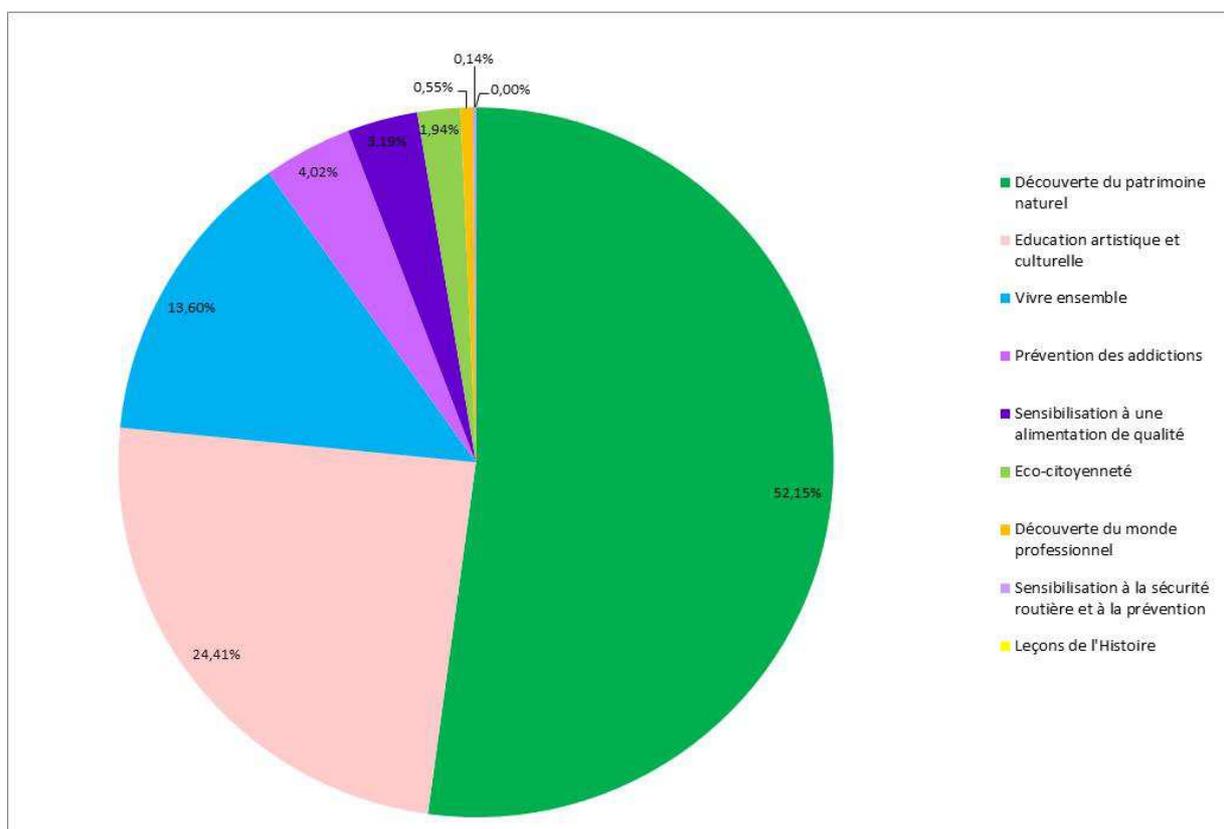
Classement des thèmes en fonction de la répartition des demandes par niveaux de classes

	rang1	rang2	rang3	rang4	
Découverte du monde professionnel	4 ^{ème} (56,25%)	6 ^{ème} (25%)	3 ^{ème} (12,5%)	5 ^{ème} (6,25%)	
Découverte du patrimoine naturel	6 ^{ème} (91,93%)	5 ^{ème} (4,40%)	4 ^{ème} (2,44%)	3 ^{ème} (1,22%)	
Eco-citoyenneté	5 ^{ème} (48,72%)	6 ^{ème} (35,9%)	4 ^{ème} (15,38%)	3 ^{ème} (0%)	
Education artistique et culturelle	6 ^{ème} (32,06%)	3 ^{ème} (24,77%)	5 ^{ème} (23,50%)	4 ^{ème} (19,67%)	Répartition relativ. homogène
Leçon d'histoire	3 ^{ème} (81,68%)	4 ^{ème} (17,56%)	5 ^{ème} (0,76%)	6 ^{ème} (0%)	
Prévention addictions	4 ^{ème} (77,83%)	5 ^{ème} (13,14%)	6 ^{ème} (4,76%)	3 ^{ème} (4,27%)	
Sensibilisation sécurité routière	4 ^{ème} (97,65%)	6 ^{ème} (1,18%)	3 ^{ème} (1,18%)	5 ^{ème} (0%)	
Sensibilisation alimentation de qualité	4 ^{ème} (44,44%)	6 ^{ème} (28,4%)	5 ^{ème} (27,16%)	3 ^{ème} (0%)	
Vivre-ensemble	5 ^{ème} (28,11%)	3 ^{ème} (27,04%)	4 ^{ème} (23,82%)	6 ^{ème} (21,03%)	Répartition relativ. homogène

e) Répartition des demandes thématiques à l'intérieur de chaque niveau de classes

Niveau 6^{ème}

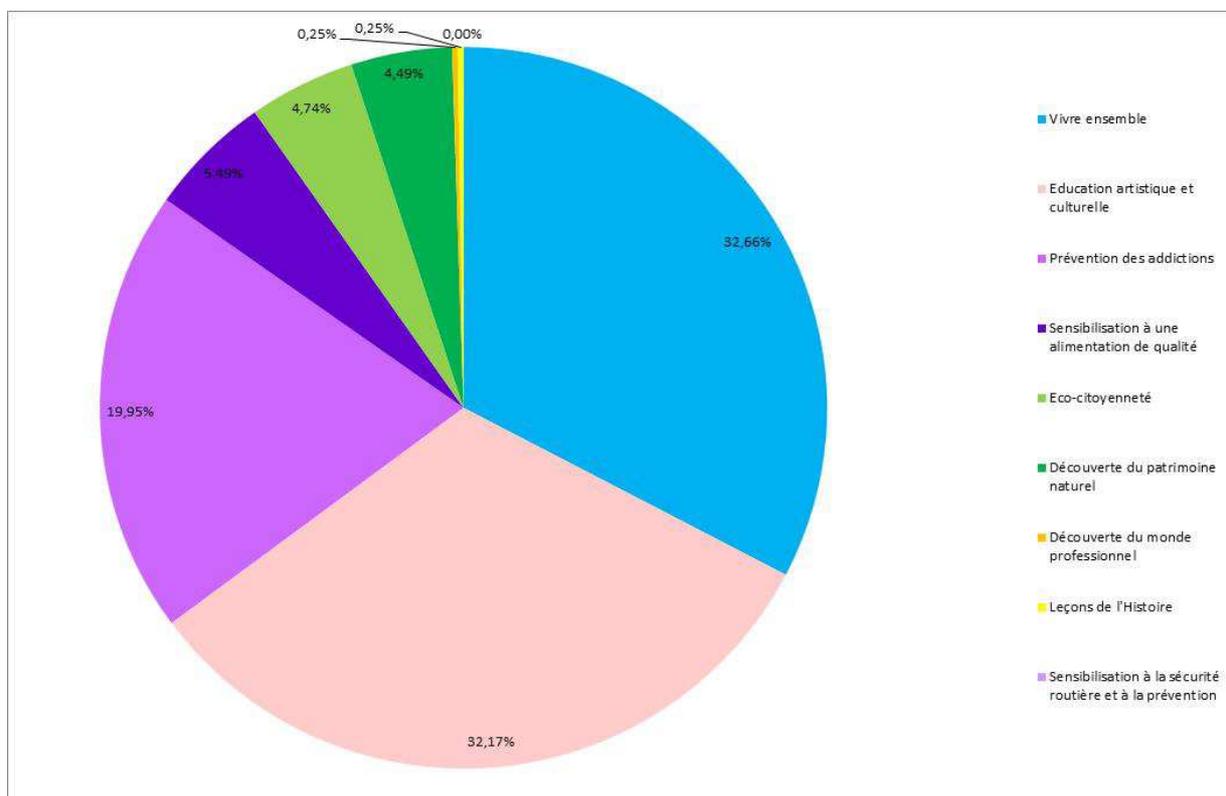
	Total 6 ^{ème}	Part thème dans le niveau
Découverte du patrimoine naturel	376	52,15%
Education artistique et culturelle	176	24,41%
Vivre ensemble	98	13,60%
Prévention des addictions	29	4,02%
Sensibilisation à une alimentation de qualité	23	3,19%
Eco-citoyenneté	14	1,94%
Découverte du monde professionnel	4	0,55%
Sensibilisation à la sécurité routière et à la prévention	1	0,14%
Leçons de l'Histoire	0	0,00%
<i>nombre total classes 6^{ème}</i>	721	



Plus de la moitié des demandes d'intervention en 6^{ème} concerne la découverte du patrimoine naturel (thème prioritaire du niveau) et près d'un quart les actions relatives à l'éducation artistique et culturelle.

Niveau 5^{ème}

	Total 5 ^{ème}	Part thème dans le niveau 5 ^{ème}
Vivre ensemble	131	32,66%
Education artistique et culturelle	129	32,17%
Prévention des addictions	80	19,95%
Sensibilisation à une alimentation de qualité	22	5,49%
Eco-citoyenneté	19	4,74%
Découverte du patrimoine naturel	18	4,49%
Découverte du monde professionnel	1	0,25%
Leçons de l'Histoire	1	0,25%
Sensibilisation à la sécurité routière et à la prévention	0	0,00%

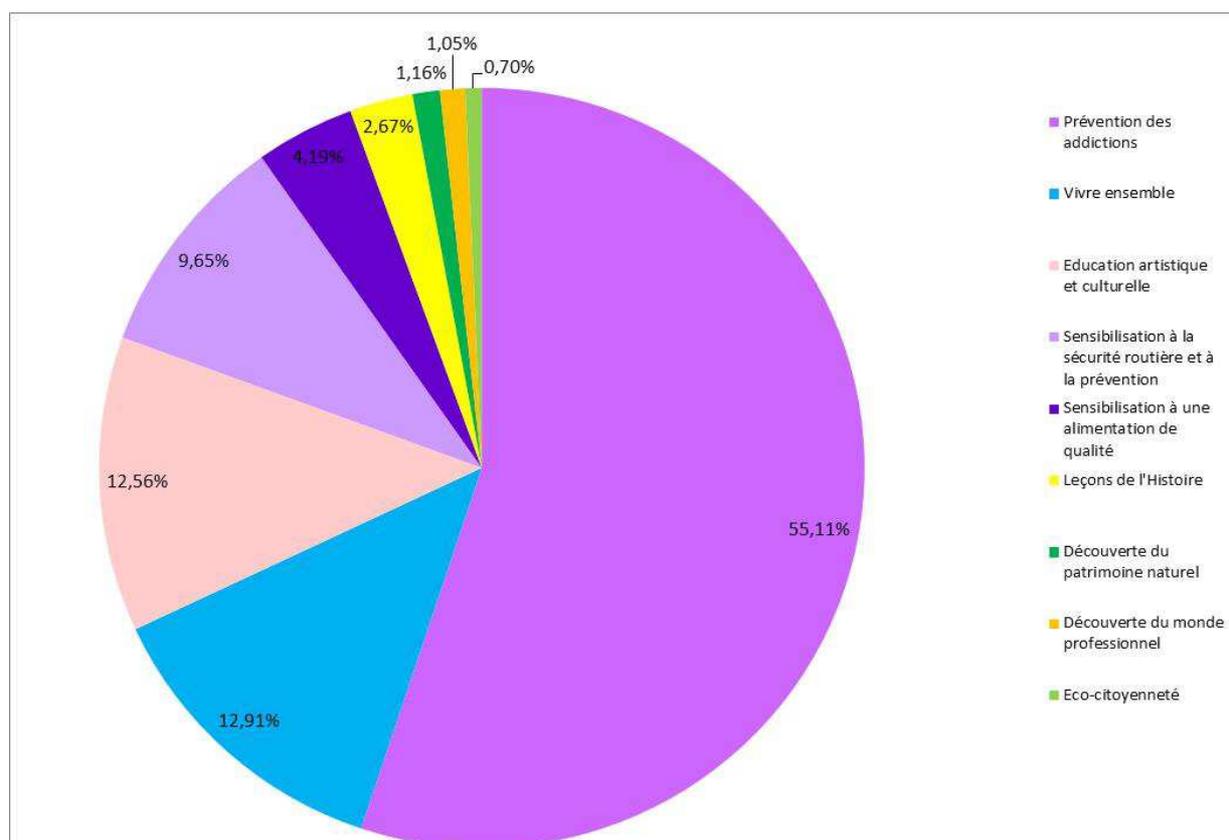


Les actions relatives au vivre-ensemble et à l'éducation artistique et culturelle regroupent près de 65% des demandes d'intervention en 5^{ème}.

Pour mémoire, la priorité du niveau de classe 5^{ème} concerne le collège numérique avec le déploiement des tablettes et non un thème au sens du guide des AE.

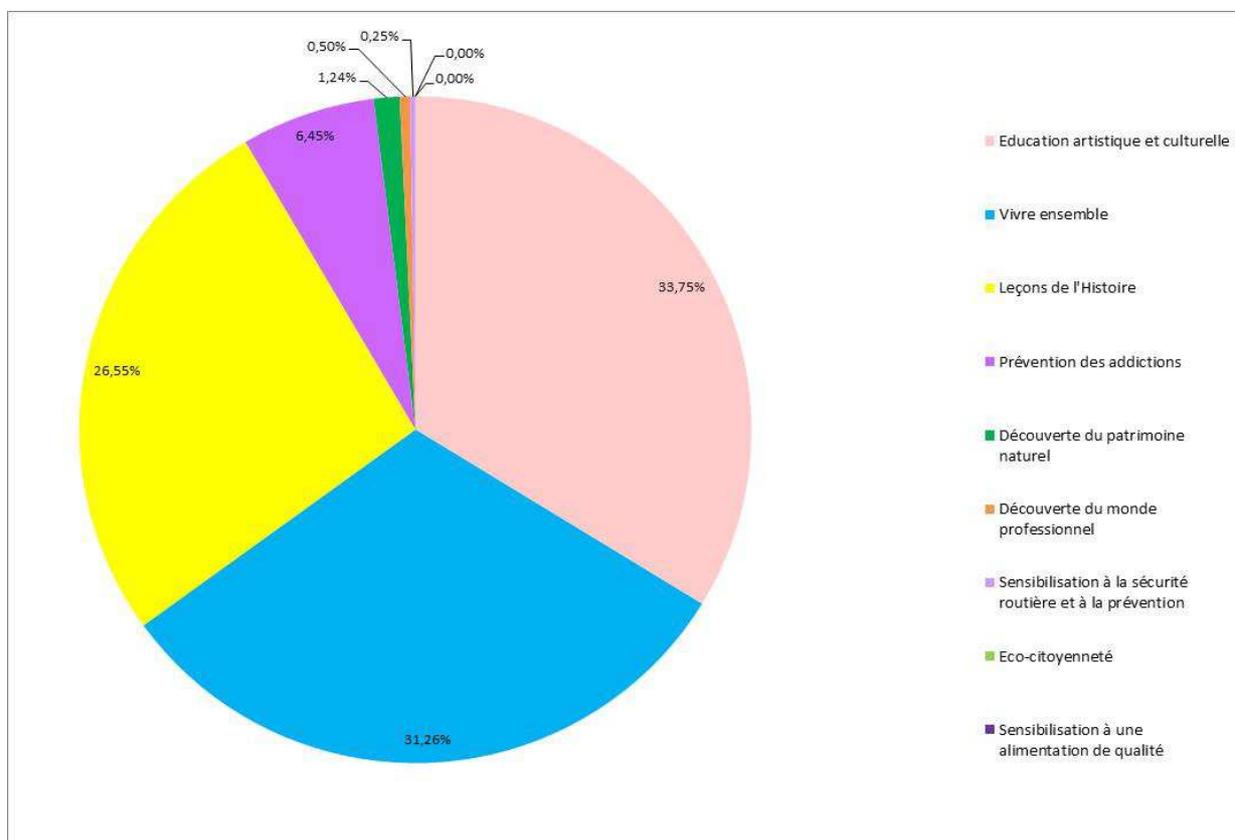
Niveau 4^{ème}

	Total 4 ^{ème}	Part thème dans le niveau 4 ^{ème}
Prévention des addictions	474	55,11%
Vivre ensemble	111	12,91%
Education artistique et culturelle	108	12,56%
Sensibilisation à la sécurité routière et à la prévention	83	9,65%
Sensibilisation à une alimentation de qualité	36	4,19%
Leçons de l'Histoire	23	2,67%
Découverte du patrimoine naturel	10	1,16%
Découverte du monde professionnel	9	1,05%
Eco-citoyenneté	6	0,70%
	<i>860</i>	



Les actions de prévention des addictions (55.11%), de sensibilisation à la sécurité routière (9.65%) et sensibilisation à une alimentation de qualité (4.19%), thèmes prioritaires de niveaux concentrent près de 70% des demandes pour les classes de 5^{ème}.

	Total 3ème	Part thème dans le niveau 3ème
Education artistique et culturelle	136	33,75%
Vivre ensemble	126	31,26%
Leçons de l'Histoire	107	26,55%
Prévention des addictions	26	6,45%
Découverte du patrimoine naturel	5	1,24%
Découverte du monde professionnel	2	0,50%
Sensibilisation à la sécurité routière et à la prévention	1	0,25%
Eco-citoyenneté	0	0,00%
Sensibilisation à une alimentation de qualité	0	0,00%
	403	



Les actions relatives à l'éducation artistique et culturelle et au vivre ensemble, avec respectivement 33.75% et 32.16%, regroupent plus de 66% des demandes pour ce niveau de classes.

Viennent ensuite les actions relatives aux leçons de l'histoire (près de 27%), thème que l'on peut rapprocher de la priorité de niveau affichée pour les 3^{ème} concernant le devoir de mémoire.

La visite du camp des Milles a, quant a elle, concerné 445 classes pour 97 établissements.

Classement des thèmes à l'intérieur par niveau de classe

	6ème	5ème	4ème	3ème
1	Découverte du patrimoine naturel (52,15%)	Vivre-ensemble (32,67%)	Prévention addictions (55,12%)	Education artistique et culturelle (33,75%)
2	Education artistique et culturelle (24,41%)	Education artistique et culturelle (32,17%)	Vivre-ensemble (12,91%)	Vivre-ensemble (31,26%)
3	Vivre-ensemble (13,59%)	Prévention addictions (19,95%)	Education artistique et culturelle (12,56%)	Leçon d'histoire (26,55%)
4	Prévention addictions (4,02%)	Sensibilisation alimentation de qualité (16,79%)	Sensibilisation alimentation de qualité (4,19%)	Prévention addictions (6,55%)
5	Sensibilisation alimentation de qualité (3,19%)	Découverte du patrimoine naturel (4,49%)	Sensibilisation sécurité routière (9,65%)	Découverte du patrimoine naturel (1,24%)
6	Eco-citoyenneté (1,94%)	Eco-citoyenneté (4,47%)	Leçon d'histoire (2,67%)	Découverte du monde professionnel (0,50%)
7	Découverte du monde professionnel (0,55%)	Découverte du monde professionnel (0,25%)	Découverte du patrimoine naturel (1,16%)	Sensibilisation sécurité routière (0,25%)
8	Sensibilisation sécurité routière (0,14%)	Leçon d'histoire (0,25%)	Eco-citoyenneté (0,70%)	Sensibilisation alimentation de qualité (0%)
9	Leçon d'histoire (0%)	Sensibilisation sécurité routière (0%)	Découverte du monde professionnel (0,01%)	Eco-citoyenneté (0%)

f) Enquête de satisfaction AE 2017/2018

Une enquête de satisfaction a été lancée pour la première fois pour les AE déployées sur l'année scolaire 2017/2018.

A cet effet, un questionnaire (joint en annexe), présenté par le SAE à un groupe de travail composé de principaux et de gestionnaires de collèges, a été adressé par courrier de Mme la Conseillère départementale déléguée au Collège à l'ensemble des principaux des collèges publics des Bouches- du-Rhône.

Cette initiative s'inscrit dans un processus d'amélioration continue des actions conduites en partenariat avec les services académiques et des associations en direction des collégiens.

Le questionnaire, dématérialisé via une plateforme numérique, visait à apprécier le taux de satisfaction de l'action éducative concernée sur les points suivants :

- a) Programmation
 - Prise de contact de l'association avec le collège
 - Programmation des actions dans collège
- b) Objectifs :
 - Réponse aux attentes
 - Atteinte des objectifs
 - Organisation générale
- c) Contenus :
 - Adaptation du contenu aux besoins
 - Qualité et pertinence du contenu
- d) Animation
 - Disponibilité et écoute intervenant
 - Qualité et ambiances des échanges
 - Pertinence et variété des méthodes utilisées

Chaque item devant être évalué de 1 à 4

1. pas du tout satisfait
2. plutôt pas satisfait
3. plutôt satisfait
4. tout à fait satisfait

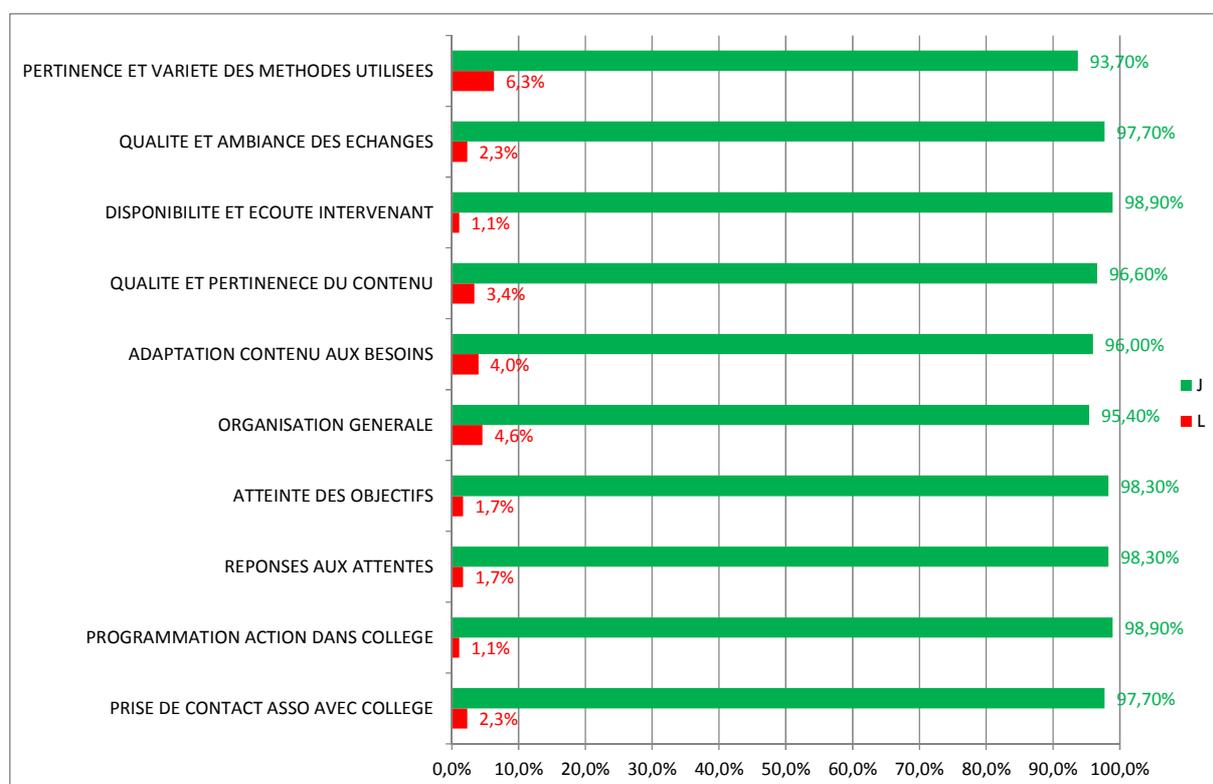
A ce scoring, s'ajoute un commentaire libre.

Retours

- 52 établissements, répartis sur 23 communes du Département, ont adressé des réponses.
- 176 fiches ont été renseignées, dont 174 sont exploitables.
- Elles concernent 97 actions distinctes.

Niveau de satisfaction par item sondé – Toutes actions confondues

NIVEAU DE SATISFACTION PAR ITEMS - TOUTES ACTIONS CONFONDUES										
	OCCURRENCES				TAUX DE SATISFACTION					
	1	2	3	4	Très Insatisfait	Insatisfait	⊖	Satisfait	Très satisfait	☺
PROGRAMMATION										
PRISE DE CONTACT ASSO AVEC COLLEGE	0	4	33	137	0%	2,3%	2,3%	19%	78,3%	97,7%
PROGRAMMATION ACTION DANS COLLEGE	0	2	27	145	0%	1,1%	1,1%	15,5%	83,4%	98,9%
OBJECTIFS										
REPONSES AUX ATTENTES	1	2	33	138	0,6%	1,2%	1,7%	19%	79,2%	98,3%
ATTEINTE DES OBJECTIFS	1	2	36	135	0,6%	1,2%	1,7%	20,6%	77,6%	98,3%
ORGANISATION GENERALE	1	7	32	134	0,6%	4%	4,6%	18,4%	77%	95,4%
CONTENUS										
ADAPTATION CONTENU AUX BESOINS	1	6	36	131	0,6%	3,4%	4,0%	20,6%	75,4%	96,0%
QUALITE ET PERTINENCE DU CONTENU	1	5	26	142	0,6%	2,8%	3,4%	15%	81,6%	96,6%
ANIMATION										
DISPONIBILITE ET ECOUTE INTERVENANT	0	2	23	149	0%	1,2%	1,1%	13,2%	85,6%	98,9%
QUALITE ET AMBIANCE DES ECHANGES	0	4	26	144	0%	2,3%	2,3%	15%	82,7%	97,7%
PERTINENCE ET VARIETE DES METHODES UTILISEES	1	10	26	137	0,6%	5,7%	6,3%	15%	78,7%	93,7%



Classement des items en fonction des taux de satisfaction

(Pas du tout satisfait + plutôt pas satisfait)

PERTINENCE ET VARIETE DES METHODES UTILISEES	6,3%	<div style="border: 1px solid red; padding: 5px;">Format des actions (approche pédagogique, adaptation aux besoins, qualité et pertinence,...)</div>
ORGANISATION GENERALE	4,6%	
ADAPTATION CONTENU AUX BESOINS	4,0%	
QUALITE ET PERTINENCE DU CONTENU	3,4%	
PRISE DE CONTACT ASSO AVEC COLLEGE	2,3%	
QUALITE ET AMBIANCE DES ECHANGES	2,3%	
REPONSES AUX ATTENTES	1,7%	
ATTEINTE DES OBJECTIFS	1,7%	
PROGRAMMATION ACTION DANS COLLEGE	1,1%	
DISPONIBILITE ET ECOUTE INTERVENANT	1,1%	

Classement des items en fonction des taux de satisfaction

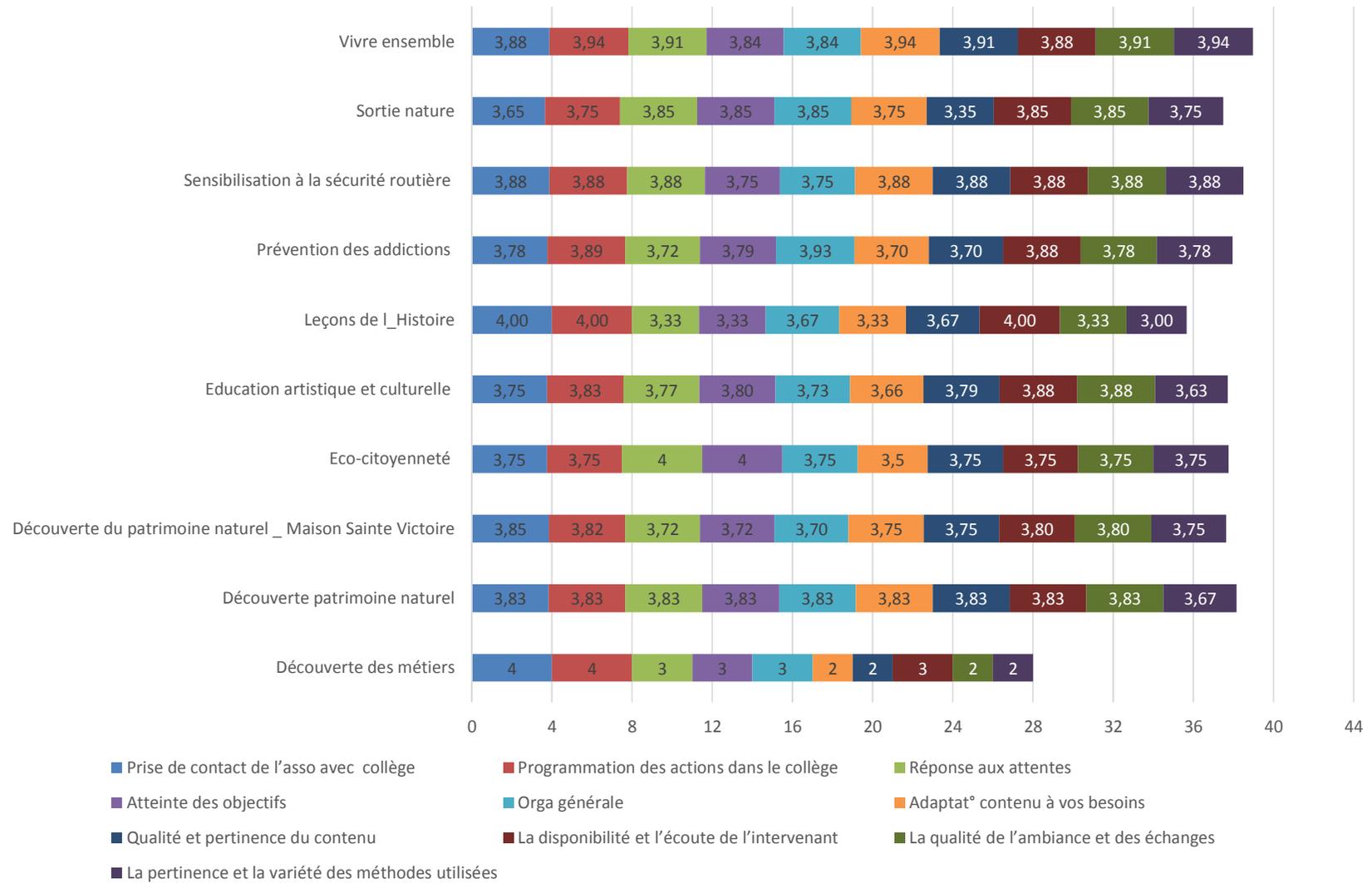
« Plutôt satisfait + satisfait »

PROGRAMMATION ACTION DANS COLLEGE	98,90%	<div style="border: 1px solid green; padding: 5px;">Organisation et « qualité » des intervenants. Réponse aux attentes Atteinte des objectifs</div>
DISPONIBILITE ET ECOUTE INTERVENANT	98,90%	
REPONSES AUX ATTENTES	98,30%	
ATTEINTE DES OBJECTIFS	98,30%	
PRISE DE CONTACT ASSO AVEC COLLEGE	97,70%	
QUALITE ET AMBIANCE DES ECHANGES	97,70%	
QUALITE ET PERTINENCE DU CONTENU	96,60%	
ADAPTATION CONTENU AUX BESOINS	96,00%	
ORGANISATION GENERALE	95,40%	
PERTINENCE ET VARIETE DES METHODES UTILISEES	93,70%	

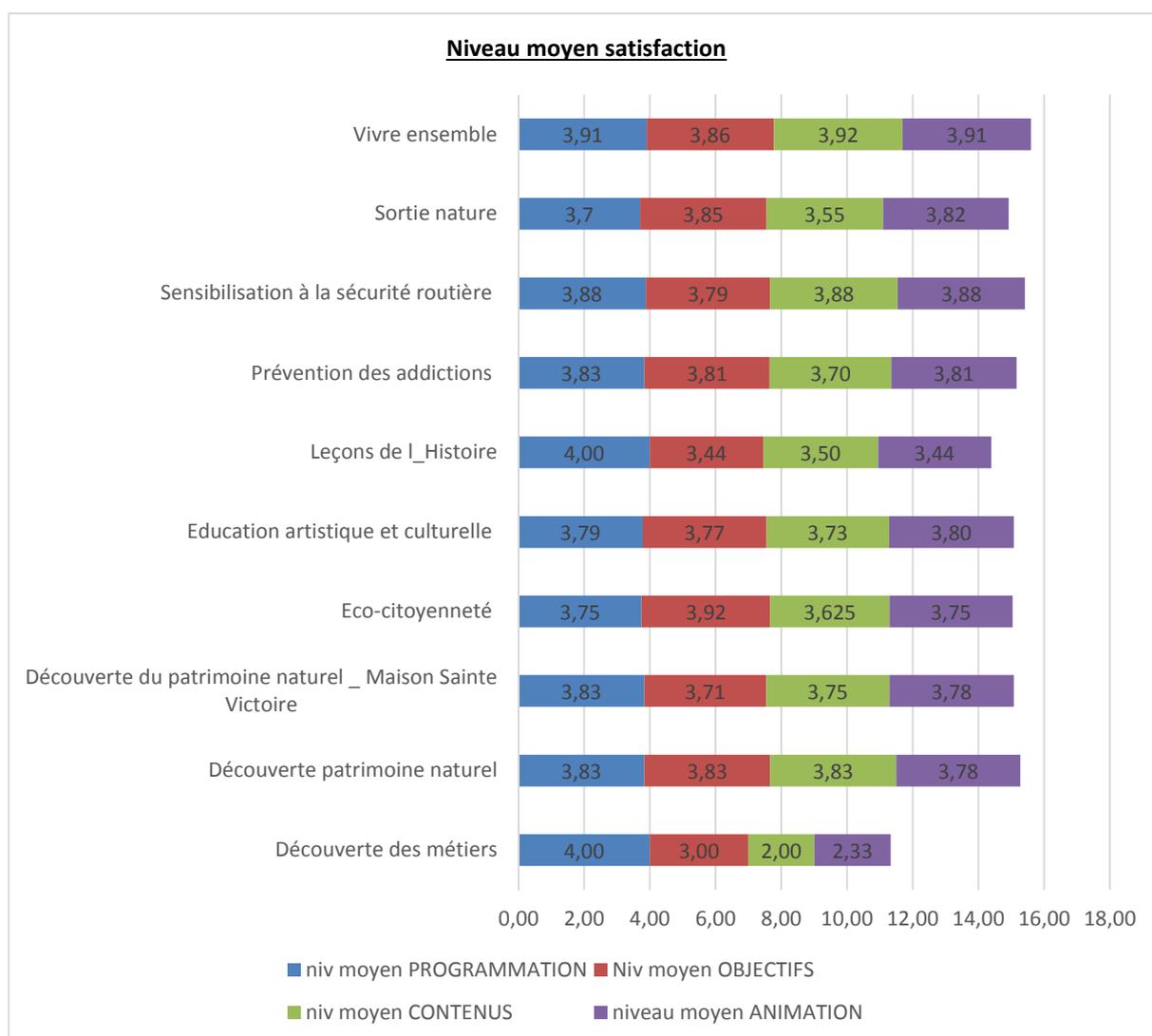
Niveau de satisfaction moyen par item sondé et par thème

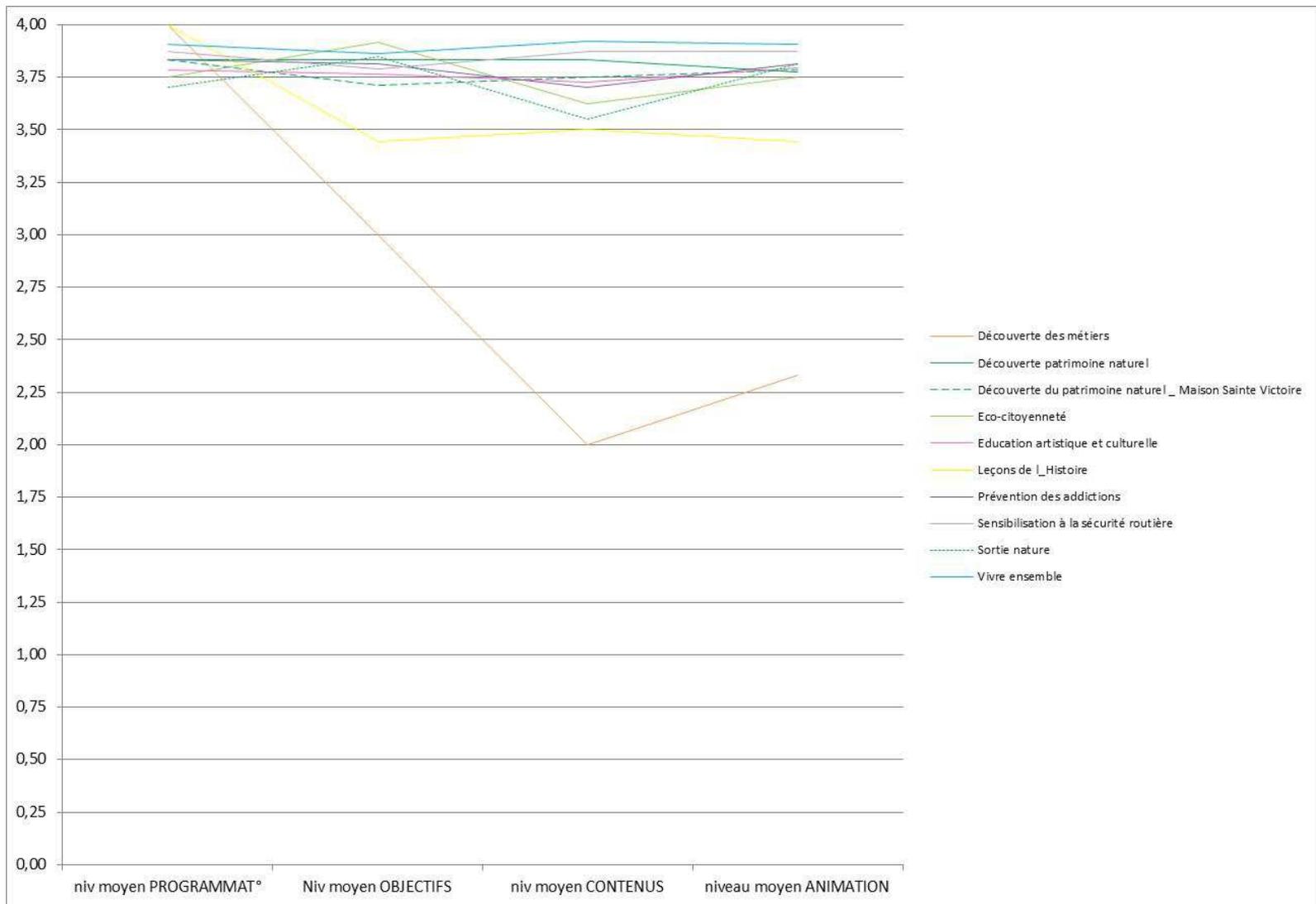
	PROGRAMMATION		OBJECTIFS			CONTENU		ANIMATION		
	<i>Prise de contact asso/collège</i>	<i>Programmat° AE dans le collège</i>	<i>Réponse aux attentes</i>	<i>Atteinte des objectifs</i>	<i>Organisat° générale</i>	<i>Adaptat° contenu à vos besoins</i>	<i>Qualité et pertinence du contenu</i>	<i>Disponibilité et écoute de l'intervenant</i>	<i>Qualité ambiance et échanges</i>	<i>Pertinence et variété des méthodes utilisées</i>
Découverte des métiers	4	4	3	3	3	2	2	3	2	2
Découverte patrimoine naturel	3,83	3,83	3,83	3,83	3,83	3,83	3,83	3,83	3,83	3,67
Découverte du patrimoine naturel _ Maison Sainte Victoire	3,85	3,82	3,72	3,72	3,70	3,75	3,75	3,80	3,80	3,75
Eco-citoyenneté	3,75	3,75	4	4	3,75	3,5	3,75	3,75	3,75	3,75
Education artistique et culturelle	3,75	3,83	3,77	3,80	3,73	3,66	3,79	3,88	3,88	3,63
Leçons de l'_Histoire	4,00	4,00	3,33	3,33	3,67	3,33	3,67	4,00	3,33	3,00
Prévention des addictions	3,78	3,89	3,72	3,79	3,93	3,70	3,70	3,88	3,78	3,78
Sensibilisation à la sécurité routière	3,88	3,88	3,88	3,75	3,75	3,88	3,88	3,88	3,88	3,88
Sortie nature	3,65	3,75	3,85	3,85	3,85	3,75	3,35	3,85	3,85	3,75
Vivre ensemble	3,88	3,94	3,91	3,84	3,84	3,94	3,91	3,88	3,91	3,94

Note de satisfaction par item

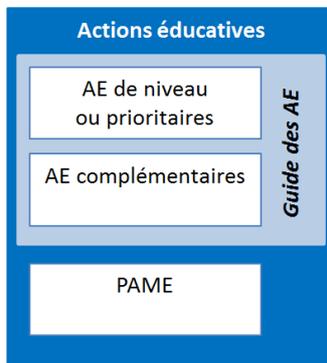


	<i>niv moyen PROGRAMMAT°</i>	<i>Niv moyen OBJECTIFS</i>	<i>niv moyen CONTENUS</i>	<i>niveau moyen ANIMATION</i>
Découverte des métiers	4,00	3,00	2,00	2,33
Découverte patrimoine naturel	3,83	3,83	3,83	3,78
Découverte du patrimoine naturel _ Maison Sainte Victoire	3,83	3,71	3,75	3,78
Eco-citoyenneté	3,75	3,92	3,625	3,75
Education artistique et culturelle	3,79	3,77	3,73	3,80
Leçons de l_Histoire	4,00	3,44	3,50	3,44
Prévention des addictions	3,83	3,81	3,70	3,81
Sensibilisation à la sécurité routière	3,88	3,79	3,88	3,88
Sortie nature	3,7	3,85	3,55	3,82
Vivre ensemble	3,91	3,86	3,92	3,91

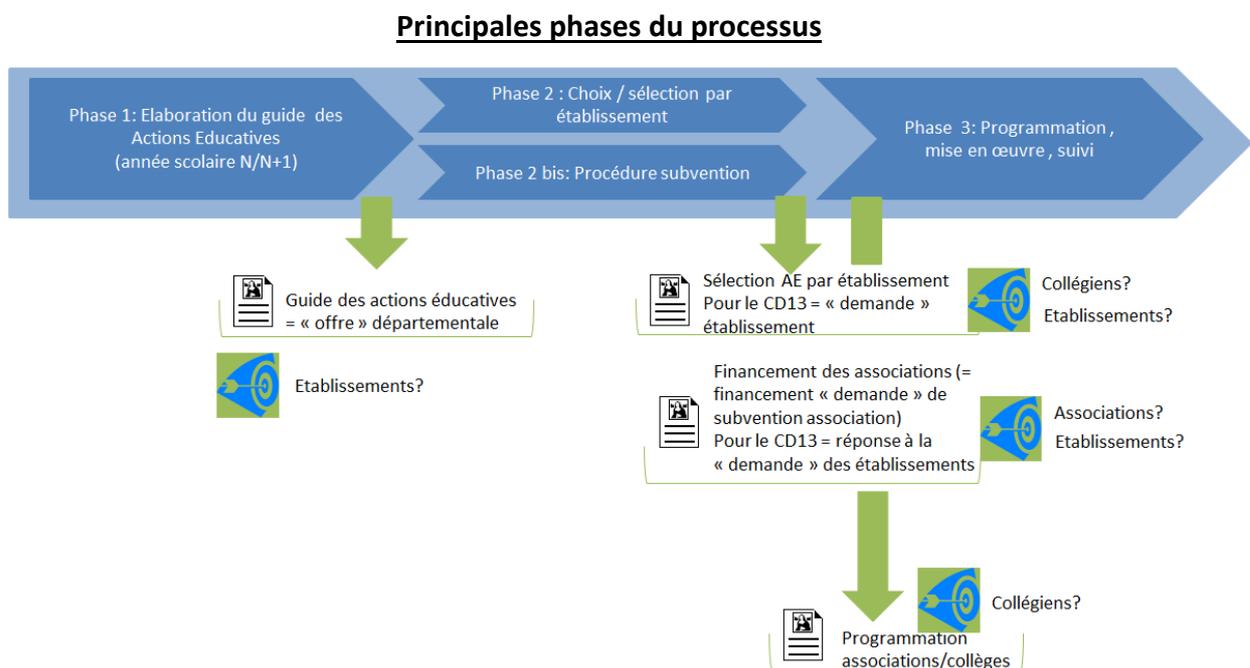




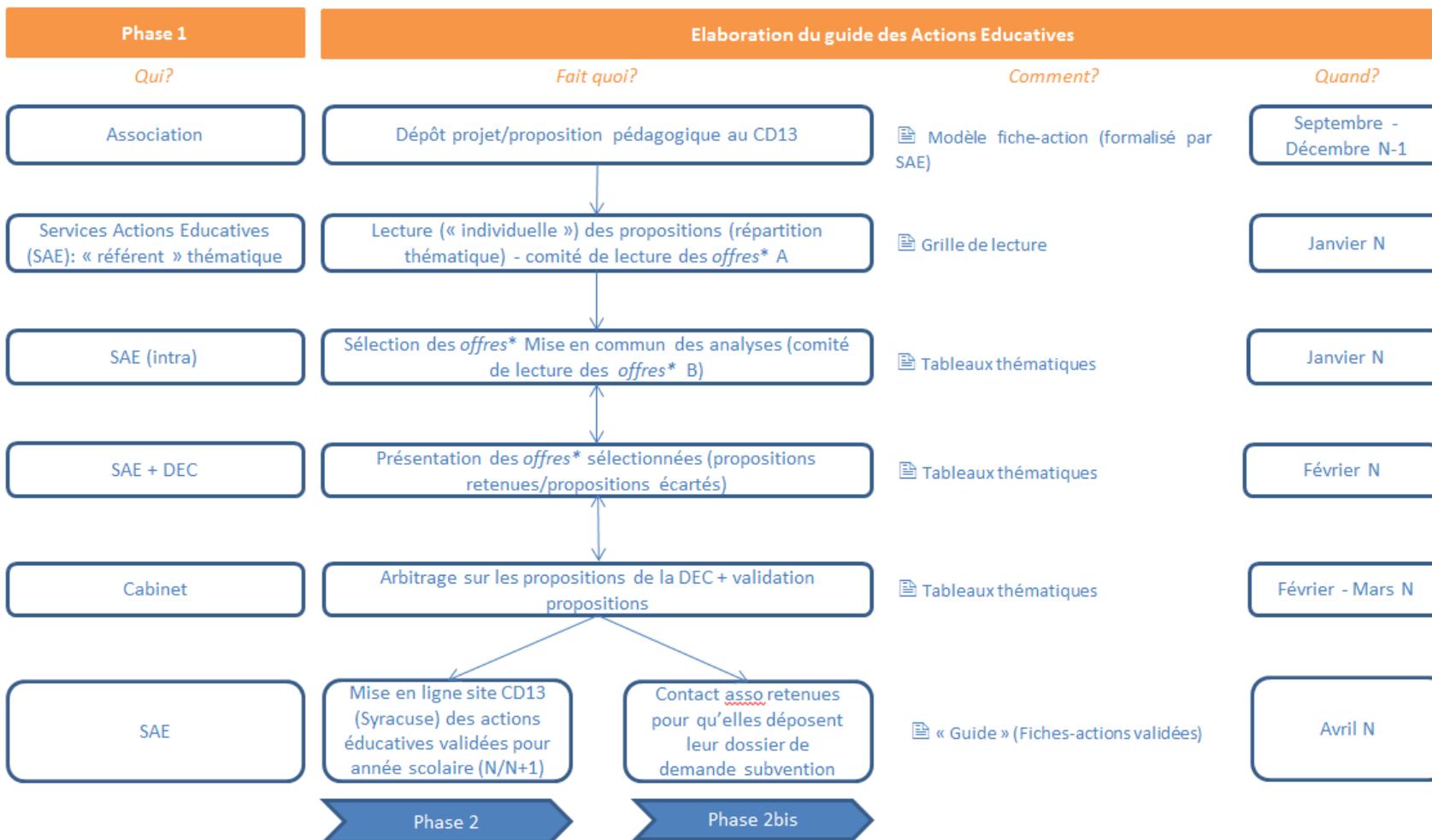
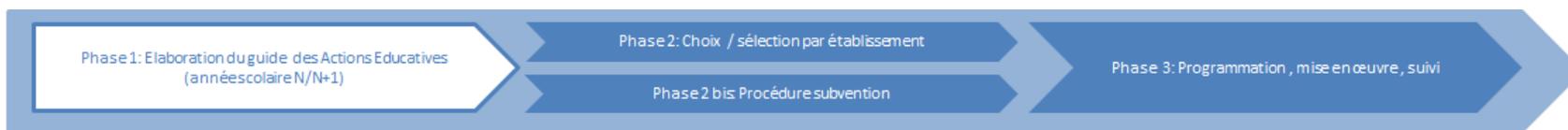
2.2.1 – Processus de construction et d’attribution de l’offre départementale



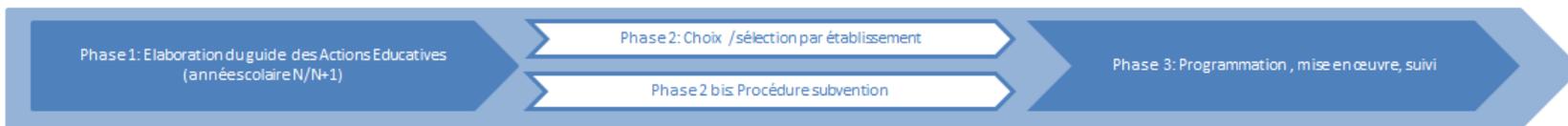
Suite aux entretiens et à l’analyse des documents fournis, le processus d’élaboration de l’offre départementale et d’attribution des AE aux collèges a été schématisé de la façon suivante



Les phases du processus sont détaillées en pages suivantes.

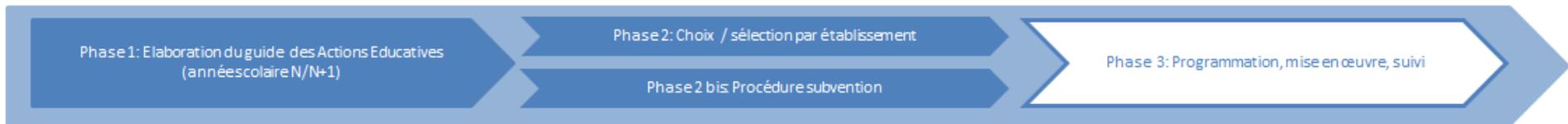


* Offre = vocabulaire choisi par le SAE dans la présentation de son calendrier



Phase 2	Choix établissement		
Qui?	Fait quoi?	Comment?	Quand?
Etablissements (enseignants)	(Pré-)Inscription = Positionnement sur AE du guide	Syracuse	Avril – Mai N
Etablissements (chefs établissement / proviseurs)	Validation inscriptions (hiérarchisation pré-inscriptions des professeurs)	Syracuse	
SAE	<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> AE de niveau: validation «automatique» des demandes (établissement) </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> AEC: complémentaires évaluation coût global => détermination du nombre d'AE pouvant être validées budgétisation + répartition entre établissements </div> </div>		
CD13 SAE / Education Nationale	Procédure subvention (2bis) Comité technique Education Nationale		
			Avril Juin N Septembre N

Phase 2 (bis)	Procédure subvention		
Qui?	Fait quoi?	Comment?	Quand?
Bureau association	Instruction administrative		Avril – Septembre N
SAE	Instruction technique	Juin: comité technique CD13/Education Nationale	
Gouvernance	Arbitrage politique		Septembre N
CD13	Vote CP		



Phase 3	Programmation et mise en œuvre		
Qui?	Fait quoi?	Comment?	Quand?
SAE	Information établissements et associations sur les AE validées pour année scolaire N/N+1	Asso / Fin procédure subvention: notification	Septembre
Associations	Contact avec établissements pour programmation de AE année scolaire N/N+1		
Association	Envoi programme actions annuel au SAE		
Association / Etablissement	Association / Etablissement		Octobre N
Association/établissement	Mise en œuvre des AE		Octobre N / juin N+1
SAE	Suivi des AE		

Précisions complémentaires

- Les projets des associations sont reçus à la Direction de l'Éducation, soit directement, soit par transmission de la part des autres directions concernées de l'Institution départementale ou des services de l'Éducation Nationale.
- Les projets retenus sont mis en ligne sur le site du Conseil Départemental de mi-avril à fin mai et sont ouverts à l'inscription (sur Syracuse) à l'ensemble des équipes éducatives des collèges, la Direction de l'Éducation ne pouvant tenir compte que des demandes validées par les chefs d'établissements.
- A la clôture de la période d'inscription, un comité de sélection, composé de représentants des directions du Conseil Départemental concernées et de l'Éducation Nationale (DAAC, DSDEN et enseignement privé) procède aux attributions des actions par collège.
- Toutes les demandes ne peuvent être satisfaites, compte tenu du nombre des demandes et des enveloppes budgétaires contraintes.

Les critères de sélection, identiques pour tous les collèges, publics et privés, sont:

- les orientations du Plan Charlemagne ,
- la hiérarchisation émise par le chef d'établissement,
- la répartition par territoire pour couvrir un maximum de collèges,
- la répartition par nombre d'interventions demandées pour couvrir tout un niveau de classe,
- la répartition en fonction des problématiques rencontrées par le collège et identifiées par les partenaires,
- les éléments de motivation des équipes pédagogiques et l'inscription au projet d'établissement.

2.2.2 -Système et logiques d'acteurs

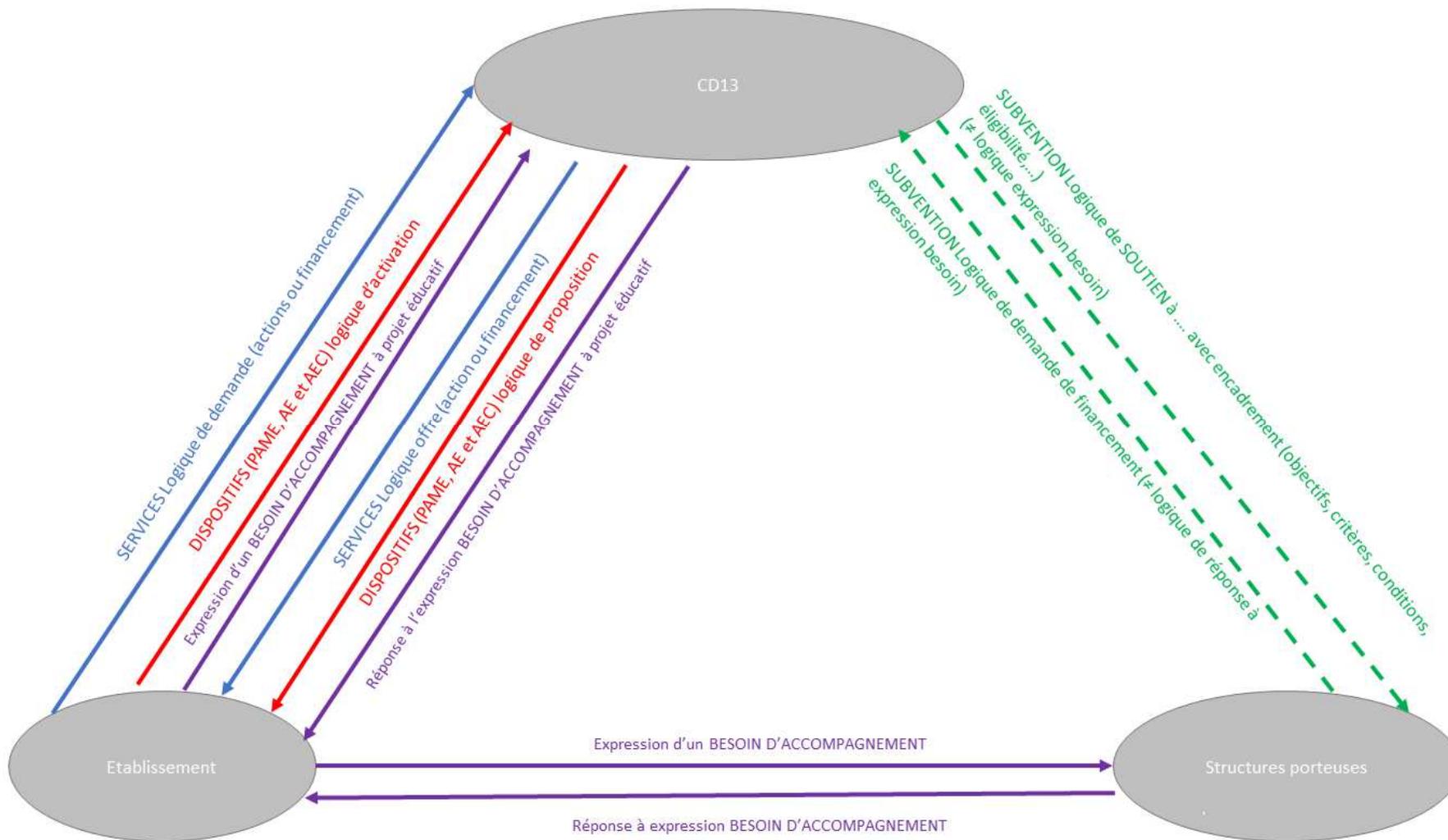
Le système d'acteurs des actions éducatives est composé des acteurs suivants :

- Collèges ;
- Structures extérieures, notamment associatives ;
- Conseil Départemental (DEC, SAE, élu délégué, autres directions CD13...)
- Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale.

Les logiques d'acteurs et des esquisses de pistes « logiques » d'action sont exposées dans **les** schémas en pages suivantes.

Nous devons noter que les logiques d'action des divers acteurs ne constituent ni la logique de l'action qui préside les actions éducatives ni celle d'une politique éducative ; mais peuvent s'en inspirer :

- logique d'incitation au choix des établissements vers des « priorités » éducatives départementales ;
- logique de « cadrage » des propositions des structures porteuses ;
- logique d'accompagnement des établissements sur leurs projets ;
- logique de soutien aux initiatives (établissements, associations,...)



👉 Compétence Education / Liberté des établissements dans la construction de leur projet pédagogique

PROPOSER (INCITER)

RÉPONDRE (AUX ATTENTES)

👉 Compétence COLLEGES



- Proposer des FACTEURS D'INCITATION pour les établissements (ex: modularités, parcours, conditions,...)
- ORIENTER établissements vers PRIORITES CD – POSER DES CONDITIONS D'ATTRACTIVITE DE CERTAINES AE
- LAISSER LIBERTE aux ETABLISSEMENTS



CD13

DÉFINIR (CADRER)

Fixer un CADRE D'ACTION: fixer des objectifs et des orientations claires

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Définir les AXES DE REALISATION de ce cadre:

- Soutien aux projets (libre choix) des établissements (PAME)
- Soutien au mouvement éducatif
- Proposition d'actions éducatives et pédagogiques sur priorités, ...

TYPOLOGIE DISPOSITIF

CONTRUIRE LE DISPOSITIF => Redéfinir les MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE de ce cadre

CONTRUIRE LES ACTIONS « Cadrage » / Format

PROPOSITIONS EDUCATIVES

👉 ≠ Commander

PROPOSER (INCITER)

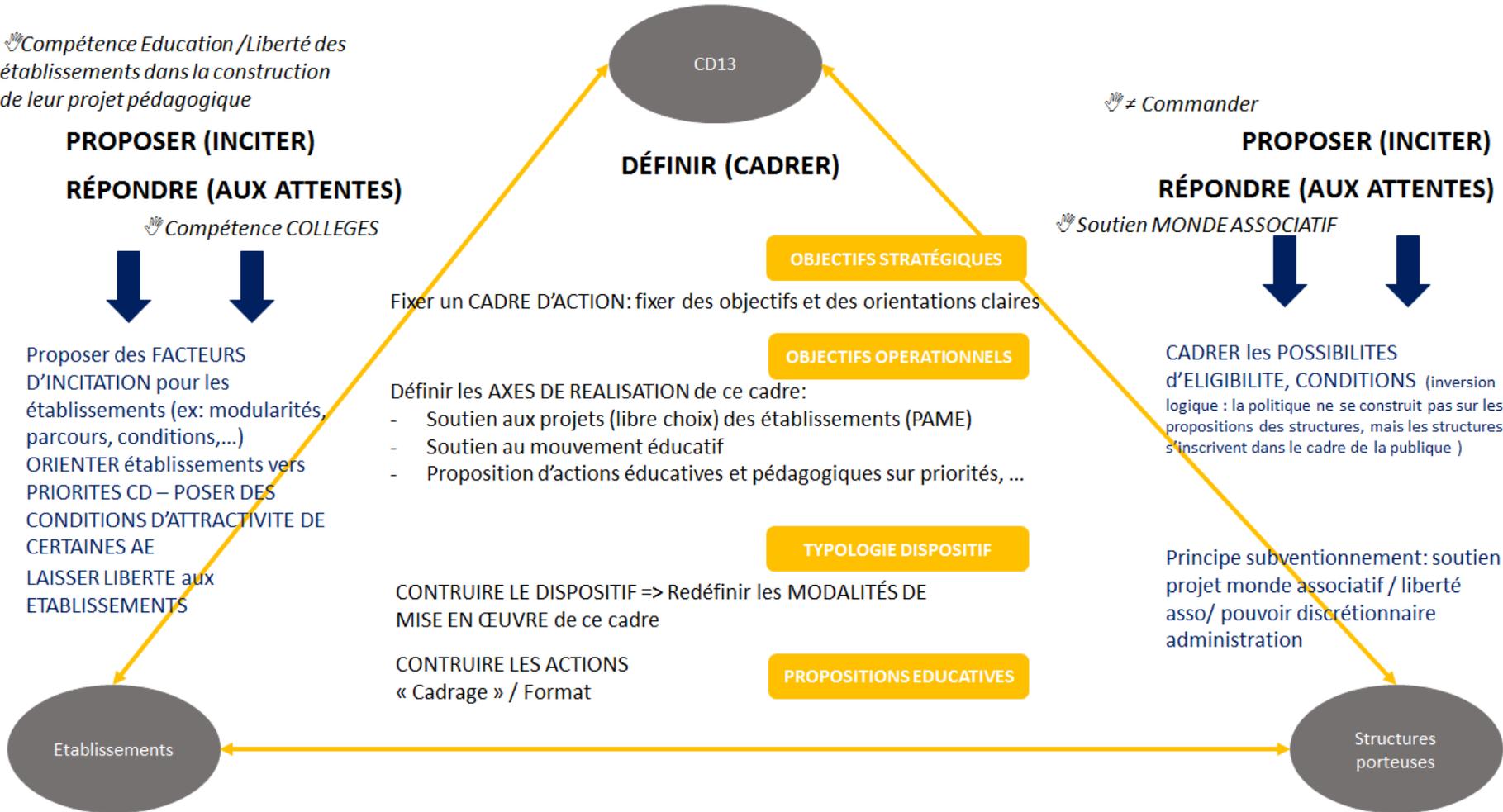
RÉPONDRE (AUX ATTENTES)

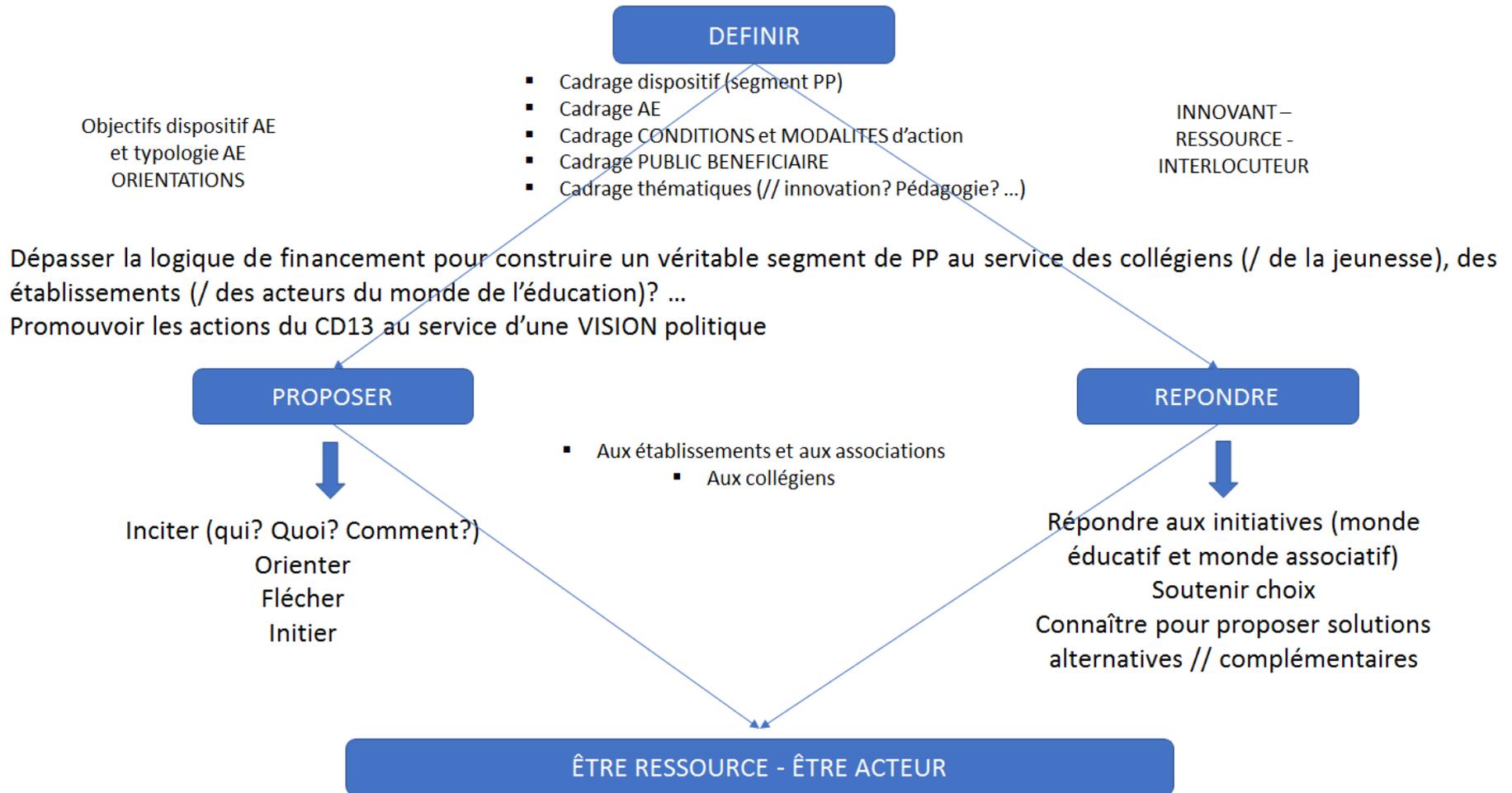
👉 Soutien MONDE ASSOCIATIF



CADRER les POSSIBILITES d'ELIGIBILITE, CONDITIONS (inversion logique : la politique ne se construit pas sur les propositions des structures, mais les structures s'inscrivent dans le cadre de la publique)

Principe subventionnement: soutien projet monde associatif / liberté asso/ pouvoir discrétionnaire administration





PRINCIPAUX CONSTATS ET PRECONISATIONS (Partie 2)

Constat 5



L'existence même du Guide des AE, sa richesse et la variété des propositions contenues, en termes de nombre d'actions proposées, de variété des thèmes abordés, de diversité des propositions et supports pédagogiques (pédagogie différenciée, non formelle,...) constituent des atouts.

Cependant, et malgré le classement en rubriques thématiques, le guide apparaît plus comme un catalogue, qui manque de visibilité, voire de réel fil conducteur entre les actions d'un même thème.

Constat 6



Une grande liberté de choix est laissée aux établissements en matière d'actions éducatives, ce qui semble suggérer une possibilité de prise en compte et d'adaptation à leurs besoins pour nourrir leur projet d'établissement.

Constat 7



Les moyens, notamment financiers, sont conséquents.

Constat 8



L'enquête de satisfaction conduite pour la 1^{ère} fois en 2017/2018 est une plus-value, qui devrait enrichir, en principe, les visites sur sites (bilan) que peuvent faire les agents du SAE.

Constat 9



Au regard des thèmes se dégageant de l'offre nationale, certaines questions présentant un enjeu éducatif sont insuffisamment ou non exploitées, notamment :

- le volet culture scientifique à proprement parler ;
- la question de l'enseignement du fait religieux et la laïcité dans le cadre des valeurs de la République ;
- les actions de prévention aux dangers d'internet et des réseaux sociaux, de lecture critique des médias, de lutte contre la désinformation et les fake news,...

Constat 10



Différents acteurs interviennent dans le processus de construction de l'offre départementale. Cependant, la concertation pourrait être plus large.

Constat 11



L'agrégation des différentes logiques d'acteurs ne saurait constituer, au sens de la théorie de l'action publique, une logique d'action ou de politique publiques.

La vision stratégique des actions éducatives (ou d'une politique publique), la cohérence du dispositif ne peuvent « se réduire » à la reconstruction du processus.

Constat 12



Les AE sont principalement portées par des associations qui sont financées en subvention de fonctionnement selon la procédure interne départementale. Dans le cadre de cette procédure, les propositions émanent des structures porteuses, que la collectivité décide ou non de subventionner (pouvoir discrétionnaire de la collectivité). Les éléments de cadrage de ces propositions devraient découler, de fait, des objectifs fixés aux AE, des conditions d'éligibilité au subventionnement etc...

Si ce mode opératoire permet d'assurer une grande diversité et une grande variété de propositions, en termes d'acteurs, d'interlocuteurs, de formats, de contenus, de thématiques (dans leur nature ou leur traitement et approches) :

- il ne permet pas à l'Institution Départementale de « commander » des actions éducatives (contrairement au recours aux marchés publics ou à l'appel à projet) ou orienter les choix des établissements ;
- il pourrait créer une « concurrence » artificielle et contre-productive entre les offres et les structures, au détriment des établissements et des collégiens.

Préconisation 5

Etre innovant et réactif sur les thèmes et les approches pédagogiques. Les AE ne doivent pas être reconduites à l'identique d'année en année, mais être ajustables et modifiables. Elles doivent répondre aux attentes des territoires, à des enjeux identifiés.

L'élargissement de la concertation (parents d'élèves, collégiens, acteurs associatifs de terrain dans les bassins de vie des collèges,...) pourrait y contribuer.

Préconisation 6

Initier des parcours « modulaires » correspondant à la mise en place des éléments **d'incitation** sur des priorités départementales (autres que l'affichage d'une priorité de niveau et l'automatisme de l'acceptation de la demande), une fois les objectifs du dispositif et le cadre de référence clarifiés.

Préconisation 7

Enrichir les attendus du dispositif AE en exploitant les demandes faites par les établissements (recours ou non à telle type et catégorie d'AE ; résultats d'enquête ou de bilans évaluatifs,...) pour mieux cerner les besoins (en termes de thèmes, d'usages des AE : solutions à des problèmes rencontrés dans l'établissement ? supports pédagogiques différents pour les enseignants ? autre ?,...) et ajuster l'offre.

Préconisation 8

Le bilan de satisfaction initié pour l'année scolaire 2017/2018 doit être poursuivi et enrichi. Les résultats doivent être exploités pour ajuster les actions proposées et rendre le dispositif plus efficace.

Préconisation 9

Renforcer les bilans évaluatifs des AE sur site faits par les agents du SAE et exploiter plus avant les résultats.

Préconisation 10

S'assurer de l'absence de risques juridiques sur le processus d'élaboration du guide et le mode de financement retenu.

Préconisation 11

Engager une réflexion sur le choix du mode de financement des actions éducatives en fonction des avantages / inconvénients :

- du subventionnement « classique » ;
- de l'appel à projets ;
- du recours aux marchés publics.

Préconisation 12

S'il est décidé de conserver le mode de financement actuel des actions éducatives (subvention de fonctionnement), faire évoluer les conditions d'éligibilité, notamment :

- **12 A** En lien avec la précision des objectifs poursuivis par le dispositif et les AE, affiner la grille de lecture et d'analyse des propositions (et donc des demandes de subvention). Si la volonté du Département est affichée, les objectifs du dispositif et de chaque type d'actions bien définis et partagés par les acteurs, la grille de lecture qui en découle permettra une analyse et une décision plus rapides.
- **12 B** Créer un formulaire spécifique de demande de subvention pour les actions éducatives en attachant des conditions particulières d'éligibilité des demandes. Par exemple : habilitations, qualifications ou agréments spécifiques pour les structures (comme c'est le cas pour les structures intervenant dans le cadre du programme national d'AE) ;
- **12 C** Créer des pièces spécifiques permettant de rendre visibles et lisibles les enjeux et priorités en matière d'AE.. Par exemple : Charte d'engagement réciproque CD13/ établissements scolaires / association

Préconisation 13

Faire évoluer les critères d'attribution et de sélection des demandes d'AE déposées par les établissements (ex : accentuation des éléments des arguments de motivation des choix par les établissements et non pas liste de vœux hiérarchisés et validés en fonction des possibilités financières de la collectivité)

Préconisation 14

Afficher un véritable segment / dispositif clair et lisible.

Etablir un cadre de référence précisant les objectifs éducatifs communs, posant les principes de partenariats à respecter et les modalités d'évaluation.

Préconisation 15

Initier en ce sens, une réflexion sur la construction d'une logique d'action publique, au sens de la théorie de l'action publique, (pour tous les niveaux d'action : PP, segment, dispositif ...), par exemple :

- logique d'incitation aux choix établissements vers des « priorités » éducatives départementales
- logique de « cadrage » et de maîtrise de l'offre ;
- logique d'accompagnement des établissements sur leurs projets
- logique de soutien aux initiatives éducatives (établissements, associations,...) ;

Préconisation 16

Tenter de concilier les avantages d'une démarche bottom/up (variété et diversité largement appréciée par les établissements, souplesse, liberté d'approches, de choix...) et ceux d'une démarche top/down (cadrage, maîtrise, incitations, fléchage priorités départementales...) notamment pour créer les conditions d'une incitation sur des sujets éducatifs prioritaires pour la collectivité (hors solution priorités de niveau) ?

Préconisation 17

Créer des outils d'incitation sur les priorités de la collectivité, notamment via des parcours « modulaires » correspondant à la mise en place des éléments **d'incitation** sur des priorités départementales (autres que l'affichage d'une priorité de niveau et l'automaticité de l'acceptation de la demande), une fois les objectifs du dispositif et le cadre de références clarifiés.

ANALYSE COMPARATIVE INTERDEPARTEMENTALE

Quatre départements ont été sélectionnés pour une analyse comparative « qualitative » des actions éducatives départementales, selon approche de style « monographique » de leur site internet, approche que l'on qualifiera de « sitographique ».

Composition du panel

	<i>Population</i>	<i>Nb collèges publics</i>	<i>Nb collèges privés sous contrat</i>	<i>Nb collégiens</i>
Alpes Maritimes	1 083 312	72	19	75 500
Bouches du Rhône	2 006 069			
Hérault	1 107 398	80	26	
Nord	2 603 472	202	82	137 000
Hauts de Seine	1 597 770			

	<i>Part des ménages imposés</i>	<i>Taux d'activité</i>	<i>Taux de chômage</i>	<i>Taux de pauvreté</i>
Alpes Maritimes	☺ 60.4%	☺ 73.9%	☹ 13.4%	☹ 16.0%
Bouches du Rhône	☹ 56.9%	☹ 69.9%	☹ 15.5%	☹ 18.6%
Hérault	☹ 51.8%	☹ 69.8%	☹ 17.4%	☹ 19.8%
Nord	☹ 51.7%	☹ 69.8%	☹ 17.7%	☹ 19.1%
Hauts de Seine	☺ 71.5%	☺ 78.5%	☺ 11.2%	☺ 12.4%

	<i>Éléments motivant la sélection du département dans le panel</i>
Alpes Maritimes	<ul style="list-style-type: none"> • Département Région Sud PACA • Spécificité de l'appréhension de l'axe politique éducative développée (notamment par exemple, parce que certaines actions ciblent écoles primaires ou cibles mixtes (école/collège via approche par cycle, ex: cycle 3: CM1/CM2/6°) • Logique « bonnes pratiques »/ « idées »
Hérault	<ul style="list-style-type: none"> • Éléments socio-démographiques comparables BdR • Actions répertoriées dans un « guide des AE Territoriales » • Bonnes pratiques guide
Nord	<ul style="list-style-type: none"> • Éléments socio-démographiques comparables
Hauts de Seine	<ul style="list-style-type: none"> • Département « appartenant » à strate « opposé » en matière de données socio-économiques • Format et qualité : e brochure • Originalité de certaines actions et/ou moyens incitatifs • Relais et valorisation des COLLEGIENS ET DES COLLEGES via « publicisation » des réalisations des collèges.

Objectifs de cette analyse « sitographique »

- repérer des points de convergence ou de divergence avec le CD13 :
- repérer et relever les éléments notables en matière de bonnes pratiques, bonnes « idées », éléments d'innovation (pouvant enrichir l'approche CD13 ou être identifiés comme des Facteurs Clés de Succès (FCS))

DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

Rubrique EDUCATION / COLLEGES / **ACTIONS EDUCATIVES**

Contenu	Rapprochement CD13 – Bonnes pratiques – Particularité
<p>ACTIONS EDUCATIVES (<i>stricto sensu</i>). Notion renvoyant à un CATALOGUE visant à la « réalisation de projets pédagogiques ». Accès catalogue en ligne réservé aux enseignants et établissements.</p>	

Rubrique EDUCATION / COLLEGES / **ACTIONS EDUCATIVES SPECIFIQUES**

Contenu	Rapprochement CD13 – Bonnes pratiques – Particularité
<p>Voyages de la mémoire (mémorial de la Shoah) (= > formant 16 000.) pour sensibiliser aux horreurs guerre.</p>	<p>(rapprochement CD13 Visite du camp des Milles) Bonnes pratiques - ressources et liens internet en ligne via « Kiosque » - élèves visiteurs (environ 16 000) = Ambassadeurs de Paix</p>
<p>Prix littéraire Paul Langevin organisé par la Médiathèque départementale en lien avec la direction de l'éducation. Public de collégiens <u>volontaires</u> de 4e et 3e de se constituer en jury, de lire une sélection de romans de littérature jeunesse et de décerner un prix littéraire en fin d'année scolaire.</p>	<p>Bonnes pratiques - Ciblage collégiens et non collège - Trophée comme moyen d'incitation</p>
<p>Le Plan Voile Scolaire (en association avec Direction des services départementaux de l'Education Nationale des Alpes-Maritimes) : favoriser accès à la pratique de la voile aux collégiens du département pendant les heures d'Education Physique et Sportive (EPS)</p>	
<p>Trophée des collèges. Continuité du Plan Voile Scolaire. (Activité sportive voile en UNSS)</p>	<p>Moyen incitation / fléchage Trophée comme moyen d'incitation</p>
<p>Plan ski: Public = <u>écoles</u> du Département Journées de prévention neige et avalanches journée pour sensibilisation aux risques liés à la pratique du ski / surf / raquette à neige, orientée notamment sur les avalanches, dans le cadre du ski scolaire.</p>	
<p>Plan escalade et activités connexes.</p>	<p>Moyen incitation / fléchage Public ciblé via particularité collège (sport études) ou critère géographique (pour primaires)</p>
<p>Plan natation s'adresse aux élèves de CM1, CM2 et 6e faisant partie d'un même cycle défini par l'Éducation Nationale comme le cycle 3, et scolarisés dans le Haut Pays. L'établissement scolaire doit se situer à moins d'une heure aller-retour d'une piscine couverte.</p>	<p>Moyen incitation / fléchage Cible : cycle 3 + critère géographique + autre condition.</p>

Rubrique EDUCATION / COLLEGES / AIDE AUX PARTENAIRES EDUCATIFS

Contenu	Rapprochement CD13 – Bonnes pratiques – Particularité
Soutien aux actions pédagogiques développées par les associations et les organismes publics du secteur de l'éducation dont les activités sont en lien avec les collèges du département.	Subvention – similarité AE CD13 mais inversion de présentation de la logique d'action traduite dans la formulation : Aide aux partenaires éducatifs (≠ Actions éducatives CD13) + ≠ politique de soutien à...

Rubrique EDUCATION / COLLEGES / ACTION INFORMATION PREVENTIVE AUX COMPORTEMENTS QUI SAUVENT

Contenu	Rapprochement CD13 – Bonnes pratiques – Particularité
<p>En lien sapeurs-pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours via « Information Préventive aux Comportements qui Sauvent » => renforcement les liens d'entraide entre collégiens, enseignants, personnels techniques et familles pour faire face aux situations d'urgence.</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none">- Utilisation des défibrillateurs implantés sur l'ensemble du département,- ateliers de prévention des risques domestiques,- rencontres citoyennes,- « Journées Nature »,- séquences dans les bus scolaires pour améliorer la sécurité des transports. <p>Action de référence au niveau national.</p>	Effets sur le climat scolaire

Actions Educatives Territoriales (AET)

- ⇒ Accompagnement technique et administratif des projets éducatifs des collèges ;
- ⇒ Mobilisation de PLUSIEURS directions de la collectivité + collaboration services départementaux Education Nationale ;
- ⇒ Relève de la politique JEUNESSE.

Objectifs

- Conforter l'action éducative en favorisant une **pédagogie ouverte sur les champs de la citoyenneté, de la découverte du monde professionnel, de la culture, de l'environnement, du sport et de la sécurité routière**. Lien avec les parcours Education Nationale.
- Soutenir les projets :
 - en **lien avec les thématiques et les orientations proposées par le Département**,
 - qui présentent un **intérêt éducatif très concret** pour les collégiens,
 - qui **favorisent le lien au projet d'établissement ou aux contrats d'objectifs**,
 - qui s'appuient sur la **pluridisciplinarité et la co-construction entre les acteurs** (enseignants, intervenants, élèves...)
 - qui abordent les thématiques éducatives traitées de façon **innovante**
 - qui se réalisent sur le **territoire départemental**
 - qui impliquent **une participation financière significative de l'établissement**, sur ses fonds propres.

Priorités AET

- sensibilisation au monde professionnel et à la découverte des métiers
- implication et la participation active des élèves dans la démarche de projet et la réalisation de l'action
- **éducation aux médias et aux enjeux du numérique**

SOMMAIRE

≠ du Guide des AE du CD13
(qui s'apparente plus à un
catalogue)

I) Le dispositif AET

Les principes fondamentaux	p.2
La procédure de dépôt des projets	p.2
Le calendrier	p.4
Tableau récapitulatif des projets mobilisables par thématique	p.5
Contacts chargés de projets	p.7

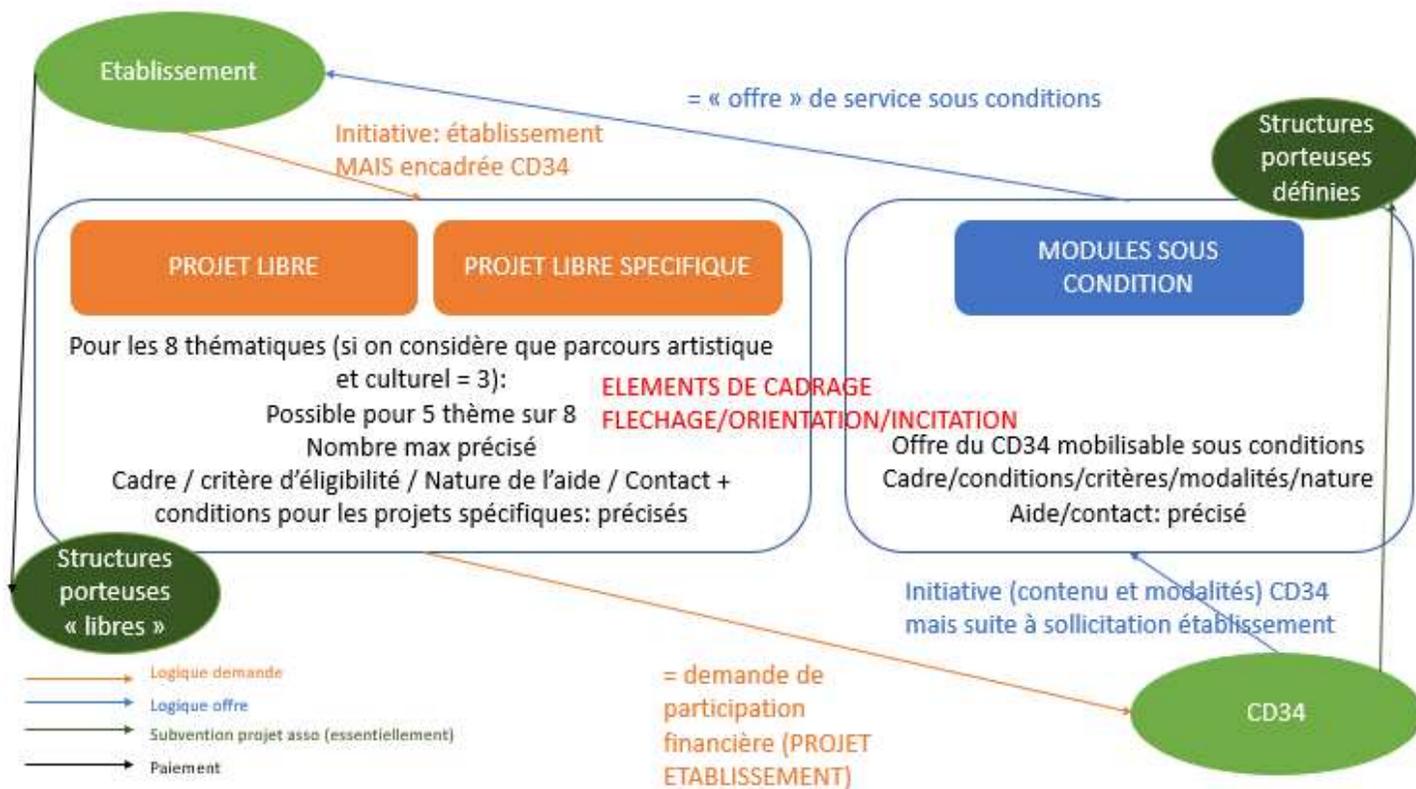
II) Présentation des thématiques AET

Education à la Citoyenneté	p.9
Découverte des métiers	p.14
Education physique et sportive	p.17
Sécurité routière	p.18
Environnement : Education et Sciences	p.20
Education artistique et culturelle	p.23
• Les chemins de la culture	p.24
• Le goût de lire	p.32
• Histoire et mémoire	p.37

- Procédure détaillée
- Format des AET
- Présentation par type de projets mobilisables (par thématique)
 - ⇒ Contenu des fiches
 - ⇒ Existence de conditions d'admissibilité projet
 - ⇒ Incitation / « Fléchage » (autre cadre dans lequel doivent s'inscrire les actions) liée à la **MODULARITE GUIDEE + notion de PARCOURS**
 - ⇒ Existence de REFERENTS TERRITORIAUX collèges

Présentation par thématique

- ⇒ Bonnes pratiques en matière de clarification, lisibilité, visibilité et illustration de l'incitation via la modularité (« fléchage ») ;
- ⇒ Illustration notamment à travers la thématique citoyenneté.



	EDUCATION A LA CITOYENNETE	DECOUVERTE DES METIERS	EDUC PHYS ET SPORTIVE	SECU ROUTIERE	ENVIRO	EDUC ART ET CULTURELLE		
						chemins de la culture	goût de lire	histoire et mémoire
Nb PROJETS LIBRES admissibles	1 projet + 2 projets publics spécifiques	1 projet	1 projet	x	3 projets (soit 2 projets + 1 projet publics spécifiques; soit 1 projet + 1 projet libre publics spécifiques + le module)	3 projets de pratiques artistiques - dont le dispositif « Re-création, révéler l'espace »	x	x
MODULES MOBILISABLES sous CONDITIONS	Module Démocratie et Courage Nombre de collèves bénéficiaires limité / sous réserve de validation par le CD34 après contact avec l'association L. Lagrange	Module Défi métiers d'avenir Nombre de collèves bénéficiaires limité, sous réserve de validation par le CD34 après contact de la Fédération du Bâtiment : Réservé au niveau 3ème		Module « Entretien et Sécurité vélos » Nombre de collèves bénéficiaires limité /sous réserve de validation par le CD34 après contact avec le Lycée Mendès France	Module « Gérons et réduisons nos déchets »	1 projet par parcours : - Collège à la scène tous niveaux - Collège et cinéma 6ème/5ème et/ou 4/3ème - Les territoires de l'art contemporain 3ème 2 projets pour le Parcours collège et patrimoine, tous niveaux 1 projet Résidence d'artiste(s) au collège	1 projet à choisir parmi les 4 modules Module « Illustration/BD » Module « Le temps presse » Module « Dis-moi 10 mots » Module « Conte »	1 projet à choisir parmi les 6 parcours - Découverte du Moyen Age - La Première Guerre mondiale - La Seconde Guerre mondiale - Le patrimoine industriel local (page 40) - Archives et Alimentations - Archives et Citoyenneté

MODULES MOBILISABLES sous CONDITIONS	Module Justice et Citoyenneté Nombre de collèges bénéficiaires limité	Module Découverte des métiers de la forêt méditerranéenne, ses ressources et ses risques : Réservé aux collèges situés sur les territoires d'interventions des unités de forestiers sapeurs		Module « ça roule à deux » Nombre de collèges bénéficiaires limité par convention Prévention Routière				
MODULES MOBILISABLES sous CONDITIONS	Module Justice et Citoyenneté Nombre de collèges bénéficiaires limité	Module Découverte des métiers de la forêt méditerranéenne, ses ressources et ses risques : Réservé aux collèges situés sur les territoires d'interventions des unités de forestiers sapeurs		Module « ça roule à deux » Nombre de collèges bénéficiaires limité par convention Prévention Routière				
MODULES MOBILISABLES sous CONDITIONS	Module PSC1 Réservé aux élèves de 4ème et 3ème	Module TEKNIK Nombre de collèges bénéficiaires limité. Réservé aux collèges en REP pour les niveaux 4ème ou 3ème . Sous réserve de validation par le CD34 a		Module « Permis AM » Elèves de 14 ans révolus. Nombre de collégiens bénéficiaires limité.				

MODULES MOBILISABLES sous CONDITIONS	Module Intégration 6ème Réservé aux élèves de 6 ème Voir calendrier spécifique							
MODULES MOBILISABLES sous CONDITIONS	Module Réseau vert Réservé aux 6 ème et 5ème SEGPA calendrier spécifique							

EDUCATION A LA CITOYENNETE		
Favoriser la compréhension du monde pour en devenir les acteurs avertis		
	PROJET LIBRE	PROJET LIBRE PUBLIC SPECIFIQUE
<i>cadre élaboration</i>	<p>L'équipe éducative construit un projet en lien avec les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Engagement des élèves et exercice de pratiques citoyennes Compréhension de la vie publique et des institutions (du local à l'international) Education aux médias et à l'information, esprit critique, enjeux et usages du numérique Vivre ensemble : laïcité, valeurs républicaines, respect et prévention des conflits Education au goût, alimentation et consommation responsable Solidarité 	<p>Les établissements peuvent proposer, en plus du projet libre classique, 2 projets libres maximum concernant l'ensemble des publics spécifiques (SEGPA, Classes relais, ULIS et EANAF), selon les mêmes conditions et critères présentés ci-dessus. Les projets déposés ne doivent concerner que les publics spécifiques visés. Si les projets intègrent d'autres élèves, ces projets seront considérés comme projets libres classiques. Le coût des droits d'entrées individuels (activités de loisirs) ne sont plus pris en charge par le Département</p>
<i>critères éligibilité</i>	<ul style="list-style-type: none"> Inscription du projet dans l'un des thèmes présentés Interdisciplinarité du projet au sein de l'établissement Implication de l'équipe éducative et des collégiens dans la réalisation du projet Participation financière de l'établissement à hauteur de 20 % minimum du coût total du projet 	
<i>Aide dép</i>	Subvention d'un montant maximum de 1800 € par 1 projet libre par établissement peut être présenté	
<i>Contact</i>	contact CD 34 précisé	

EDUCATION A LA CITOYENNETE

Favoriser la compréhension du monde pour en devenir les acteurs avertis

MODULES MOBILISABLES SOUS CONDITION

Démocratie et courage

cadre élaboration	<p>Lutte contre les préjugés en déconstruisant les mécanismes générant les discriminations ou sensibilisation aux médias.</p> <p>5 thématiques d'intervention sont proposées:</p> <ul style="list-style-type: none">- Module « Préjugé, quand tu nous tiens ! », sur le racisme et les mécanismes de la discrimination- Module « Le Respect, c'est mutuel(le) ! », sur les discriminations sexistes et homophobes- Module « Pour vivre ensemble, faisons un pas ! », sur les différentes formes de violences- Module « Décodons les médias ! », sur l'éducation aux médias- Module « Laïcité rime avec liberté » 4 axes de réflexion sont développés : <p>Les représentations : l'objectif est de créer un espace de non jugement afin que chacun.e puisse amener sa vision de la laïcité. Prendre conscience de ses propres représentations afin de s'en distancer et de les dépasser</p> <p>Ça défrise ! : L'objectif est de comprendre le processus de construction de la laïcité en France. Prendre en compte le contexte politique et social des étapes fondatrices. Assimiler les textes de lois qui font le socle de la laïcité.</p> <p>Débat d'idées : L'objectif est de faire débattre sur des idées qui font polémiques et qui divisent la population et les politiques. Remettre de la vérité et les justes arguments face aux plus grosses idées reçues en lien avec la laïcité</p> <p>Des cas et des solutions : L'objectif est d'amener à la réflexion sur des cas concrets. Apprendre à se désamorcer le conflit grâce à des arguments simples. Proposer des solutions sans violences</p>
Intervenant	<i>mentionné</i>
Conditions	Le nombre de collèges bénéficiaires est limité. Si nécessaire, arbitrage du Département et de la DSDEN au vu de l'ensemble des demandes déposées. ☑ Public : élèves de classes de 4ème ou de 3ème – groupe de 30 élèves maximum
Modalités	Pour chaque intervention, animation par deux intervenants au sein du collège pour une durée totale de 6h sur une journée. Pédagogie active et participative – Education par les pairs – Préparation du projet en amont avec l'association – Implication des personnels du collège.
Aide dép	Prise en charge d'une intervention maximum par collège. Si validation de la demande, prise en charge financière de l'intervention par le Département, sans incidence financière pour le collège. Toute demande complémentaire reste à la charge du collège.
Contact asso	<i>lien structure intervenant</i>

	Justice et citoyenneté
cadre élaboration	Sensibilisation aux principes et règles de droit, des métiers et du fonctionnement de la justice et des institutions judiciaires
Intervenant	
Conditions	Le nombre de collèves bénéficiaires est limité. Si nécessaire, arbitrage du Département et de la DSDEN au vu de l'ensemble des demandes déposées. Public : élèves d'un même niveau de classe (priorité aux classes de 4ème)
Modalités	pédagogie active et participative : 6 à 8 heures d'intervention dans le collège – Préparation du projet en amont avec l'association intervenante – Implication des personnels du collège + Possibilité d'assister à une audience au tribunal pour les établissements à proximité d'un palais de justice. Pour cette option, le transport reste à la charge du collège.
Aide dép	Subvention du Département plafonnée à 1 000 € attribuée au collège pour le co-financement du projet.
Contact	CD34
	« Formation aux Premiers Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) » :
cadre élaboration	Généraliser l'apprentissage des gestes qui sauvent et développer chez les collégiens des comportements civiques et solidaires.
Intervenant	Cette formation ne peut être assurée que par des organismes habilités, des associations agréées (Croix Rouge Française, Sapeurs-pompiers, Montpellier sauvetage, Aqua Love...) ou par des enseignants ou infirmiers formés et en poste dans certains collèges.
Conditions	Public : collégiens de 4ème et de 3ème Participation financière du collège Priorité aux demandes des collèges sans formateurs PSC1 en poste
Modalités	déroulement de la formation au sein de l'établissement – Implication des personnels du collège et organisation de la formation directement avec les intervenants choisis par le collège.
	Rappel : Mise à disposition par le Rectorat de matériel pédagogique de secourisme à usage du formateur aux premiers secours pour les sessions de formation (mannequins, défibrillateur automatique de formation, électrodes, mis en dépôt dans les 9 collèges supports désignés par la direction académique, au sein desquels est en poste un formateur PSC1. Une convention de prêt disponible auprès de l'établissement support sera obligatoirement établie dans un souci de traçabilité du matériel mis à disposition.
Contact	Rectorat / Académie

	Intégration 6ème
cadre élaboration	Créer la cohésion et les liens nécessaires à la vie collective au collège entre les élèves et avec les adultes Le passage du CM2 à la 6ème est une étape importante dans la vie de l'élève. C'est un moment où s'opèrent de nombreux changements : rythme, organisation, relations sociales (notamment avec les adultes). Du démarrage et de la progression en 6ème dépendent en grande partie la réussite scolaire au collège. Aussi, l'accompagnement de cette étape par la communauté éducative est essentiel afin de créer les conditions favorables aux apprentissages et d'infléchir les trajectoires de décrochage scolaire.
Intervenant	
Conditions	Public : niveau 6ème de l'établissement Contenu pédagogique et éducatif à détailler Participation financière de l'établissement à hauteur de 20 % minimum du coût total du projet Les coûts de droit d'entrée individuel sur les activités de loisirs ne sont pas pris en charge par le Département
Modalités	Mise en œuvre d'un projet ou d'activités fédératrices dans le collège ou son environnement proche impliquant les élèves et les personnels du collège dont les professeurs principaux. Les projets basés sur les valeurs de partage, d'échanges et de coopération seront privilégiés.
Aide	La subvention départementale est plafonnée à 900 €, en fonction notamment du nombre d'élèves concernés
Contact	CD34
	Réseau vert
cadre élaboration	Fédérer la classe autour d'une action de socialisation à partir de la pratique du VTT sur le Réseau Vert du département.
Intervenant	
Conditions	Public : classe(s) de 6ème ou 5ème SEGPA ☒ Participation financière du collège
Modalités	Obligation d'itinérance – 3 nuitées de gîte en gîte – Préparation en amont avec Hérault Sport et la Maison Départementale de l'Environnement – Réalisation du projet dès septembre - Implication des enseignants dont EPS.
Aide	La subvention départementale est plafonnée à 1800 € Participation financière de l'établissement à hauteur de 300 € minimum
Contact	Hérault Sport

Politique EDUCATIVE départementale portée par Direction Education, Sports et Culture de la DGA Développement territorial (en lien avec d'autres directions partenaires du CD59 selon les actions)

Contenu	Commentaires
<p>Coordination de la politique éducative départementale par le Projet Educatif Départemental du Collégien. Le PEDC est la politique qui met en cohérence les actions éducatives et les projets d'établissements ; le Département mettant en œuvre des dispositifs et des outils volontaristes pour l'épanouissement des collégiens.</p> <p>Orientation : Le projet d'établissement doit s'inscrire dans au moins l'un des 3 axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Citoyenneté - Culture et sports - Avenir <p>Modalité opératoire : appel à projet appels à projet pour financement des actions et un lancement</p>	<p>≠POLITIQUE EDUCATIVE : Articulation projets / outils proposés par CD59</p> <p>Cohérence des actions départementales renforcée par la stratégie de politique éducative « globale » ≠ (« coup/coup ») top/down et non bottom/up</p> <p>Mention explicite des liens avec les programmes scolaires</p> <p>Lien mentionné avec les programmes scolaires.</p> <p>Limitation du nombre d'élèves / collèges ou du nombre de classes</p> <p>Pas de financement automatique.</p> <p>Existence de correspondants territoriaux d'éducation qui accompagnent les projets d'établissements.</p> <p>Notion ACCOMPAGNEMENT par le CD59 des établissements dans leur projet</p>

AXES POLITIQUE COLLEGE ET EDUCATION

1. Construire, réhabiliter, entretenir

2. Collège numérique

3. Bien-vivre au collège : soutien et amélioration de la qualité

3.1 Restauration scolaire et approvisionnement local

3.2 Programme « offrons la nature aux collégiens » ; programme de découverte de la nature et de sensibilisation à l'environnement sur les sites classés ENS et les chemins de randonnée.

Ce programme propose plus de 200 animations pédagogiques liées aux programmes scolaires.

Cadre disciplinaire :

- Sciences de la vie et de la terre
- Géographie

Propositions de « service » aux établissements => « opportunités » pour établissements ⇔ offre de service départementale

Gratuité ou non

Liens disciplinaires mentionnées => renforcement cohérence objectif accompagnement pédagogique

○ Projets Interdisciplinaires des collèges

Mode d'emploi : animation et modalités pratiques préparées en concertation avec les professeurs des disciplines concernées + la direction de l'Environnement = structure prestataire

Les objectifs pédagogiques et les thématiques sont précisés.

Ces actions sont financées par le CD ; ainsi que la prise en charge transport

Contacts : Direction adjointe de la ruralité et de l'environnement ou groupement « graines de pays »

3.3 la médiation culturelle : pour développer la sensibilité des élèves à l'histoire, la création littéraire et l'art.

Le CD développe des actions de médiation culturelle à destination des collégiens dans les musées et les équipements du département.

3.4 Collèges et cinéma : opération nationale de sensibilisation et d'éducation à l'image. Le CD59 imprime une marque particulière : l'originalité de la programmation ; l'accompagnement pédagogique porté par l'enseignant et un parcours évolutif (fascicule local particulier). Modalités opératoires : prise en charge du montant des places et subventions transports. Contacts : direction adjointe Sports et Culture.

Dispositif national MAIS avec « marque » locale
Charte d'engagement salles de cinéma et établissements
Partenariat interne directions CD59

3.5 Sciences collèges Nord : découverte de la culture scientifique, technique et industrielle par la visite d'un site et l'animation d'outils.

Le projet pédagogique et culturel est conçu par une équipe d'enseignants et bâti autour de thématiques intégrant un des sites et un des outils proposés. Caractère pluri-disciplinaire, originalité du thème et son traitement = éléments pour sélection du projet.

3 étapes dans la construction du projet :

-animation dans le collège par un médiateur scientifique autour des outils pédagogiques conçus par la structure

Non automaticité dans attribution et donc, la sélection projets
Typologie de ces AE (//classification AE Education Nationale)
En lien avec programmes scolaire
Lien avec partenaires extérieurs (site ou forum)

partenaire de l'opération.

-visite sur site avec animation adaptée au thème du projet

½ journée de valorisation par présentation du projet au public

Coordination et pilotage : forum départemental des sciences (cf « comment ça marche sur site du forum. 11 structures collaboratrices avec des thèmes prédéfinis par chacune.

3.6 – Science Po Lille s'ouvre aux collégiens. [Idée](#)

Soutien au programme de démocratisation de l'IEP de Lille. Principe du programme d'études intégrées : réflexion sur l'aménagement du territoire avec un prof du collège et un étudiant de l'IEP. Priorité REP ou REP+ et zone rurale. Vocation éducative, civique et sociale.

3.7 Site monstagede3eme.lenorde.fr => [Initiative +++](#)
[Lien Education Nationale](#)
annuaire en ligne pour aider à trouver un stage + site dédié 3^{ème} anticipant les questions sur le bac 2021 via une brochure spécialisée (lien avec Education nationale)

+ Mention dispositifs complémentaires + outils en ligne

- Programme 2016/ 2017 des actions éducatives pilotées à l'échelon national (Eduscol)
- Sorties, Hébergement
- Intervention extérieure de nature artistique (+ Procédures administratives pour une intervention extérieure de nature artistique)
- Intervention des assistants de langue étrangers (Procédures administratives pour une intervention des assistants de langue étrangers Guide de l'assistant de langue en France 2015-2016)
- Mémo = (calendrier)

+ Mention des partenariats actions éducatives (et renvoi liens vers sites associés, calendriers, outils inscription...)

Format	Intitulé
Rallye	Calcul@Tice Mots de tête
Parcours	Aventuriers du son
Prix	Non au harcèlement Prix de l'audace artistique et culturelle
Concours	Petits champions de lecture Concours des dix mots Concours national de Scrabble en école élémentaire et en collège Concours "Découvrons notre constitution"
Semaine dédiée	Laïcité <i>Vélo à l'école et au collège</i> , pour des mobilités citoyennes
Programme	Programme "Voyageur et citoyen"
Opération	Éducation musicale : "L'École en chœur" Pièces jaunes (+ ELA // + Rentrée solidaire)
Challenge	Challenge de l'Éco-mobilité Scolaire dans la région Hauts-de-France

Sémantique : actions **PEDAGOGIQUES** (publics et privés sous contrat) et non AE

Brochure en ligne (e-brochure)

Méta-Objectifs : réussite scolaire et sensibilisation aux valeurs de la citoyenneté (actions éducatives, sportives ou culturelles, actions de sensibilisation à l'environnement ou à la sécurité routière)

Format : ateliers, animations et projets à mener /

Précisions sur modalité pédagogique : pédagogie active et groupes restreints de personnes

Conditions : participation volontaire laissée à l'initiative du professeur ou de l'encadrant. En fonction du dispositif, possibilité d'inscrire certains élèves ou de faire participer toute la classe.

ACTIONS PEDAGOGIQUES (e brochure)

1. ACTIONS EDUCATIVES (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Ateliers pédagogiques

Etudes encadrées

Don d'ordinateurs recyclés aux collégiens scolarisés

Idée innovante

Classes créatives

Projet ERMES (Ensemble pour la réussite et la mobilisation des élèves) : soutien à la jeunesse, aux communautés éducatives et aux acteurs locaux engagés auprès de ce public à partir de six axes traduisant valeurs et priorités :

Axe 1 : S'épanouir

Axe 2 : Progresser, réussir

Axe 3 : Etre et devenir citoyen

Axe 4 : Innover

Axe 5 : Se cultiver

Axe 6 : Agir pour la transition écologique et les solidarités

Proposition de dispositifs reliés aux champs de l'éducation, de la citoyenneté, de la culture, du sport, du développement durable et de la sécurité routière aux établissements, en cohérence avec les projets d'établissement des collèges, le projet académique 2020 de l'Académie de Versailles et les nouvelles mesures prises par le Gouvernement.

Dispositif **proche approche AE CD13**

Appel à projet

Soutien du Département (subventions, heures de vacances, etc...) pour les demandes sur projets Projets à déposer sur l'Environnement numérique des collèges (<http://www.enc92.fr>).

Objectifs Renforcer le dialogue entre le département et la communauté éducative autour d'objectifs précis et rattachés aux axes de la politique éducative et citoyenne du Département et de critères d'évaluation visant à montrer la pertinence des dispositifs mobilisés pour les collégiens. La finalité de ce dialogue étant d'affiner l'offre départementale au vu des besoins et des problématiques identifiés.

Soutien aux forums des métiers locaux

Objectif Aider à l'organisation de forums d'orientation à destination des collégiens d'un établissement ou d'un secteur géographique pour favoriser la découverte des métiers et des parcours de formation par un public devant faire un choix d'orientation en fin de cycle + fourniture d'un « kit de communication » contenant des outils de signalétique pour l'événement (affiches, flyers, etc...).

Idée rapprochement éducation / entreprise
Idée kit de communication

«Soutien aux Initiatives Éducatives Locales» (SIEL)

permet aux collèges de mener des projets en partenariat avec des acteurs locaux, extérieurs à l'établissement, grâce à une subvention de fonctionnement accordée par le Conseil départemental. Ces projets (4 maximum) peuvent être portés par des enseignants, des membres de l'équipe éducative ou médico-sociale du collège (minimum deux). Ils peuvent concerner une ou plusieurs classes, un groupe d'élèves ou même tout le collège. Ils peuvent être réalisés sur temps scolaire ou périscolaire, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement. Objectif Permettre aux établissements de mettre en œuvre des projets innovants, fondés sur un partenariat local et répondant aux besoins et attentes des collégiens. Bénéficiaires Les collèges publics et privés sous contrat ainsi que d'autres types d'établissements scolarisant des collégiens (EREA, 3 e Prépa Pro dans les lycées professionnels du Département). Nombre de bénéficiaires en 2017-2018 11 181 collégiens bénéficiaires. Financement Une subvention unique est allouée au collège : elle est plafonnée à : • 5 000 € pour les collèges accueillant moins de 700 élèves, • 6 250 € pour les collèges accueillant plus de 700 élèves. • En cas de participation au projet d'une classe spécifique (UPEAA, ULIS, SEGPA, classes relais, **ERS, internat) les collèges peuvent bénéficier**

Proche PAME CD 13

d'une majoration du plafond de 1 250 € maximum si le projet (ou un des projets) concerne ces publics.

Le collège peut déposer 4 projets maximum rassemblés dans une même demande à condition que le total demandé reste dans les limites du plafond.

Tous les établissements ayant reçu une subvention SIEL doivent envoyer au Département un bilan financier de leur(s) projet(s) à la fin de l'année scolaire (Cf. règlement Ermes – Dispositions communes I-4 Evaluation des projets). Les sommes non utilisées ne peuvent pas être employées à d'autres finalités ou réutilisées l'année suivante et sont par conséquent reversées au Conseil départemental. siel@hauts-de-seine.fr
Inscription : L'inscription est à remplir directement dans l'ENC, www.enc92.fr.

Critères d'attribution de la subvention • Le projet doit être en lien avec le projet d'établissement ainsi qu'au moins un des 6 axes prioritaires du Département (voir règlement ERMES 2018-2021) • Il doit répondre à des objectifs précis et évaluables • Il doit mettre en œuvre un projet concret, une pédagogie innovante, une réalisation concrète • Il doit être mené avec un ou plusieurs partenaires locaux • Il doit se dérouler sur l'année ou un trimestre au minimum Calendrier ▪

Un jury examine en mai les demandes de chaque établissement. Ce jury est composé d'élus départementaux, des services du Département, de représentants de la DSDEN, de chefs d'établissement et de porteurs de projet. Les dossiers incomplets ne seront pas présentés au jury. ▪ La subvention est versée après la réception des bilans pédagogiques et des bilans financiers accompagnés des justificatifs (factures) de l'année 2017-2018

Classes créatives

Les classes réalisent une œuvre suivant un thème différent chaque année, choisi par le Département dans les programmes scolaires et décliné en plusieurs sujets autour d'activités interdisciplinaires. Chaque classe ou groupe de classe des Hauts-de-Seine ayant rendu une réalisation répondant au règlement et dans le temps imparti, gagne une sortie d'une journée en Ile-de-France

Incitation / fléchage

! contenu et conditions

Objectifs: • contribuer au développement de la citoyenneté ; • proposer une dynamique de travail complémentaire à celle de l'enseignement ; • renforcer les relations entre élèves et entre élèves et enseignants au travers de la coopération et de la sortie récompense accordée à tous.

Bénéficiaires tous les niveaux des collèges publics ou privés sous contrat du Département, ainsi qu'aux établissements spécifiques scolarisant des collégiens (EREA, lycées professionnels) pour ces élèves. Un travail collaboratif est possible avec d'autres collèges, des classes de CM2 ou de lycée, dans ou hors département des Hauts-de-Seine. Les classes ULIS peuvent ne traiter qu'une partie du sujet choisi.

Subvention pour voyage étude

aide du Département pour financer des voyages d'étude en lien direct avec les programmes scolaires et à caractère culturel, linguistique ou historique, visant à l'apprentissage et la pratique de la citoyenneté, ou la découverte d'un milieu naturel.

Objectif Permettre de réduire la part des familles dans le financement des voyages d'étude.

Bénéficiaires Les collèges publics et privés sous contrat ainsi que d'autres types d'établissements scolarisant des collégiens (EREA, 3 e Prépa Pro dans les lycées professionnels du Département). Montant de l'aide • Une subvention forfaitaire est attribuée à tous les voyages acceptés par la commission. Son montant varie en fonction du nombre de demandes (calcul = 60% de l'enveloppe totale / nb de demandes acceptées). • Une bonification de ce forfait est accordée aux établissements classés REP, REP+ ou qui font participer une classe spécifique au projet (ULIS, SEGPA, UPAA,...) (calcul = 35% de l'enveloppe totale/ nb de projet répondant à ce critère). • Enfin, une bonification supplémentaire est attribuée aux projets jugés excellents par le jury (calcul = 5% de l'enveloppe totale / nb de projets excellents).

Conditions d'attribution de la subvention

• Le Département subventionne au maximum 1 voyage d'étude par établissement par année scolaire.

PAME CD 13 (voyage étranger)

- **Le voyage d'étude** faisant l'objet de la demande de subvention doit se dérouler durant l'année scolaire considérée.

- La durée du séjour ne peut excéder cinq jours sur le temps scolaire (en accord avec la circulaire « sorties et voyages collectifs d'élèves du second degré » de l'Inspection académique) et doit se dérouler sur un minimum de deux jours, hors temps de transport.

- Dans le cas spécifique de la découverte d'un milieu naturel, une activité physique complémentaire peut être acceptée, à condition qu'elle soit limitée à deux demi-journées par séjour.

Critères pour juger la qualité des projets :

- Le projet doit être en lien avec le programme scolaire, les compétences du socle commun des connaissances à acquérir au collège, l'âge et la motivation des élèves concernés.

- Le projet doit également être en lien avec au moins un des 6 axes prioritaires du Département,

- Il doit répondre à des objectifs précis et évaluables et être pertinent au regard des exploitations prévues en classes,

- Il peut présenter un caractère culturel, historique, linguistique et sportif. Il peut aussi avoir un objectif d'apprentissage, de citoyenneté, ou la découverte d'un milieu naturel.

Une activité physique complémentaire pourra être acceptée, à condition qu'elle soit limitée par rapport aux activités liées à la thématique du séjour, ce critère étant laissé à l'appréciation du jury qui évaluera la cohérence du projet dans son ensemble. La commission se réserve le droit de ne pas retenir les projets jugés insuffisants.

La Caravane de la Sécurité Routière =

programme de prévention et de sécurité routière mis en œuvre par le Département, la Préfecture et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Hauts-de-Seine, sur la base du volontariat des collèges.

Objectif : sensibiliser à la sécurité routière les collégiens du département.

Bénéficiaires : ensemble des élèves d'un même niveau aux choix des établissements scolaires des Hauts-de-Seine et se déroule dans le cadre des horaires du collège.

L'action CSR se déroule en 4 ateliers dont 2 sont

obligatoires et 2 facultatifs. La durée d'un atelier est celle d'une heure de cours, allant d'une demi-journée à une journée, sans limite de passage. - Tous niveaux de classes de la 6ème à la 3ème, SEGPA. Inscription et calendrier - L'établissement émet une demande auprès du gestionnaire et du prestataire en charge de l'organisation du passage de la CSR. - Le prestataire propose une date de réunion de préparation en amont afin de convenir d'une date et des modalités de passage de la CSR. Mise en œuvre Choix des ateliers « troncs communs » et des ateliers « à la carte » par niveau de classe. Les ateliers ont lieu dans les espaces mis à disposition par les établissements : salle de cours, salle de réunion, CDI...

2. ACTIONS CULTURELLES

Eteignez Vos Portables/Ecouter Voir Pratiquer

L'éducation artistique et culturelle est une priorité de la politique culturelle du Département au sein de la Vallée de la culture qui s'attache à promouvoir une « culture pour tous » notamment pour les scolaires et les publics les plus éloignés de la culture.

Dans ce cadre, le Département met en œuvre le dispositif Eteignez Vos Portables qui propose des parcours d'éducation artistique et culturelle destinés à des collégiens et à des publics éloignés de la culture

Objectifs • Le dispositif Eteignez Vos Portables est une école du spectateur car il permet bien souvent de franchir pour la première fois la porte d'un lieu culturel (théâtres, salles de concert, centres d'art, musées...) et de rencontrer des artistes et leurs œuvres. • Le dispositif est également une école du citoyen car il contribue à la formation et à l'émancipation du citoyen de demain, à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique

Conditions

- réunir plusieurs acteurs culturels (lieux de diffusion, lieux d'apprentissage, compagnies, équipes artistiques...)
- croiser les publics cibles du Département.
- favoriser le lien au territoire et la fidélisation des partenariats. Pour cela, tous les acteurs du parcours, y compris les enseignants inscrits au dispositif, devront se trouver dans un bassin géographique de proximité (exemples cette année

Originalité projet : Intitulé /

format / objectifs / conditions

Idée originale : prisme : « ECOLE DU SPECTATEUR »

: Sartrouville/Colombes ou Gennevilliers/Asnières-sur-Seine/Villeneuve-La Garenne)

- proposer deux sorties culturelles hors temps scolaire dans des lieux culturels du Département (le Département prendra en charge le transport d'une sortie sur les deux)
- proposer une restitution du travail effectué tout au long du parcours sous forme de spectacle, blog, webmagazine, vidéo, cahier de bord... Bénéficiaires Collégiens et publics éloignés de la culture du département. Tous les collèges du département peuvent bénéficier du dispositif dans la mesure des places

Collège au cinéma

Dispositif national

Direction des Archives départementales > Ateliers historiques

Chœur de collège

Musée départemental Albert-Kahn

3. ACTIONS SPORTIVES

Plein Air Hauts de Seine

Cette action permet aux collégiens de tous les niveaux de classes des collèges publics et des collèges privés sous contrat des Hauts-de-Seine de pratiquer dans le cadre des cours d'E.P.S. des disciplines sportives hors des structures traditionnelles. Ce dispositif répond en partie à la programmation des Activités Physiques de Pleine Nature préconisée par l'Education Nationale. Ces activités dispensées par des éducateurs sportifs qualifiés se déroulent principalement dans des parcs départementaux durant quatre séquences, pendant l'année scolaire. La participation des collèges à cette action est liée à un projet pédagogique d'établissement.

Trophée Football collèges 6^{ème} / Trophée Rugby Collèges 5^{ème} / Trophée Aventure 4ème

Azimut

Ce dispositif offre la possibilité aux collèges et structures spécialisées des Hauts-de-Seine d'accéder à la pratique de la Course d'Orientation à travers une journée d'initiation et un challenge.

Exploitation domaine départemental // AE CD13

Eco-collèges

Depuis 2009, le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, en partenariat avec l'Inspection d'académie, accompagne les collèges qui s'engagent dans la démarche globale d'éducation au développement durable appelée Eco-collège. Objectif Il s'agit à la fois d'optimiser la performance environnementale des collèges mais aussi de mettre en cohérence un enseignement, le comportement des utilisateurs, la qualité des équipements au service d'une éducation au développement durable. Bénéficiaires Les collèges publics ou privés sous contrat peuvent s'engager dans cette démarche partenariale en signant une charte avec le Conseil départemental. Chaque Eco-collège est invité à concourir aux Trophées IDEES Junior

Dans cette démarche de développement durable portée par l'ensemble de la communauté scolaire et inscrite dans le projet d'établissement, les collèges mettent en place des actions dans différentes thématiques par exemple sur la solidarité, la santé, la gouvernance avec les éco-délégués, l'environnement à travers l'eau et les énergies renouvelables, le tri des papiers, le recyclage... Ces actions peuvent être présentées sous la forme d'une exposition, de la rédaction d'une charte, de la réalisation d'un jardin, de la mise en place de filières de tri (papier, déchets, piles,...)... Ces actions sont valorisées sur le site www.hauts-de-seine.fr

Incitation : trophées + valorisation des réalisations sur le site du département (pages dédiées)

Charte

VA : Approche globale (collège bâtiment + éducation) + contenu

Les Trophées IDEES Junior : favoriser, promouvoir et récompenser les actions et réalisations menées au sein des collèges des Hauts-de-Seine. La candidature peut concerner : un établissement, une classe ou un groupe d'élèves encadrés par un professeur, de la 6ème à la 3ème. A l'issue des délibérations le jury désignera trois lauréats. Le premier lauréat recevra un prix de 2 500 euros, le second, un prix de 2 000 euros et un troisième, un prix de 1 000 euros. Ces prix devront être destinés à financer une visite ou une manifestation en lien avec le développement durable ou à améliorer leur réalisation.

Idée innovante, incitative +++ : participer à une action éducative pour concourir à un prix, qui servira à financer une autre action éducative.

Sensibilisation à l'environnement et au développement durable

Département propose, aux collèges des Hauts-de-Seine qui en font la demande, de sensibiliser les élèves à l'environnement et au développement durable par le biais d'animations en classe.

Objectifs Les animations sont l'occasion d'une prise de conscience d'enjeux essentiels pour le XXIème siècle, l'apprentissage étant facilité grâce à l'utilisation d'outils pédagogiques interactifs.

Inscription Les animations sont gratuites et s'adressent à tous les collèges publics et privés sous contrat. Elles concernent tous les niveaux et se déroulent en classe sur une ou plusieurs séances au long de l'année scolaire.

Thèmes : Empreinte écologique ▪ Effet de serre et changement climatique. Energies renouvelables et non renouvelables. L'éco-consommation - Lecture d'étiquettes de produits. La biodiversité Les déchets ; Tri ▪ Matériaux ▪ Filières Petits L'énergie • Energie renouvelable et non renouvelable. • Puissances et consommations des appareils. • L'étiquette énergie du collègue Du champ à l'assiette : L'agriculture et l'alimentation durable

Prêt d'une borne développement durable

Prêt aux collèges des Hauts-de-Seine qui en font la demande, des bornes interactives qui présentent divers petits films interactifs et des quiz sur dix thématiques de l'environnement et du développement durable

Autre mode « d'agir » 0

CONSTATS ET PRECONISATIONS

(Partie 3)

Préconisation 18

S'inspirer du Guide des Actions Educatives Territoriales du Département de l'Hérault pour l'évolution du guide CD13, notamment pour :

- formaliser le guide (objectifs, procédure, présentation AE)
- créer les éléments d'incitation via les parcours et la modularité guidée

Préconisation 19

S'inspirer des idées innovantes ou des bonnes pratiques d'autres Départements :

19.A Constituer un centre de ressources pédagogiques en ligne, en lien avec les thèmes des actions prioritaires ou complémentaires (CD06, CD59)

19.B Développer des outils « incitatifs » pour flécher les priorités départementales, tels que :

- ✓ les formes d'actions éducatives valorisantes (ex : trophée, concours, résultats mis en ligne sur le site départemental ou cérémonie...);
- ✓ la modularité guidée comme outil d'incitation sur les priorités départementales clarifiées (notamment CD34)
- ✓ la récompense (la participation à une action permettant de concourir pour un prix qui servira à financer une autre action) CD92

- **19.C** Mettre en place des correspondants territoriaux d'éducation. (CD59)
- **19.D** Renforcer et clarifier le lien aux pratiques disciplinaires ou aux EPI en fonction des thèmes des AE (CD59)
- **19.E** Utiliser les dispositifs nationaux d'AE (ex : collèges et cinéma) tout en se distinguant par une « marque locale » (CD59)
- **19.F** S'inspirer de l'action éducative « éteignez vos portables : voir, écouter, pratiquer » (CD92) qui articule de façon originale les activités artistiques et culturelles et l'éducation aux médias à travers le concept « d'école du spectateur »
- **19.G** S'inspirer de l'action éducative relative consistant à faire don aux élèves d'ordinateurs « recyclés » (CD92)

REFLEXIONS AUTOUR DE LA PROPOSITION D'ELABORATION D'UNE POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'EDUCATION

L'analyse du dispositif des actions éducatives, qui illustre une partie des questionnements qui traversent l'institution scolaire (dont le collège) et le champ éducatif, a permis de mettre en évidence, en creux, que le Plan Charlemagne et sa visée programmatique ou les dispositifs « administratifs » (tel celui des AE) ne constituent pas une politique départementale d'éducation à proprement parler. Cette politique définie, cadrée et visible, reste à construire.

Cette politique départementale d'éducation clarifiée, en devenir et pour l'avenir, devrait tenir compte des enjeux « de forme » qui traversent actuellement les politiques d'éducation et interroger la spécificité et la place du Département, comme acteur de l'éducation.

Préconisation 20

Engager une réflexion autour de l'élaboration d'une véritable politique départementale d'éducation

4.1 - Répondre aux enjeux qui traversent le champ de l'éducation et des politiques publiques liées : les « formes d'éducation »

Les diverses théories sociologiques s'accordent sur le rôle déterminant de l'éducation dans le processus de socialisation des individus, qu'il soit le fruit d'une intériorisation (DURKHEIM) ou d'une suite d'interactions réciproques (WEBER).

En France, et depuis le milieu du XIX^{ème} siècle⁵, l'Institution scolaire a joué un rôle prépondérant dans ce processus. Or, à partir du milieu du XX^{ème} siècle, et surtout depuis les années 1970/1980, le système scolaire de type classique est contesté pour ses insuffisances et ses inadéquations, notamment :

⁵ Loi Guizot 1833, Loi Falloux 1850 ; Lois Ferry 1881-1882

- l'École n'est plus considérée comme le seul lieu d'enseignement et ne peut plus prétendre seule assumer les fonctions éducatives de la société ;
- la notion d'éducation ne se réduit pas à celle de scolarité ;
- les possibilités d'apprendre comportent des éléments multiples et divers qui ne peuvent plus être considérées comme faisant partie d'un système unique géré et contrôlé par une autorité centrale unique ;

Cette contestation a suscité un intérêt croissant pour des formes non scolaires d'éducation, qui complètent - ou se substituent - à l'École. Elle a ainsi favorisé l'émergence d'une classification de l'éducation entre **éducation « formelle »**, **éducation « informelle »** et **éducation « non formelle » (dont relève les actions éducatives)**.

Bien qu'à l'origine le recours à ces notions ait plus été lié à des préoccupations politiques qu'à des nécessités scientifiques et qu'elles soulèvent, aujourd'hui encore, des difficultés conceptuelles ; cette trilogie reste encore largement utilisée, y compris dans sa contestation, pour réinterroger le système éducatif dans son ensemble et les définitions des politiques éducatives.

4.1.1 - Genèse des notions

La notion d'éducation « non formelle » apparaît pour la première fois à l'UNESCO en 1947 dans le cadre des politiques de développement international.

A partir des années 1970/1980, la trilogie éducation « formelle, informelle et non formelle » s'ancre dans le champ éducatif, en lien avec le déploiement des programmes internationaux d'aide aux pays en développement en matière éducative et la perte de confiance dans les systèmes scolaires, qui ne produiraient pas les résultats économiques et sociaux escomptés, conduisant ainsi à se tourner vers des ressources éducatives hors du champ scolaire.

a) Education globale / Education pour tous

A partir des années 1990, l'UNESCO a publié de nombreuses définitions en lien avec les programmes d'aide aux pays en voie de développement ou émergents.

Cette appréhension de l'éducation s'inscrit à la fois dans les concepts :

- **« d'éducation globale »**, qui considère l'éducation comme un système intégré dont les éléments sont cohérents et articulés, dans le cadre d'une éducation permanente ayant pour but la promotion de l'accès à l'éducation et la réussite scolaire⁶ ;
- et
- **« d'éducation pour tous »** qui vise à répondre aux besoins éducatifs fondamentaux définis de la façon suivante⁷ :

⁶ UNESCO, 1988, Colloque international sur la planification coordonnée du développement scolaire et de l'éducation extrascolaire,

« Toute personne enfant, adolescent ou adulte doit pouvoir bénéficier d'une formation conçue pour répondre à ses besoins éducatifs fondamentaux.

Ces besoins concernent aussi bien les outils d'apprentissage essentiels (lecture, écriture, expression orale, calcul, résolution de problèmes), que les contenus éducatifs fondamentaux (connaissances, aptitudes, valeurs, attitudes) dont l'être humain a besoin pour survivre, pour développer toutes ses facultés, pour vivre et travailler dans la dignité, pour participer pleinement au développement, pour améliorer la qualité de son existence, pour prendre des décisions éclairées et pour continuer à apprendre. Les besoins pourront être satisfaits par l'alphabétisation, par une formation professionnelle, par l'apprentissage d'un métier et par des programmes d'éducation formelle et non formelle concernant la santé, la nutrition, la population, les techniques agricoles, l'environnement, la science, la technologie, la vie familiale, - y compris une formation en matière de fécondité – et d'autres problèmes de société. [...]

Le champ des besoins éducatifs fondamentaux et la manière dont il convient d'y répondre varient selon les pays et les cultures et évoluent inévitablement au fil du temps... »

Il ressort ainsi de ces approches que l'éducation ne peut se limiter à la seule forme scolaire, « aux seules expériences de l'apprentissage organisé en séquences, ayant fait l'objet d'une préparation préalable et mises en œuvre sous le contrôle d'un personnel qualifié, et ce dans l'intérêt des élèves »⁸ ; mais qu'elle passe aussi par l'expérience, l'observation, les activités culturelles, sportives, la cellule familiale, les groupes de pairs,...

Dès lors, cette vision de l'éducation suppose de prendre en compte, dans le processus éducatif d'un individu, **tout ce qui tend à provoquer un changement dans ses attitudes et ses comportements; les connaissances, compétences et aptitudes nouvelles à acquérir** qui emprunterait les trois formes définies ci-après.

⁷ Commission inter-Institutions (PNUD, UNESCO, UNICEF, Banque mondiale), Conférence mondiale Education pour tous / Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous, 1990

⁸AMADACHE (A.), Articulations de l'éducation formelle et non formelle, implications pour la formation des enseignants, Paris, U.N.E.S.C.O., 1993,

b) Définitions

- Selon l'UNESCO⁹ :
 - **L'éducation formelle** désigne l'enseignement dispensé dans le système des écoles, lycées, collèges université et autres établissements d'enseignement organisé qui constitue normalement une échelle continue d'éducation à temps complet pour les enfants et les jeunes en général et débute en général à l'âge de 5, 6 ou 7 ans et se poursuit jusqu'à 20 ou 25 ans.
 - **L'éducation non formelle** peut avoir lieu aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des établissements et s'adresser à des personnes de tous âges. Elle peut, selon les contextes nationaux, comprendre des programmes d'éducation destinés à [...] transmettre des connaissances utiles, des compétences professionnelles et une culture générale. Les programmes d'éducation non formelle [...] peuvent être de durées diverses et être ou ne pas être sanctionnés par un certificat des acquis de l'apprentissage effectué.
 - **L'éducation informelle** [...] ou par expérience : il s'agit de connaissances acquises autrement que par des études formelles dans un établissement d'enseignement post-secondaire.
- Selon la Commission Européenne et le CEDEFOP¹⁰
 - **L'apprentissage formel** est celui qui est dispensé dans un contexte organisé et structuré (par exemple dans un établissement d'enseignement ou de formation, ou sur le lieu de travail), et qui est explicitement désigné comme apprentissage (en termes d'objectifs, de temps ou de ressources). L'apprentissage formel est intentionnel de la part de l'apprenant; il débouche généralement sur la validation et la certification.
 - **L'apprentissage informel** découle des activités de la vie quotidienne liées au travail, à la famille ou aux loisirs. Il n'est ni organisé ni structuré (en termes d'objectifs, de temps ou de ressources). L'apprentissage informel possède la plupart du temps un caractère non intentionnel de la part de l'apprenant.
 - **L'apprentissage non-formel** est intégré dans des activités planifiées qui ne sont pas explicitement désignées comme activités d'apprentissage (en termes d'objectifs, de temps ou de ressources) mais qui comportent un important élément d'apprentissage. L'apprentissage non formel est intentionnel de la part de l'apprenant.

⁹ AMADACHE A., Ibid.

¹⁰ Centre Européen pour le développement de la Formation Professionnelle

4.1.2 - Débats théoriques autour des formes éducatives

a) Critiques de la forme scolaire

Parmi les soubassements théoriques et doctrinaux qui ont permis l'émergence et la valorisation de l'éducation informelle et non formelle au regard de l'éducation formelle (et de la forme scolaire » et du système scolaire comme perpétuant des inégalités), on peut relever :

- La théorie de la reproduction (Pierre BOURDIEU et Jean-Claude PASSERON) selon laquelle la forme même de l'école se montre « *indifférente aux différences des élèves* » ;
- La nouvelle sociologie de l'éducation (Mickaël YOUNG) qui s'attache à démontrer l'arbitraire du « curriculum » formel et l'enjeu social représenté par les savoirs transmis à l'Ecole ;
- La distinction du savoir scolaire entre le code sériel et le code intégré (Basil BERNSTEIN).

Code sériel	Situation dans laquelle les savoirs sont au centre. Matières clairement délimitées, et faisant partie d'un système hiérarchisé, distinct des connaissances familiales, extra-scolaire Apprentissage soumis à une discipline et à un rythme précis	Parenté du savoir sériel avec l'éducation formelle.	Pédagogie visible c'est-à-dire explicite
Code intégré	Savoirs pouvant être regroupés et faisant partis de projets définis au niveau local. Apprentissage « convivial » et enseignement individualisé. Référence au caractère universel des savoirs et aux performances des apprenants	Parenté du savoir intégré avec éducation informelle ou non formelle.	Pédagogie invisible C'est-à-dire moins explicité

Bernstein a mis en rapport cette évolution du savoir scolaire avec les changements des formes sociales. Selon lui, le code intégré prend de l'importance dans les sociétés modernes, reflétant les transformations dans les relations sociales, qui deviennent moins autoritaires, moins hiérarchisés, plus pluralistes, plus démocratiques.

Cet intérêt pour des formes d'éducation et de pédagogie qui s'éloignent du formalisme scolaire a été renforcé par le développement de nouvelles théories sur l'apprentissage, notamment celle d'Anna SFARD, selon laquelle la métaphore de l'acquisition (de connaissances, de valeurs, de comportements, d'habiletés,...) se transforme en métaphore de la participation (implication dans une pratique, une activité).

Selon Cléopâtre MONTONDON¹¹, c'est la conjonction de ces différentes théories en sciences sociales qui a contribué à la valorisation des formes d'éducation autres que scolaires : l'analyse des transformations sociales ayant été transposée à l'éducation (familiale et/ou scolaire).

b) Demain, quelle(s) forme(s) d'éducation ?

- **L'éducation « informelle » une relative confusion avec l'éducation « non formelle », avec qui elle se confond parfois.**

Ainsi, l'éducation informelle, regroupant les activités d'instruction non structurées, dans lesquelles le processus d'apprentissage, est un processus d'osmose entre l'apprenant et son environnement. Dès lors, c'est de l'éducation informelle que relève la plus grande partie des connaissances et des compétences qu'acquiert un individu au cours de sa vie : valeurs culturelles, comportements de la vie quotidienne, acquisition de la langue orale, attitudes et croyances générales. Les milieux propices à l'éducation informelle sont la famille, le secteur associatif, les églises, la vie professionnelle, les médias de masse, internet, les musées, les jeux, etc. Cette éducation procède de l'association, de l'imitation, de l'observation, de l'émulation sélective, de l'échange réciproque des savoirs.

Mais, « lorsque certaines modalités d'éducation informelle sont introduites ou préconisées au sein de l'éducation scolaire, nous leur préférons le nom d'éducatrices non formelles, en référence à leur caractère intentionnel et programmatique »¹².

- **La démarcation entre le formel et le non formel ou l'informel n'est cependant pas toujours claire, notamment :**
 - parce qu'il existe des aspects non formels dans les structures éducatives formelles (ex : emploi de non professionnels de l'enseignement, télé-enseignement, participation des parents ou de membres de la communauté au processus éducatif ou à la gestion des établissements scolaires, introduction des activités de travail productif à l'école, etc..)
 - Parce qu'il existe des expériences qui ont été conduites hors des structures scolaires, avec des rythmes et des modalités différents de ceux d'une scolarité normale, mais dont l'objectif était de faire assimiler les mêmes programmes.

¹¹ MONTONDON C. Formes sociales, formes d'éducation et figures théoriques

¹² Garnier, Bruno. « L'éducation informelle contre la forme scolaire ? », *Carrefours de l'éducation*, vol. 45, no. 1, 2018, pp. 13-21.

Dès lors, l'éducation informelle et/ou non formelle n'est pas à opposer à l'éducation formelle mais des articulations, des complémentarités doivent être recherchées. Il convient dès lors de comprendre la logique des usages de l'éducation informelle et non formelle en relations avec celle de l'éducation formelle.

Selon le Conseil de Lisbonne de 2000, la recherche d'articulations entre **l'éducation formelle et l'éducation informelle est susceptible de réduire l'effet des inégalités sociales sur l'accès aux qualifications.**

En France, cela se traduit, notamment, par la prise en considération, dans les textes ministériels, des acquis et des modes d'acquisition propres à l'éducation informelle comme grand enjeu du système éducatif.

A titre d'exemples, on peut citer :

- le développement des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) dans les collèges, afin de permettre aux élèves de mieux comprendre le monde qui les entoure ;
- le développement des « éducations à... » qui vise « à former, dans l'élève, un acteur social et politique par un recours non formel aux savoirs disciplinaires, tournés l'acquisition de compétences sociales dans des domaines aussi divers que la citoyenneté, le développement durable, l'égalité entre les hommes et les femmes, etc. »¹³

L'éducation non formelle « peut donc être définie comme espace métaphorique de rencontre entre l'élève et la source des savoirs, entre le récepteur et l'émetteur des contenus de formation, dans une relation nouvelle, construite pour dire le sens des savoirs »¹⁴.

Ces modalités d'éducation scolaire sont empruntées à l'éducation informelle, dans la mesure où il s'agit de donner du sens à l'acquisition des connaissances en sortant du registre disciplinaire et des savoirs formalisés par l'Ecole.

Certains acteurs portent un regard critique sur cette « irruption » du non formel dans la forme scolaire dans le sens où :

- elle peut générer des tensions entre les acteurs, entre les modalités d'intervention, entre les valeurs de référence ;
- elle altère en profondeur l'idée même de sacralisation du territoire scolaire, dont témoignent les résistances exprimées par les syndicats d'enseignants aux réformes qui, selon eux, portent préjudice à la primauté de la transmission des savoirs et aux modes de socialisation qui leur ont été associés ;

¹³ Ibid.

¹⁴ Ibid.

Ainsi, les critiques contre l'irruption des modalités non formelles d'éducation dans les institutions scolaires considèrent que ce type d'actions (relevant du non formel) estompe la frontière entre l'école et son environnement et met en péril ses valeurs fondatrices.

« La laïcité à la française a souvent été décrite comme un grand partage : d'un côté, la République, les institutions publiques, l'école, les maîtres, les élèves, les savoirs savants et la culture universelle ; de l'autre, les Églises, les communautés, les familles, les enfants, les savoirs vernaculaires et les cultures particulières. [...] La frontière entre les mondes sociaux est fragilisée par l'irruption dans l'école de mondes qui semblaient lui être étrangers – les familles, le quartier, les communautés, avec leurs particularités linguistiques, culturelles ou religieuses »¹⁵

Préconisation 21

Pour ce faire, tenir compte des questions saillantes liées à l'interpénétration des actions éducatives non formelles (dont relèvent les AE) et des formes « traditionnelles » d'éducation au sein de l'École, notamment :

- la recomposition disciplinaire imposée par la nécessité de traiter à l'école des questions de société en débat, notamment à travers **les actions d' « éducation à... »** qui visent à enseigner des « savoir-être », déstabilise le modèle académique des disciplines scolaires, **notamment par le statut des intervenants extérieurs sollicités. Les modes de légitimation des contenus des « éducations à », liés à la fois aux questions traitées et au statut des intervenants, posent de nombreux problèmes.**
- **L'éducation mémorielle** (ex : l'éducation à la mémoire de la Shoah, à travers une modalité pédagogique particulière, la visite sur un lieu de mémoire) qui mobilise à la fois des connaissances acquises hors l'école (cinéma, internet, reportages, musées) la conscience intime de l'élève (émotions et des affects suscités par l'évocation des atrocités commises par les nazis lors du génocide) **interroge ce qu'on apprend dans une telle situation.** Selon les auteurs, ces modalités d'éducation mémorielle séparent la transmission du récit historique donnant un savoir sur ce qui a eu lieu et le rapport aux éléments matériels permettant de faire l'expérience que quelque chose a bien eu lieu et interrogent l'articulation entre ces deux logiques et de la conception de l'éducation qui la sous-tend.
- **L'éducation artistique** illustre le risque de confusion lié à une entrée disciplinaire et à une multiplicité **d'acteurs formels et informels**, porteurs d'intérêts propres et spécifiques, génère en confusion, perte de lisibilité et de visibilité sur les objectifs « éducatifs ».
- **L'éducation à la citoyenneté** doit-elle viser à accompagner les jeunes dans le développement de leur capacité d'initiative, d'engagement, de coopération et

¹⁵ GAUTHERIN, J. « Quand la frontière est bien tracée... » in Education et Société, 2005, la Sociologie de l'éducation à l'épreuve des changements sociaux.

d'exercice de leur esprit critique ou doit-elle se réduire à l'apprentissage de règles de vie, à la diffusion de la norme,.. ?

- L'impératif d'efficacité économique conduit-il l'institution scolaire à se modifier en devant céder la place à des modes d'éducation informelle prenant en compte le contexte social et économique local ? Les apprentissages informels sont devenus incontournables dans la conception des parcours de formation, de la petite enfance à l'âge scolaire et tout au long de la vie et ce, non seulement en France, mais dans tous les pays qui ont institutionnalisé une forme scolaire à l'époque moderne ;
- La complexité des savoirs indispensables pour comprendre la complexité du monde paraît de moins en moins à la portée exclusive de l'éducation formelle, et la socialisation, qui s'est toujours réalisée pour une part au travers d'expérimentations entre pairs, se fait aujourd'hui de plus en plus par les usages de l'internet et des réseaux sociaux, c'est-à-dire par l'éducation informelle.
- **Il s'avère que les résistances et lignes de fracture entre l'éducation informelle et l'éducation formelle se trouvent surtout à la frontière de l'institution scolaire et son environnement.** Mais certaines résistances peuvent être levées, qui permettent aux personnels de l'institution scolaire l'appropriation des acquis que les élèves importent du dehors, afin de mieux les inclure dans la formation du citoyen et de l'adulte en devenir.

Si l'école doit entretenir avec son environnement une certaine distance, cette distance doit demeurer raisonnable, et l'éducation non formelle est sans doute aujourd'hui une façon pour l'école de demeurer un lieu d'échange avec le monde. Pour entretenir cette distance raisonnable vis-à-vis de tous ces territoires, l'école doit modifier en permanence ses relations avec la société (l'État, les pouvoirs territoriaux, les acteurs éducatifs locaux, les familles, les nouveaux vecteurs culturels...) pour maintenir une forme scolaire autonome, qui est nécessaire à sa mission, mais non indépendante de son environnement.

4.2 – Qu’entendre par politique éducative départementale ?

Une étude comparative réalisée en 2015 par l’Observatoire Poloc de l’IFE¹⁶ tente de proposer une définition « programmatique » de la « politique éducative départementale ».

Les Départements se substituent de plus en plus à l’Etat dans le financement des actions éducatives et pédagogiques, l’intervention des collectivités étant légitimée expressément par la loi 2013-595 du 9/07/2013 d’orientation et de programmation pour la refondation de l’école de la république. Ce dont témoignent les actions éducatives départementales, qui ne sont plus considérées comme ponctuelles ou expérimentales mais reconnues dans un cadre de référence national.

Selon cette étude, cette intervention est légitimée par le rôle des départements en matière de :

- collèges ;
- soutien aux territoires locaux ;
- compétence partagée culture et sport ;
- compétence sociale enfance et petite enfance ;
- projet Jeunesse.

Dès lors, on peut s’interroger sur le cadre de régulation et d’articulation des politiques éducatives dans l’espace départemental et sur l’articulation entre politique familiale, sociale et politique éducative.

Il conviendrait alors pour les départements de passer d’une conception des questions éducatives abordées comme prestations de service à une conception de politique éducative, dont les objectifs pourraient viser à réduire des inégalités ?

Depuis loi décentralisation 1983, et à la demande des collèges ou à leur propre initiative, les Départements ont élargi leur ancien champ d’intervention à des actions éducatives ponctuelles selon un processus déjà rencontré entre les communes et les écoles. Puis, ils ont cherché à définir des objectifs et des orientations, à formaliser leur intervention sous des formes diverses.

¹⁶ IFE, Observatoire POLOC, étude comprative de politiques éducatives de 5 départements, Yves Fournel, 2015

Au total, le Département est à la fois un accompagnateur de la politique éducative de l'Etat territorialisé et déconcentré et un concepteur d'actions et de projets éducatifs avec ses propres objectifs.

4.2.1-Types d'interventions départementales en matière d'éducation

a) Interventions départementales sur le temps scolaire

- Soutien d'actions et des projets soumis par les chefs d'établissement au nom de leur collège. En général, ils fonctionnent par **un appel à projets annuel validé en amont par l'inspection académique**, avec un montant plafond par action et un nombre limité d'actions par collège. On retrouve dans ce cadre, le soutien aux voyages et sorties scolaires, des crédits transports indispensables aux établissements en particulier pour l'accès aux spectacles ou expositions artistiques et culturelles, le financement des classes transplantées.
- Soutien aux dispositifs de l'Education Nationale et/ou de la DRAC comme collège au cinéma, printemps des poètes ou éco-collège.
- Propositions aux collèges des actions ou projets construits par les Départements.
Champs :
 - éducation artistique et culturelle y compris la culture scientifique,
 - éducation à l'environnement et au développement durable,
 - pratiques sportives,
 - patrimoine historique, économique ou naturel (musées, archives, parcs),
 - actions sur la mémoire (exemple : l'histoire de la déportation ou de la Résistance),
 - prévention des conduites à risque
 - éducation à la santé,
 - actions coordonnées avec le réseau de lecture publique et de médiathèques locales.

Format :

Généralement, les Départements éditent des guides recensant ces actions. Ces guides mentionnent des référents de projet dans leurs services ou dans les structures qui en dépendent ou qu'ils financent directement comme les musées ou les structures culturelles.

Les départements sont ainsi devenus les principaux soutiens des projets éducatifs des collèges sur temps scolaire par la mobilisation de « ressources éducatives » au profit des projets d'établissement en véritables partenaires proposant des orientations, des actions et des possibilités de soutiens aux expérimentations qui s'inscrivent formellement dans les objectifs du socle commun de connaissances, de compétence et de culture. Mais, cela ne suffit pas à évaluer leur degré de pertinence et d'efficience.

En outre, cela soulève plusieurs questions :

- **question du respect de l'autonomie du collège et de la maîtrise de chaque projet d'établissement par ses équipes de direction et pédagogiques ;**
- **question du niveau d'ouverture sur leur environnement, leur territoire, leur capacité à travailler en partenariat** dans l'esprit des objectifs de la loi d'orientation de juillet 2013.
- **Question de l'inadaptation des propositions, du trop-plein de sollicitations, du besoin d'informations mieux adaptées.** Dans un contexte d'accroissement de leurs missions, ces principaux soulignent leur besoin d'associer à cette concertation et information leurs adjoints, le conseiller principal d'éducation et les enseignants responsables de projets, tout en s'affirmant comme le seul représentant officiel du collège. Or, les Départements de l'étude ont la plupart du temps un rapport qui se limite au principal du collège. **De plus, ces principaux souhaitent pour la plupart être associés à la conception des projets dès l'étape de leur construction.**
- **Difficulté à tracer une frontière claire entre les compétences obligatoires du Département et son action éducative.** Ex : de l'équipement numérique. L'expérience montre bien qu'on ne peut pas décider d'un tel équipement sans une réflexion partagée sur les usages, les outils pédagogiques et de communication associés, les potentiels en termes d'apprentissages qu'ils ouvrent mais aussi les questions éthiques et de sécurité qui y sont liés. Ainsi les Départements proposent des espaces numériques de travail (ENT) dépassant un simple usage administratif ou de communication avec les parents sur les notes ou résultats de leur enfant.
- **question des contenus de ces projets, de la concertation en amont autour de ces actions, de leur contribution à l'objectif de réduction des inégalités scolaires et éducatives.**

b) Interventions sur les temps périscolaires, plutôt dénommés vie scolaire par les collèges

- soutien aux foyers socio-éducatifs et aux associations sportives des collèges quand ils sont sollicités,
- sur le temps de la restauration scolaire actions d'éducation à une alimentation équilibrée et saine, à la prévention des gaspillages et à la solidarité. Par contre, il y a peu de réflexion concrète et partagée sur la durée de la pause méridienne et sa qualité qui dépendent du collège et du Département, objet de demandes répétées des fédérations de parents.

4.2.2 Quel est le rôle pour le Département ?

Le Département contribue aussi à l' « ouverture » du collège sur son territoire autour de quatre vecteurs :

- la mutualisation d'équipements sportifs, numériques, sur le temps scolaire mais aussi péri ou extrascolaire (plus ou moins facilité par les missions données aux gardiens des collèges ou la simplicité de la procédure de mise à disposition de locaux).
- la relation avec les associations, structures culturelles et clubs sportifs locaux. Cette relation intègre (ou non, selon les cas et les conceptions) une politique globale de conventionnement et de soutien.
- le travail sur les patrimoines historiques, culturels et naturels, avec des projets ou parcours proposés aux collèges (musées, parcs naturels, expositions...), en lien aussi avec une volonté politique de diffusion de repères identitaires pour ces territoires départementaux.
- la sectorisation des collèges avec des réalités départementales très différentes.

⇒ **Ces partenariats soulèvent à divers titres des questions sur leur cohérence, les complémentarités mises en œuvre, le degré de coopération éducative des acteurs et l'efficacité, la pertinence de ces actions et projets.**

⇒ **La formalisation de ces politiques éducatives en projet global partenarial émerge comme un besoin à prendre en compte pour mieux dépasser les empilements de dispositifs et d'actions thématiques, et pour mieux identifier les priorités et objectifs, les contenus à concrétiser, les principes à respecter voire les garanties à imaginer.**

⇒ **L'autre besoin exprimé est celui de l'accompagnement concerté des acteurs éducatifs et des territoires et d'un développement d'études et de recherche sur les contenus et la pertinence de ces actions.**

Les exemples de l'étude montrent à des degrés divers que, s'il n'est pas un « territoire éducatif », le Département est néanmoins en mesure de développer un « **projet éducatif départemental** », dépassant les différents dispositifs ou contrats et pouvant mettre en synergie ses différentes compétences : collège, culture, sports, handicap, social, développement durable, ...

Il est un échelon de lien avec la proximité et de mise en réseau des acteurs éducatifs, un échelon de convergence des partenaires.

Enfin, la jeunesse un enjeu stratégique de développement local et d'avenir même des territoires départementaux et de leur attractivité. Ces territoires veulent s'appuyer sur la mobilisation, l'engagement, la capacité d'initiative et de création des jeunes pour construire l'avenir de leur Département et de leurs territoires.

LEVIERS & PISTES D'ACTION

Schéma des politiques éducatives concertées prévoyant une évaluation.

- respecter un équilibre entre l'autonomie des établissements, associations ou structures culturelles et sportives partenaires et leur contribution aux objectifs et priorités de la politique éducative et/ou au projet éducatif départemental ;
- Formaliser un cadre de référence pour préciser les objectifs poursuivis en commun, les valeurs communes, pour améliorer la cohérence et la pertinence de projets éducatifs partagés et concertés et pour poser des principes à respecter dans les partenariats, les modalités d'évaluation.
- Assurer la circulation de l'information jusqu'aux enseignants et aux professionnels et intégrer les usagers/acteurs que sont parents et jeunes dans la démarche.
- Tenir compte des objectifs et priorités du socle commun de connaissances, de compétence et de culture sans pour autant confondre les objectifs et contenus du temps scolaire et des autres temps éducatifs ;
- Assurer une place aux représentants des territoires (élus et techniciens) dans la démarche départementale (actions parallèles non articulées, actions concertées, projets communs, soutien « logistique » à la conception, à la formation des acteurs, à la mutualisation d'expériences et de réflexions, implication des élus locaux dans la relation aux collègues).